

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PARLES-TU FRANÇAIS?

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

NICOLAS WASHBURN

FÉVRIER 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord tendre mes remerciements les plus profonds à ma famille et mes amis qui ont dû m'entendre parler des Acadiens et des Anglo-Québécois pendant les dernières années. Leur écoute, leurs questions et leurs suggestions ont directement influencé la composition de ce texte.

Je tiens à remercier M. Joseph-Yvon Thériault qui a accepté de m'encadrer, malgré le fait que j'ai rédigé ce mémoire à distance et sachant qu'il n'avait plus besoin d'encadrer des étudiants à la maîtrise.

Je désire également souligner M. Frank Gallant et M. Mario Paradis qui ont fortement contribué à ce projet de leur propre manière.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	I
TABLE DES MATIÈRES.....	II
RÉSUMÉ.....	III
INTRODUCTION.....	1
1. Pistes envisagées.....	5
1.1. Communauté historique.....	7
1.2. Communauté minoritaire.....	8
1.3. Communauté linguistique.....	9
2. Résumé de la structure du travail.....	10
3. Portait sociodémographique des groupes à l'étude.....	12
3.1. L'acadie ? L'acadien ?.....	13
3.2. La présence de ces locuteurs sur le territoire.....	14
3.3. Les résultats de cette présence minoritaire.....	16
4. Figures illustrant la présence minoritaire sur le territoire.....	17
CHAPITRE I : COMMUNAUTÉ HISTORIQUE	
1. Origines.....	26
2. Les Acadiens.....	29
2.1. Premier volet : culture.....	29
2.1.1. Naissance d'une identité proprement acadienne et les conventions nationales.....	30
2.1.2. Une dominance perpétuelle et l'importance des coopératives acadiennes.....	31
2.1.3. L'identité acadienne mise en doute.....	32
2.1.4. Le congrès mondial acadien de 1994.....	33
2.1.5. Les dangers de la « diaspora » acadienne.....	34

2.2. Deuxième volet : mobilisation.....	36
2.2.1. La remise en question du « bon ententisme ».....	37
2.2.2. L'Acadie politique.....	38
3. Les Anglo-Québécois.....	40
3.1. Premier volet : culture.....	40
3.1.1. Une distance perpétuelle.....	40
3.1.2. Les Anglo-Québécois mondains face aux Franco-Québécois fermés.....	42
3.1.3. L'Anglo-Québécois non québécois.....	42
3.1.4. Le refus d'être minoritaire.....	43
3.1.5. La culture anglo-québécoise est-elle semblable à la culture anglo-canadienne ?.....	44
3.1.6. Les dangers d'une ouverture trop grande.....	46
3.1.7. Une histoire commune ?.....	47
3.2. Deuxième volet : mobilisation.....	47
3.2.1. Les lois linguistiques du Québec.....	47
3.2.2. Une mobilisation anglo-québécoise absente.....	50
3.2.3. L'omniprésence de l'anglais à Montréal.....	51
3.2.4. Le choix de jouer la victime.....	51
3.2.5. L'imposition du rôle de victime.....	52
4. Résumé.....	53

CHAPITRE II : COMMUNAUTÉ MINORITAIRE

1. La définition officielle d'un groupe minoritaire.....	56
2. Comment être élevé dans la hiérarchie sociale ?.....	57
3. Le capital culturel.....	57
4. Le capital social.....	59
4.1. L'homogénéité favorisée et le W.A.S.P.....	60
5. Comment ces capitaux se traduisent-ils pour les groupes à l'étude ?.....	61
5.1. Les Acadiens.....	62

5.1.1. « Pass-through province ».....	62
5.1.2. La pauvreté historique des Acadiens.....	64
5.1.3. Les Acadiens en ascension sociale.....	65
5.1.4. L'importance de l'anglais dans la « capitale » de l'Acadie.....	66
5.1.5. « Le bilinguisme coute trop cher ».....	67
5.1.6. Résumé.....	68
5.2. Les Anglo-Québécois.....	69
5.2.1. Les Anglo-Québécois comme minorité ?.....	69
5.2.2. La richesse historique du groupe « majoritaire ».....	70
5.2.3. Une place disproportionnée au sommet de la hiérarchie sociale ?.....	70
5.2.4. L'importance du capital social chez les Anglo-Québécois.....	72
5.2.5. Les institutions régulant le capital social.....	72
5.2.6. Le capital inattendu des Franco-Québécois.....	73
5.2.7. Une situation en pente descendante.....	74
5.2.8. Vivre avec un capital social dans une province qui essaie de le diminuer.....	75
5.2.9. La richesse anglo-québécoise est toujours présente.....	76
5.2.10. Le W.A.S.P. est-il toujours présent au Québec ?.....	77
5.3. Résumé.....	78

CHAPITRE III : COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE

1. Communauté linguistique : un nouveau concept.....	80
2. Le marché linguistique.....	81
3. L'importance d'avoir sa place dans le marché linguistique : le profit de distinction.....	81
4. Lorsqu'il y a non-concordance entre le marché linguistique du territoire et le marché linguistique imaginé : le cas d'une expérience personnelle en Espagne.....	82

5. Deux marchés linguistiques sur un territoire ?.....	84
6. La langue anglaise : langue de prestige.....	85
7. La langue anglaise : langue imposante.....	86
8. Faire du « <i>business</i> » dans quelle langue ?	87
9. Ce n'est pas toujours payant être la langue pour tous.....	88
10. À qui appartient donc la langue ?.....	90
11. Le français : un passé glorieux.....	91
12. La situation linguistique chez nos deux groupes.....	92
12.1 Les Acadiens.....	92
12.1.1. Source de stigmatisme historique en Acadie.....	92
12.1.2. « la right way de parler »	92
12.1.3. La langue : une importance au-delà de la communication pour les Acadiens.....	93
12.1.4. Le chiac n'est pas pour tout le monde.....	94
12.1.5. L'insécurité linguistique, l'insécurité interlinguistique et l'insécurité intralinguistique.....	95
12.1.6. Stratégies identitaires.....	99
12.1.7. Les différences dans le français au Canada : un regard sociohistorique.....	100
12.1.8. Le bilinguisme.....	102
12.1.9. Un bilinguisme imposé ?.....	104
12.2. Les Anglo-Québécois.....	104
12.2.1. Le bilinguisme au Québec.....	104
12.2.2. Le paradoxe de la langue anglaise au Québec.....	105
12.2.3. Une identité linguistique chez les Anglo-Québécois ?.....	106
12.2.4. Le système scolaire comme source de différenciation.....	107
12.2.5. Anglo-Québécois versus Franco-Québécois.....	108

12.2.6. L'utilisation de la langue minoritaire en situation minoritaire.....	109
12.2.7. Une différence dans la langue anglaise au Québec et ailleurs ?.....	110
12.2.8. Une insécurité absente.....	111
13. La langue française comme source d'insécurité.....	111
14. Comparaison entre Anglo-Québécois et Acadiens.....	113
15. Le rapport à la langue majoritaire sur le territoire : deux cas différents.....	114
16. Le développement de l'identité linguistique.....	115
17. Résumé.....	116
CONCLUSION.....	118
1. Après la tombée de l'importance de la langue anglaise ?.....	121
BIBLIOGRAPHIE.....	124
MÉDIAGRAPHIE/ RESSOURCES EN LIGNE.....	129

RÉSUMÉ

D'après la loi canadienne, il existe dans le pays deux communautés linguistiques minoritaires; la minorité de langue française hors Québec et la minorité de langue anglaise au Québec. Ce projet cherche à voir, d'une optique sociologique, si c'est réellement le cas; s'ils sont réellement des communautés à part et en soi. Les communautés sont approchées de trois différentes perspectives, soit à travers le prisme de *communauté historique*, la *communauté minoritaire* et la *communauté linguistique*.

Les résultats démontrent fermement que les Acadiens forment une communauté dans chacune de ces perspectives. Malgré quelques exceptions, qui pourraient nous faire douter, les Anglo-Québécois ne forment pas une communauté dans aucune de ces perspectives.

Mots-clés : Minorité linguistique, communauté, Canada, Nouveau-Brunswick, Québec, Acadie, Acadien, Anglo-Québécois, langues officielles canadiennes, anglais, français, 2018

INTRODUCTION

Septembre 2015 est le moment où nous sommes arrivés à Montréal à partir de Moncton afin d'entamer nos études à l'UQÀM. Pendant notre passage à Moncton, étant locuteurs de la langue minoritaire, nous étions souvent confrontés à des tensions linguistiques. Nous avions toujours un petit pincement de cœur lorsqu'il était temps de payer pour un article quelconque au magasin. Ce pincement était directement relié à l'incertitude de la langue à employer. D'un côté, nous savions que le commis allait comprendre l'anglais si nous lui adressions la parole dans cette langue. D'un autre côté, nous nous souvenions de ce que l'on nous avait inculqué dès le primaire qui était de faire valoir sa langue; d'exiger de se faire servir dans sa langue et de carrément faire un acte politique pour s'acheter quelque chose d'anodin, comme une tablette de chocolat. En situation minoritaire, il est alors vraiment difficile de procéder dans sa langue minoritaire. Cette langue est en quelque sorte un fardeau, car elle ne peut pas toujours être utilisée, notamment en public, et nous nous sentions coupables si nous ne l'essayions pas. C'est cette réalité que nous connaissions.

Cette réalité est bouleversée lorsque nous arrivons à Montréal. Premièrement, avec notre accent acadien, nous nous faisons souvent répondre en anglais. Un fait qui nous blessa et qui mettait en doute la légitimité de notre langue. Mais, un fait qui nous surprit aussi. Nous étions, par exemple, dans un restaurant, dans la seule province ayant seulement le français comme langue officielle au Canada. Pourquoi nous faisons-nous servir en anglais? Et pourquoi est-ce le serveur qui s'est plié à nous pour nous parler la langue de la minorité (en l'occurrence ici l'anglais) et non le contraire, comme nous étions habitués à le voir en Acadie? Notre stupéfaction ne cessa de s'accentuer au fur et à mesure de notre séjour dans cette métropole. Nous nous apercevions que certains secteurs de la ville étaient majoritairement anglophones. De plus, nous voyions une richesse évidente dans ces milieux. Le moment catalyseur de notre stupéfaction arriva lorsque nous prenions une pause-café, un jour, dans un endroit desservi par un Français

de France. Des anglophones sont entrés et ont simplement fait leur commande en anglais. Ils n'ont jamais eu à dire la fameuse phrase que nous entendions si souvent à Moncton « parles-tu français?¹ » ou dans leur cas ; « do you speak English? ». Il n'y avait aucune gêne de leur part. De plus, le serveur français avait d'énormes difficultés en anglais. La conversation s'est toutefois poursuivie dans la langue de Shakespeare. Nous ne comprenions pas cette dynamique du groupe minoritaire qui choisit de ne pas se plier et du groupe majoritaire qui choisit, consciemment ou inconsciemment, de se plier au choix de la langue minoritaire. Nous nous sommes dit qu'il fallait essayer de comprendre les dynamiques en jeu; de comprendre pourquoi ce scénario était possible pour un groupe minoritaire et non pour l'autre; pourquoi y avait-il une divergence entre les deux groupes minoritaires pourtant considérés par le gouvernement fédéral comme étant sur le même niveau, du moins ayant le même statut?

Dans nos recherches préliminaires, nous sommes venus à la conclusion que c'était simplement une question du prestige de la langue. Mais, nous voulions en savoir plus. Nous voulions savoir comment les deux groupes vivaient justement avec le prestige respectif de leur langue; nous voulions savoir comment ils vivaient avec ce statut différent de minoritaire et finalement, nous voulions savoir si leur passé pouvait répondre à des questions relatives à leur réalité d'aujourd'hui. En résumé, nous voulions savoir si ces deux groupes pouvaient être considérés comme étant plus que des groupes, mais bien des communautés. Quelles balises prennent les communautés en question pour ainsi se définir comme communauté? Ainsi évolua notre question de recherche.

Ce projet de recherche cherchera donc à savoir si nos deux groupes linguistiques, soit les Acadiens du Nouveau-Brunswick et les Anglo-Québécois, forment une communauté et sur quels traits ils se basent pour se considérer ainsi.

Aujourd'hui en 2018, l'anglais et le français détiennent une place importante sur la scène nationale canadienne. Ce sont les langues officielles du Canada. C'est pour cette

¹ Le tutoiement étant très répandu en Acadie, même avec des inconnus.

raison qu'ils ont un statut spécial leur accordant plus de droits que les langues des autres minorités linguistiques. Bref, ces langues (l'anglais et le français) sont devenues langues officielles à partir de la loi fédérale sur les langues officielles de 1969, et ceci même si l'anglais et le français furent reconnus aux parlements fédéral et provincial au Québec depuis 1867. La loi de 1969 confirmait surtout une délégitimation des politiques d'assimilation et une volonté d'assurer une offre des services gouvernementaux fédéraux dans la langue officielle de son choix partout au Canada. En 1988, le gouvernement fédéral adopte une nouvelle loi sur les langues officielles. Elle est essentiellement identique à celle de 1969, sauf qu'elle explicite plus les politiques linguistiques en décrivant « les responsabilités des institutions fédérales en matière de langues officielles »². Cette loi de 1988, révisée en 2005, doit assurer l'épanouissement des communautés linguistiques officielles par le gouvernement fédéral et l'oblige à souligner l'importance des deux peuples selon l'origine, la fondation et la composante moderne du Canada (Landry, Allard et Deveau, 2007). Martin Normand (2010) « [l]a Partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988 [qui fut ajoutée en 2005] prévoit que « le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement » (Loi sur les langues officielles, article 41). » (p.37).

Effectivement, par ces dispositions, l'anglais au Québec et le français dans le reste du Canada ont un statut spécial. Ces langues sont définies par le gouvernement canadien comme étant des langues minoritaires et les locuteurs de ces langues sont considérés comme formant chacun une communauté linguistique minoritaire. Elles ont donc un caractère officiel. Mais pourquoi l'anglais et le français comme langues officielles? Pourquoi pas l'anglais et le mandarin ou le portugais au lieu? Les langues anglaises et françaises ont un statut officiel exclusif, car toutes les deux font partie des nations fondatrices du pays (Landry, Allard et Deveau, 2007); constat qui va probablement changer avec la mise en valeur des langues autochtones. Donc, selon le gouvernement

² <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/loi-sur-les-langues-officielles-1988/> (Consulté le 22 mai 2018).

fédéral, les deux groupes linguistiques ont le même droit d'exister et de revendiquer des droits linguistiques égaux.

Toutefois, il est intéressant de noter que la notion même d'anglophonie au Québec, la communauté anglophone comme minorité, ne fait ses premières apparitions que dans les années 1960. Pour comprendre cela, nous allons devoir développer le sens même du concept de *minorité*. La question de la minorité sera ainsi explorée dans le chapitre: *communauté minoritaire*.

Bref, nous pouvons le penser comme une coïncidence ou pas, mais à peu près au même moment où l'anglais au Québec commence à entrer dans un processus de minorisation, le gouvernement fédéral commence à s'intéresser aux minorités linguistiques officielles dans le pays. Puis, comme déjà mentionné, c'est en 1969 que nous adoptons les lois sur les langues officielles qui assureront aussi leur protection (mot utilisé très librement). C'est aussi au même moment que le français devient une langue officielle à « accepter » ou plutôt à « tolérer » dans tout le pays. Il n'est plus question d'assimilation, du moins pas de façon officielle. Le concept même de langue minoritaire va être débattu au cours des années à venir. Le volet linguistique et la façon dont se positionneront les deux groupes à l'étude face à celle-ci seront étudiés dans le chapitre : *communauté linguistique*.

De plus, l'historien amateur en nous est convaincu que toute réalité présente est influencée en quelque sorte par le passé. Cela est vrai pour tout, que ce soit la réalité individuelle ou même celle de groupe. Dans le chapitre *communauté historique*, nous verrons comment nos deux groupes linguistiques se serviront de leur passé pour expliquer leur présent.

Le projet de recherche ne s'insère donc pas dans l'optique d'étudier de façon exhaustive les lois canadiennes sur les langues, sur les raisons qu'elles ont été mises en vigueur ou sur leur pertinence, mais plutôt d'explorer la composition des deux différents groupes. Nous tenterons de voir la distinction « communautaire » entre les deux groupes et même voir si l'on peut effectivement parler de communauté dans

chacun des cas. Nous terminerons à savoir sur quelles balises se fondent les représentations (historique, minoritaire et/ou linguistique) de chacun de ces groupes.

Pourquoi donc s'intéresser à ce sujet? Comme déjà mentionnée, la réalité pour les anglophones au Québec est bien différente de celle des francophones que nous connaissons au Nouveau-Brunswick. Nous voulions donc en connaître davantage sur les Anglo-Québécois en fouillant un peu dans leur composition. Lorsqu'on mène des études sur les communautés linguistiques officielles minoritaires au Canada, ce sont surtout les communautés francophones hors Québec qui sont étudiées. Les études qui se consacrent aux Anglo-Québécois sont assez limitées. De plus, la littérature scientifique portant sur ce groupe démontrera qu'ils ne se sentent pas intégrés dans la société québécoise, un fait qui contribue sans doute à l'exode de ceux-ci vers d'autres provinces canadiennes (à voir). De façon moins utilitariste, malgré l'absence relative de littérature scientifique consacrée aux Anglo-Québécois, plusieurs recherches confirment le caractère privilégié de la situation de ce groupe comparativement à la situation de la minorité francophone hors Québec. Ces constats sont-ils fondés? La présente recherche mettra en comparaison les Anglo-Québécois avec un groupe minoritaire supposément moins privilégié, soit les francophones du Nouveau-Brunswick (Acadiens), et nous permettra justement de répondre à cette question.

Finalement, il est important de se rappeler de la question de recherche de ce mémoire: les deux groupes linguistiques à l'étude, soit les Acadiens du Nouveau-Brunswick et les Anglo-Québécois, forment-ils respectivement une communauté? Si oui, comment le groupe exprime-t-il sa conscience de soi?

1. Pistes envisagées

Afin de répondre à notre question de recherche, trois concepts centraux seront explorés afin de vérifier leur application possible ou non pour nos deux groupes à l'étude. Ces

trois concepts sont : *la communauté historique*, *la communauté minoritaire* et *la communauté linguistique*.

La raison pour laquelle nous avons choisi de délimiter ces trois caractéristiques de la communauté est plutôt simple. Pour comprendre un groupe social, nous devons aller chercher la dimension *historique*. Nicholas Ostler (2010) est du même avis en ajoutant que c'est la seule façon de comprendre leur réalité future aussi. Comment ces référents historiques leur permettent-ils de se créer une idée d'un passé commun, d'un passé qui les unit? Bref, saisir la création d'un groupe qui puise dans un passé commun pour se créer une communauté et donc une identité historique réelle.

L'autre volet à l'étude, soit la communauté *minoritaire*, jette la lumière sur une autre caractéristique fondamentale d'un groupe linguistique minoritaire : soit son caractère *minoritaire*. C'est une chose d'être visiblement minoritaire, car on ne peut pas choisir de changer son apparence. Sa langue par contre, c'est possible. Alors, comment expliquer de « choisir » de vivre en situation minoritaire ? C'est une situation qui sous-entend plus souvent que non une soumission face au groupe majoritaire. Est-ce que c'est la situation minoritaire qui crée le groupe, c'est-à-dire un groupe minoritaire qui vit une situation plus difficile que le groupe majoritaire ? Est-ce que c'est cette difficulté qui crée un groupe, une communauté ? Si cette communauté se base sur son caractère minoritaire en vivant une réalité différente d'un autre groupe, quels sont les effets sur l'identité des membres de cette communauté ?

Finalement, nous ne pouvons pas parler de groupe linguistique minoritaire sans aborder le volet linguistique. La langue est à la base de ce qui caractérise un groupe linguistique. Il faudra déterminer si la langue dont parlent les locuteurs des groupes à l'étude peut jouer un rôle rassembleur; si les gens qui la parlent sentent un certain rapprochement envers les autres locuteurs et s'il existe un sentiment de distance envers ceux qui ne la parlent pas. Cela, sans compter le prestige des deux langues associées à nos deux groupes à l'étude et tous les effets que ça peut avoir sur les individus et l'appartenance au groupe. Bref, nous voulons savoir si les locuteurs de la langue du groupe à l'étude

forment une communauté par l'intermédiaire de la langue — une communauté linguistique — et si les locuteurs puisent dans le caractère linguistique de la communauté pour se former une identité linguistique.

Expliquons maintenant les concepts pour chaque chapitre :

1.1. Communauté historique

Évidemment, une communauté historique est une communauté qui sait comment puiser dans son histoire pour définir ses particularités. Selon les propos de Joseph Yvon Thériault (1995), on peut voir qu'il s'agit du concept de « communauté de destin », c'est-à-dire une communauté qui rassemble des gens ayant l'idée qu'ils vivent un « destin commun ». Thériault (1995) souligne qu'il n'y a pas de réalité objective qui forme ce destin, mais plutôt la représentation de ce destin que se font les différents acteurs.

Comment se forme alors ce destin commun ? Thériault (1995) explique que la communauté se base sur deux facteurs qui s'influencent un à l'autre. Pour les définir, soit la communalisation et la sociation ou en d'autres mots, la culture et la politique. En ce qui concerne le facteur de la culture, c'est un peu un héritage, ce sont les mœurs, les valeurs, les références, la langue que les anciennes générations auraient transmises à la prochaine par l'intermédiaire de la socialisation. Le facteur politique pour sa part est la représentation que se font les gens du pouvoir d'action et de mobilisation de leur communauté afin de lutter pour un but commun. Ces deux facteurs forment alors la communauté comme « communauté de destin ».

Thériault précise encore davantage la « communauté de destin ». Il soutient qu'elle peut être de type ethnique ou nationalitaire, selon son « degré d'historicité ». Pour cette recherche, nous ne croyons pas nécessaire de creuser si loin. Nous allons plutôt voir si

chacun de nos groupes à l'étude forme une « communauté de destin » et comment les gens s'y identifient.

En résumé, nous voyons la communauté historique comme Thériault (1995) voit la communauté du destin : une communauté qui puise dans son passé transmis par la culture et qui se définit dans son pouvoir de mobilisation; une communauté qui prend forme en utilisant l'imagination de ses membres pour apporter des changements à sa situation présente.

1.2. Communauté minoritaire

Plusieurs définitions sont apportées pour définir ce qu'est une situation minoritaire. En quelques mots, voici la définition officielle du gouvernement fédéral : une minorité est le groupe qui a moins d'effectifs sur un territoire défini. Toutefois, cette définition est trop simpliste. Elle ne tient pas compte de tous les rapports de forces ou les dynamiques de pouvoir qui s'opèrent sur le territoire. Cette vision est partagée par Diane Gérin-Lajoie (2014) qui conçoit la définition du gouvernement comme une « façon réductrice de concevoir la notion de minorité, [car] on ne tient pas compte des rapports de force au sein desquels évoluent les membres de ces groupes par rapport à la majorité, mais aussi par rapport aux autres minorités en présence » (p. 469). Selon cette définition de la minorité, les Blancs en Afrique du Sud, pendant l'apartheid, auraient été une minorité. Évidemment, ce n'est pas le cas. C'est pour cette raison que nous proposons une approche plus bourdieusienne face à la définition de la minorité. Pour cette section, nous allons nous baser sur les concepts de « capitaux » tels que décrits par Pierre Bourdieu. Ces capitaux sont le capital économique, le capital culturel (Bourdieu, 1979, et Bourdieu et Passeron, 1985), et le plus important, le capital social (Bourdieu, 1980 et Lenoir, 2016). Une communauté minoritaire est donc une communauté qui détient moins de ces capitaux qu'une autre communauté avec laquelle elle est en relation étroite. Que ce soit le cas du capital culturel, du capital économique et du capital social,

d'après Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1985), la position d'une personne sur la hiérarchie sociale dépend de la détention de ces capitaux. Dans leur ouvrage, "*Les héritiers*", les auteurs se concentrent davantage sur le capital culturel. Toutefois, la position sociale d'une personne inclut, en plus du capital culturel, le capital économique et le capital social. Le *capital économique* est simple, c'est son pouvoir d'achat : l'argent, les propriétés appartenues, le crédit disponible à une personne... c'est l'idée commune d'une personne *riche*. Pour le *capital culturel*, c'est la *manière d'être* bourgeois : avoir le *bon goût* et les *bonnes manières*, mais surtout les *bonnes connaissances* (Bourdieu et Passeron, 1985). Puis, le *capital social*, c'est celui que nous croyons le plus important pour nos groupes à l'étude. Il a comme prérequis les deux premiers capitaux. C'est carrément avoir « friends in high places » ou des amis hauts placés (Bourdieu, 1980). C'est avec l'aide de son capital social qu'on monte les échelons de la hiérarchie sociale. Bref, détenir ces capitaux, c'est aussi être en position de pouvoir, en position de dominant et non en position de dominer. Qui dit dominant ne peut pas dire minoritaire dans le sens sociologique du terme. C'est la raison pour laquelle nous voulons voir si nos deux groupes à l'étude sont effectivement des groupes minoritaires et si l'on peut réellement parler d'une communauté/identité minoritaire.

1.3. Communauté linguistique

Enfin, nous allons explorer le concept d'identité linguistique, c'est-à-dire l'identité formée par rapport à la forme de la langue parlée. Ce chapitre se fondera surtout sur le concept du prestige de la langue. Prestige qui est assuré selon sa position dans la hiérarchie du concept de « marché linguistique » soutenu par Pierre Bourdieu (2001).

Selon les propos de Tina Desabrais (2010), la langue est immensément importante en ce qui concerne l'identité. Elle explique : « symbole de l'identité, la langue est le plus

puissant facteur d'appartenance sociale et ethnique et à la fois, un facteur de différenciation et d'exclusion » (p.68).

Cette section est donc celle qui nous semble requérir le moins d'informations puisqu'elle s'explique par elle-même, c'est-à-dire à savoir comment une communauté linguistique et les gens qui la composent voient le rapport avec sa langue. Puisent-ils une certaine identité dans leur langue qui leur permet de se distinguer des autres et ainsi se faire reconnaître leur particularité et donc leur existence telle que soutenue par Desabrais ? Pas nécessairement, car le fait de parler une langue n'implique pas qu'on s'y identifie (Côté, Lamarre et Razakamanana, 2016). Si on ne s'identifie pas à une langue, on ne peut pas réclamer une identité linguistique commune et donc on ne peut pas forcément être une communauté linguistique proprement dite.

2. Résumé de la structure du travail

Ceci étant dit, nous pouvons maintenant mieux voir la forme que portera ce mémoire. Il sera divisé en trois chapitres: *la communauté historique*; *la communauté minoritaire* et *la communauté linguistique*. Pour chaque volet, nous nous référerons à la littérature scientifique pertinente.

Pour la section historique, le concept de communauté de destin apporté par Thériault (1995) sera la ligne directrice du chapitre. Le concept sera mis en application par rapport aux différentes situations caractérisant la réalité historique des deux groupes à l'étude. Par cette application, nous essayerons de voir si nos deux groupes forment une communauté de destin et/ou une communauté historique. Nous essayerons de savoir s'il y a existence ou non d'une identité qui puise ces ressources dans une histoire commune.

Également, nous élaborerons le sujet sur différentes facettes. Pour les Acadiens, les événements de la déportation, des congrès nationaux de 1881 et 1884 ainsi que les

Congrès mondiaux acadiens (CMA) seront abordés et discutés en fonction du concept de la communauté de destin. En fonction de ce même concept, les sections sur les Anglo-Québécois parlant à propos de leur passé, qui fut caractérisé par l'immigration et l'émigration, seront abordées sans oublier la période la plus tumultueuse dans l'histoire moderne du Québec anglais, soit les lois linguistiques provinciales. Il sera important de définir le Québec moderne qui aura des effets sur le groupe anglophone. Ces effets, dont un exode, ne seront non pas expliqués, mais raisonnés, surtout par rapport aux médias anglo-québécois.

Pour la section minoritaire (le deuxième chapitre), nous allons creuser plus loin dans le concept de minorité. En utilisant le concept de capitaux soutenu par Bourdieu (1979, 1980), Bourdieu et Passeron (1985) et Lenoir (2016), nous verrons si effectivement nous traitons de groupes minoritaires ou non. Nous mettrons en scène des exemples et des situations qui affirmeront ou non le caractère minoritaire des deux groupes à l'étude afin de voir s'ils vivent une situation proprement minoritaire. Dans le cas advenant, nous verrons s'il y a l'émergence d'une communauté et donc d'une identité minoritaire.

Nous verrons aussi comment le concept de minorité s'applique. Pour nos deux groupes, soit les Acadiens et les Anglo-Québécois, nous explorerons le caractère historique de la pauvreté ou de la richesse du capital économique, politique et culturel. Nous verrons ainsi l'état de ces capitaux aujourd'hui. En plus de cela, nous verrons comment les groupes à l'étude vivent leur situation minoritaire, peut-être même de disparité. Le concept de l'exode sera dans cette section expliqué en fonction du concept de minorité.

Pour la troisième section, la section portant sur la dimension linguistique du fait minoritaire, nous nous concentrerons sur le concept du marché linguistique de Bourdieu (2001). Nous explorerons le prestige de la langue de nos deux groupes à l'étude : prestige qui est associé à la position de la langue dans le marché linguistique. Nous verrons comment ce prestige affecte les dynamiques langagières et même sociales dans leur société respective.

Dans cette section, pour les Anglo-Québécois, l'importance de l'anglais comme langue non pas seulement sur la scène locale ou nationale, mais aussi sur la scène internationale sera mise en évidence. Nous verrons les bienfaits d'avoir comme langue maternelle, la langue la plus répandue dans l'histoire de l'humanité. Mais nous verrons aussi les dangers possibles que ça peut avoir sur la construction d'une communauté, d'une identité. Pour les Acadiens, la question se concentrera sur le français comme source d'identité, mais aussi comme source d'angoisse. Une section portant sur le chiac, concept qui sera plus tard expliqué, sera évidemment au rendez-vous ainsi qu'une section sur le bilinguisme et l'insécurité linguistique.

3. Portrait sociodémographique des groupes à l'étude

Les Acadiens et les Anglo-Québécois ont tout d'abord une chose en commun : ils sont tous les deux moins nombreux qu'un autre groupe linguistique sur le territoire sur lequel ils vivent. Ils sont démographiquement minoritaires.

Avant de parler de pourcentage d'effectifs pour ces deux groupes, nous devons tout d'abord faire une petite parenthèse. Cette petite parenthèse est cruciale, car elle peut changer de façon plus ou moins drastique le poids démographique des groupes. Il existe en effet plusieurs façons pour définir la composition d'un groupe linguistique : soit par rapport à la langue maternelle; soit par rapport à la première langue officielle comprise ou tout simplement la langue officielle parlée à la maison. Bien qu'il existe plusieurs raisons pour lesquelles on pourrait adopter une façon à définir le groupe plutôt qu'une autre, nous utiliserons la langue maternelle et la langue parlée à la maison. La langue maternelle est importante à prendre en considération, car c'est avec celle-ci que les mœurs et les valeurs sont transmises et, comme nous verrons dans le chapitre historique, ces mœurs et ces valeurs sont des facettes de la communauté de destin soutenu par Thériault (1995). Puis, la langue parlée à la maison inclut les immigrants

qui s'avèrent à être des effectifs importants pour comprendre l'importance, le prestige notamment de l'anglais que nous verrons prochainement.

3.1. L'Acadie ? L'Acadien ?

Un autre fait à considérer est de définir ce que nous entendons par l'Acadie et les Acadiens. L'Acadie est un territoire, mais un territoire flou. En raison de ce manque de précision, on n'est pas certain comment définir un Acadien. Certains vont dire que l'Acadie c'est l'espace francophone dans les provinces maritimes du Canada, formant alors l'Acadie des maritimes. D'autres vont ajouter les communautés francophones de Terre-neuve et Labrador, formant ainsi l'Acadie des provinces atlantiques. D'autres ajouteront certaines communautés de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine du Québec et les communautés historiquement francophones au Maine, sans oublier les Cajuns de la Louisiane.

À cela s'ajoute le problème à définir ce qu'est un Acadien. Deux courants de pensée existent pour répondre à la question. La première voit l'Acadien comme étant le produit exclusif de la généalogie. Ceci étant dit, est Acadien la personne dont les ancêtres ont vécu la déportation. Cet individu peut alors avoir vécu toute sa vie au Nouveau-Brunswick comme en Chine et légitimement être considéré comme un Acadien, c'est l'Acadie du sang, de la diaspora. L'autre courant de pensée est plus sociologique, moins mythique. Il s'agit de l'Acadien par la socialisation : c'est-à-dire un Acadien qui s'est fait socialiser en Acadie (aussi floue soit-elle) dans une famille qui se dit acadienne. Chaque façon de penser l'Acadie et l'Acadien a ses pour et ses contre, ses partisans et ses opposants. Bref, définir le territoire acadien et définir un Acadien est un casse-tête en soi. C'est pour cette raison que nous choisissons de délimiter notre population acadienne sur le territoire néobrunswickois : donc, un Acadien est un francophone se retrouvant au Nouveau-Brunswick. À cela s'ajoute une autre particularité, dont nous sommes conscients, soit l'existence d'une identité à part et en

soi chez certains francophones vivant dans le Nord-ouest de la province, soit les Brayons. Toutefois, malgré quelques caractéristiques différentes, il s'avère que leurs enjeux et leurs luttes sont semblables au restant de l'Acadie. De plus, c'est cette région qui fut hôtesse du dernier congrès mondial acadien. Il ne nous est donc pas difficile d'inclure cette région dans ce que nous concevons comme l'Acadie et les Acadiens du Nouveau-Brunswick.

3.2. La présence de ces locuteurs sur le territoire

Ayant maintenant cela de clarifié, regardons un peu les chiffres. Selon les statistiques de 2016 de Statistiques Canada, la langue maternelle anglaise au Québec oscille autour de 7.5% de la population totale.³ Tandis que le français comme langue maternelle au Nouveau-Brunswick, d'après les mêmes statistiques, se situe à 32%⁴. Malgré ce taux relativement élevé de francophones dans la province, il faut noter qu'ils sont répartis au sein de celle-ci, avec concentration au Nord et à l'Est du Nouveau-Brunswick (voir figure 1.1). En ce qui concerne sa capitale démographique, économique et culturelle, soit l'ensemble du grand Moncton, les Acadiens y détiennent un poids sensiblement pareil à près de 32%⁵. Il y a donc possibilité de dilution au sein d'une masse anglophone toujours importante.

Les Anglo-Québécois ont, pour leur part, dans l'histoire moderne, une présence importante dans la ville de Montréal. Au point où 80% des locuteurs de la langue de Shakespeare au Québec se retrouvent à Montréal (Donovan, 2015, Gérin-Lajoie, 2016). En fait, selon Radio-Canada, utilisant les statistiques de Statistiques Canada (2016), près de 20% (19.3%) des habitants de la ville de Montréal ont l'anglais comme langue

³ <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016011/98-200-x2016011-fra.cfm> (Consulté le 22 mai 2018)

⁴ <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-au-nouveau-brunswick> (Consulté le 22 mai 2018)

⁵ https://www.moncton.ca/Visiteurs/Renseignements_sur_Moncton.htm (Consulté le 22 mai, 2018)

maternelle⁶. Ça ne paraît peut-être pas impressionnant, mais constatant que l'anglais comme langue maternelle ne fait partie que de 7.5% du total de la province, c'est un taux important.

Comment expliquer la présence plutôt forte de la langue anglaise dans la métropole de Montréal ? Cela s'explique à la fois par la concentration d'anglophones dans la ville, mais aussi par la présence importante d'immigrants. Des immigrants ayant pour la plupart adopté l'anglais, avant la loi 101 qui l'adopte moins aujourd'hui, mais qui l'adopte néanmoins toujours de manière importante comme langue de communication malgré les politiques favorisant le français. En fait, si nous recherchions les statistiques sous une différente question, soit la langue parlée à la maison sur l'île de Montréal, l'anglais ressort à 27% des cas⁷.

Toutefois, malgré ça, l'importance de l'anglais à Montréal n'est toujours pas aussi bien illustrée que nous le voulons. C'est pour cette raison que nous sommes allés voir un peu plus loin. Nous avons fait notre propre recherche dans le recensement de 2016 de Statistiques Canada sur la question de la langue la plus parlée à la maison sur l'île de Montréal. La présence de l'anglais dans certains coins de l'île est frappante, spécialement si on la compare au français dans le grand Moncton.

Effectivement, Statistiques Canada divise les régions métropolitaines de recensement (RMR) (soit les villes) en subdivisions de recensement (SDR) et au sein de ces SDR, il les divise en aires de diffusion (AD). Nous voulions comparer le point de concentration le plus important pour nos deux groupes afin d'avoir une meilleure idée du regroupement de ceux-ci et de leur concentration sur le territoire. Nos résultats ont démontré que le SDR ayant une plus grande proportion d'anglophones, à 82.54%, est **Montréal-Ouest** (Figure 2.1. (a,b) [retrouvée à partir de la page 19]). Et de façon plus pointue, l'AD 24 660 810 (Figure 2.2. (a,b)) à **91.36%**. Puis, pour la partie faiblement

⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1048404/francais-recul-montreal-portrait-langue-anglais-recensement> (Consulté le 22 mai 2018)

⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1048404/francais-recul-montreal-portrait-langue-anglais-recensement> (consulté le 22 mai 2018)

peuplée d'anglophones à Montréal, il s'agit du SDR **Montréal-Est** (Figure 3.1. (a,b) à 4.3% et donc de l'AD 24660056 (Annexe 3.2. (a,b).) à **2.06%**. Pour le cas des francophones dans le Grand-Moncton, le SDR retrouvé qui contient une majorité de francophones est **Dieppe** (Figure 4.1. (a,b)) à 69.36% et son AD est 13 070 332 (Figure 4.2. (a,b)) à **80.69%**. Pour le SDR ayant le taux le plus faible, il s'agit de **Riverview** (Figure 5.1. (a,b)) à 3.14% et l'AD qui y était associé est 13 060 052 (Figure 5.2. (a,b)) à **0.89%**.

3.3. Les résultats de cette présence

En voyant les deux extrêmes, nous verrons que les anglophones sur l'île de Montréal sont avantagés en ayant la plus forte majorité et en ayant la moins grosse minorité sur le territoire comparativement aux francophones du grand Moncton. En d'autres mots, les Anglo-Québécois ont une plus grande concentration sur leur territoire comparativement aux Acadiens de Moncton. Pour ajouter sur l'importance de Moncton comme pilier pour les acadiens, il est à noter qu'une banlieue de Moncton, soit la ville de Dieppe, est « la plus grande municipalité majoritairement francophone hors Québec » (Wade 2015, p.144).

Nous pouvons donc conclure qu'au niveau provincial, les Acadiens ont un pas d'avance sur les Anglo-Québécois qui semblent se replier sur le territoire Montréalais. Ceci peut s'expliquer de plusieurs façons. Premièrement, en raison de sa faible présence au niveau provincial, les Anglo-Québécois auront de la difficulté à avoir une voix à ce niveau. Ce qui n'est pas le cas pour les Acadiens qui ont un poids sensiblement répandu sur plusieurs endroits au sein de la province. Ils sont toutefois avantagés comparativement aux francophones, car ils ont une population beaucoup plus concentrée. Concentration qui leur permet des espaces qui leur sont propres où ils peuvent fonctionner majoritairement dans la langue de la minorité. Langue qui n'est donc plus minoritaire, mais bien majoritaire sur le territoire, soit dans le SDR en

question. Cela est moins le cas pour les francophones de Moncton qui ont un SDR et même des AD ayant un moins haut pourcentage de francophones. Bien qu'ils soient toujours majoritaires sur le territoire en question, c'est une majorité plus faible et il y a toujours une présence importante d'anglophones. Nous verrons dans le chapitre *communauté linguistique* comment s'opère la dynamique des langues et le rapport de force dans ces territoires.

Les deux communautés linguistiques, malgré tout, ont des situations démographiques bien différentes l'une de l'autre. Cette situation sera développée davantage dans différents chapitres.

4. FIGURES ILLUSTRANT LA PRÉSENCE MINORITAIRE SUR LE TERRITOIRE

OÙ VIVENT LES FRANCOPHONES?

RÉGIONS ÉCONOMIQUES

- A Campbellton – Miramichi : 41%
- B Moncton – Richibucto : 36 %
- C Saint John – St. Stephen : 2 %
- D Fredericton – Oromocto : 4 %
- E Edmundston – Woodstock : 17 %

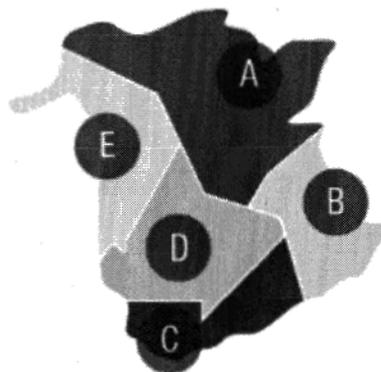


Figure 1.1. : Lieu des francophones au N.B. Tiré de <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-au-nouveau-brunswick> (Consulté le 22 mai 2018)

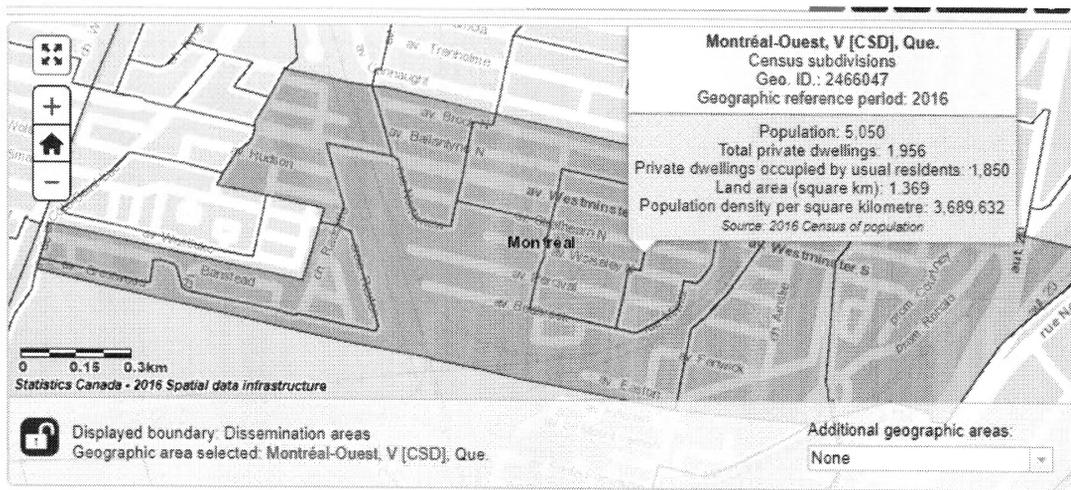


Figure 2.1. (a) : SDR Montréal-Ouest

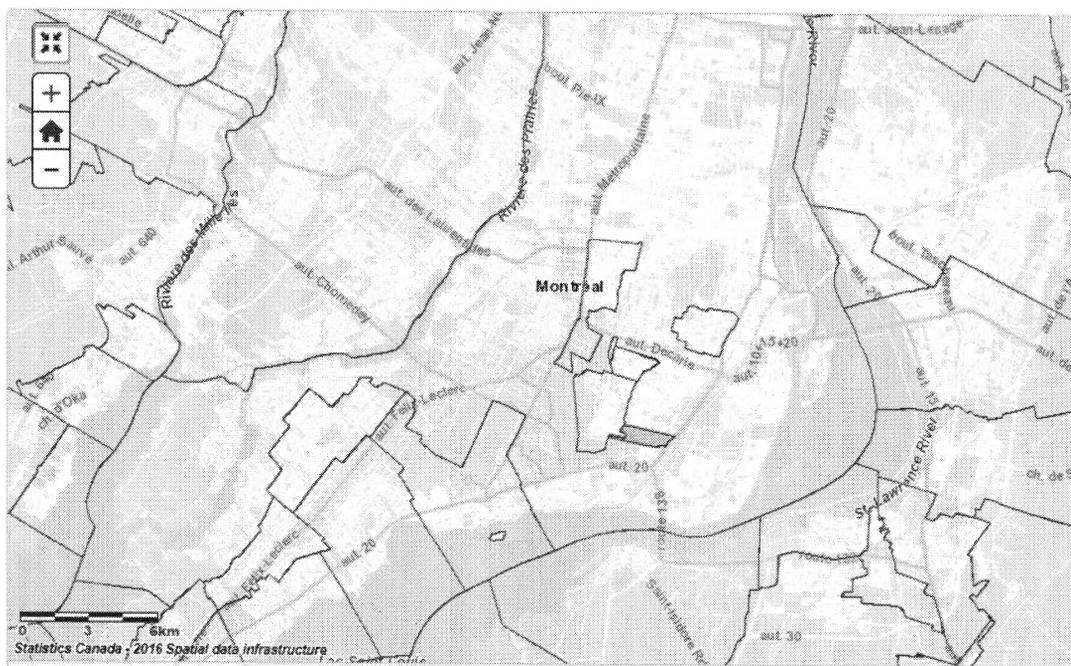


Figure 2.1. (b) SDR Montréal-Ouest

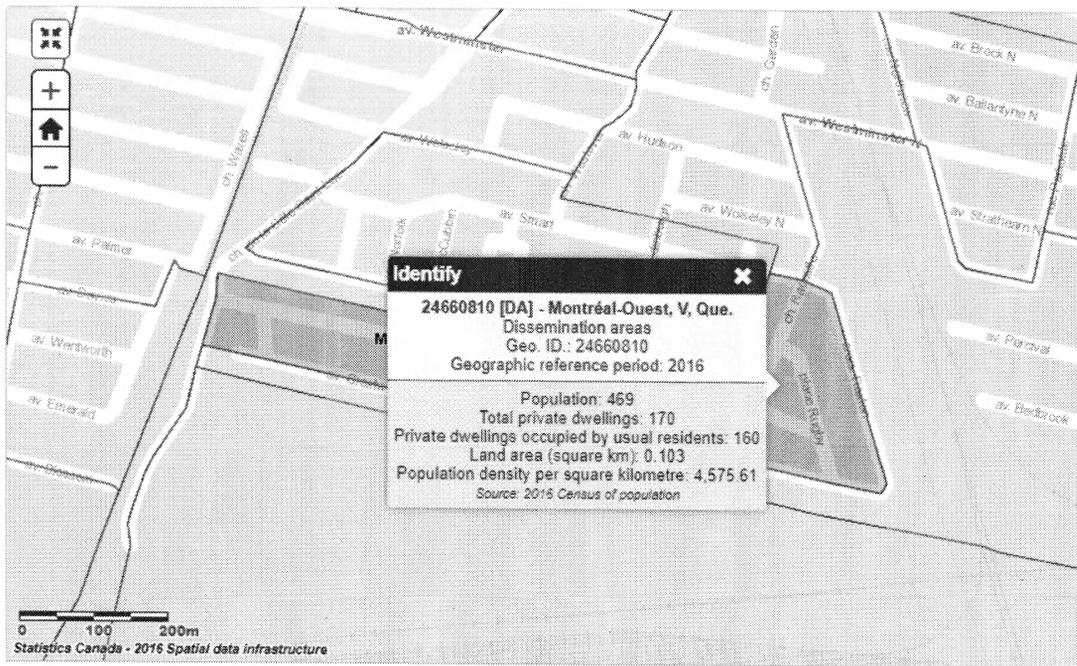


Figure 2.2. (a) AD de Montréal-Ouest

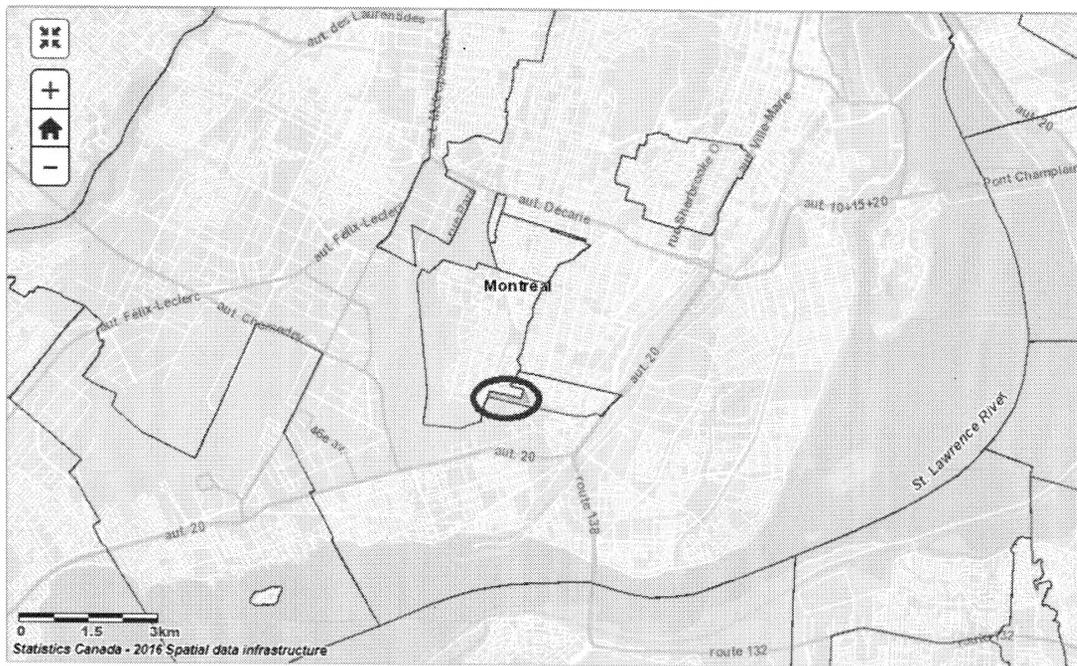


Figure 2.2. (b) AD de Montréal-Ouest

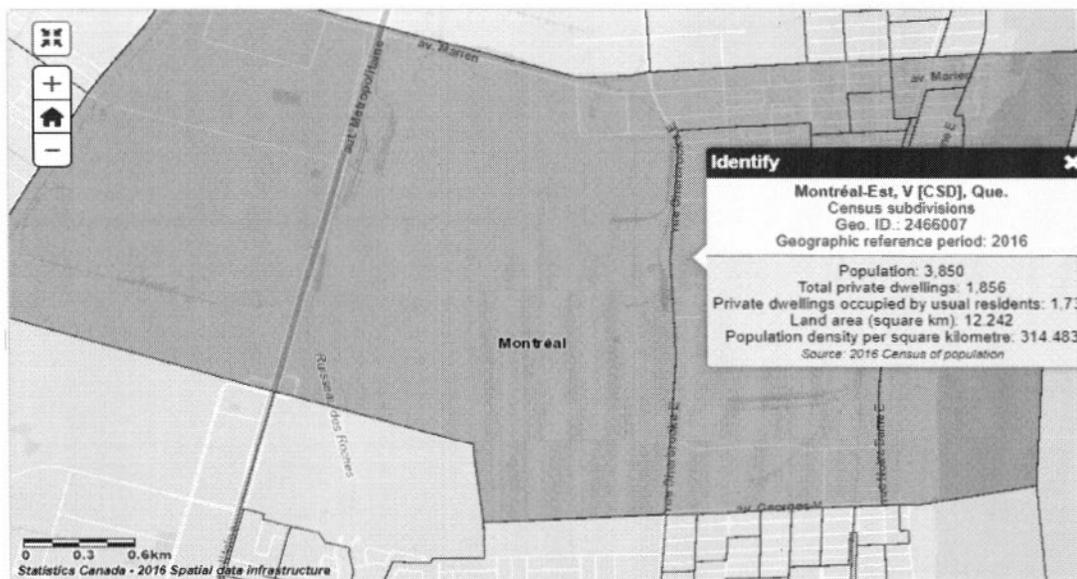


Figure 3.1. (a) SDR Montréal-Est



Figure 3.1. (b) SDR Montréal-Est

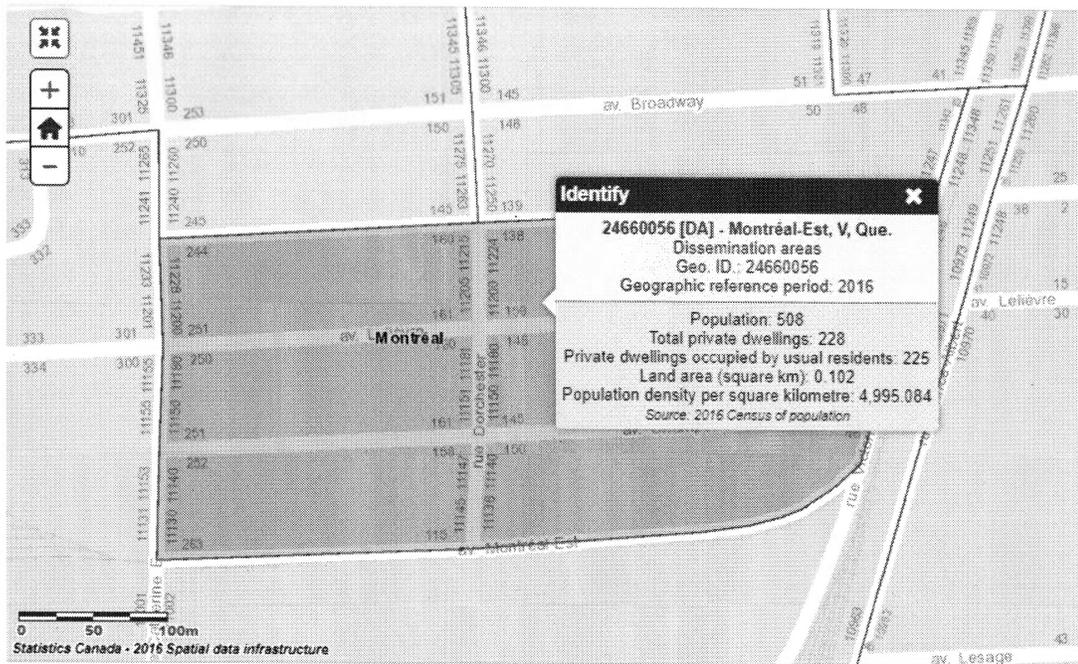


Figure 3.2. (a) AD de Montréal-Est

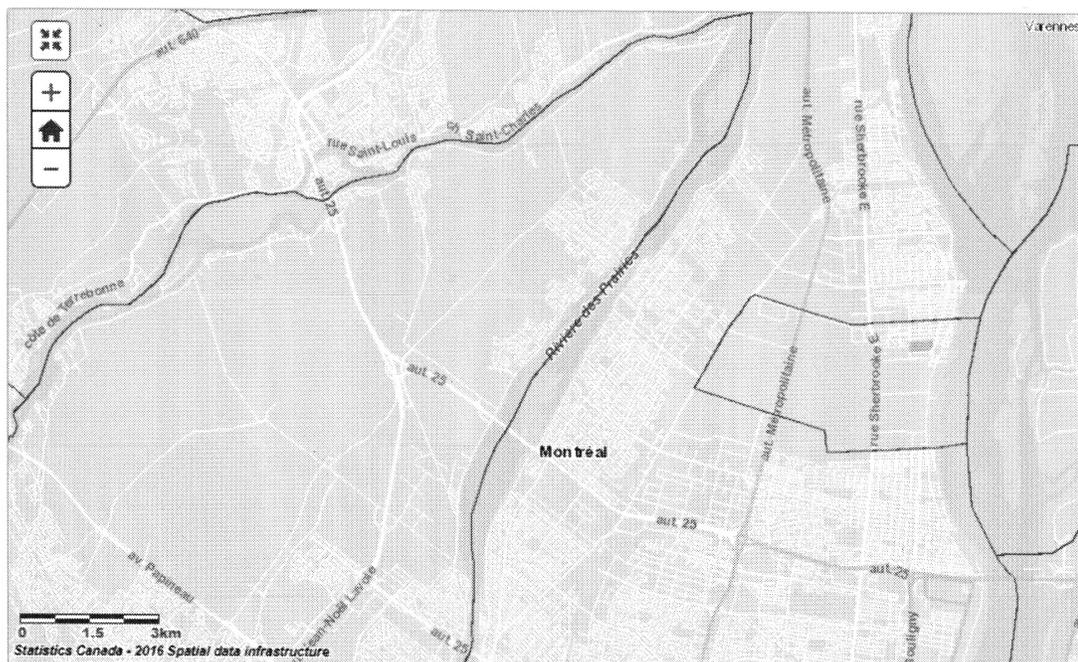


Figure 3.2. (b) AD de Montréal-Est

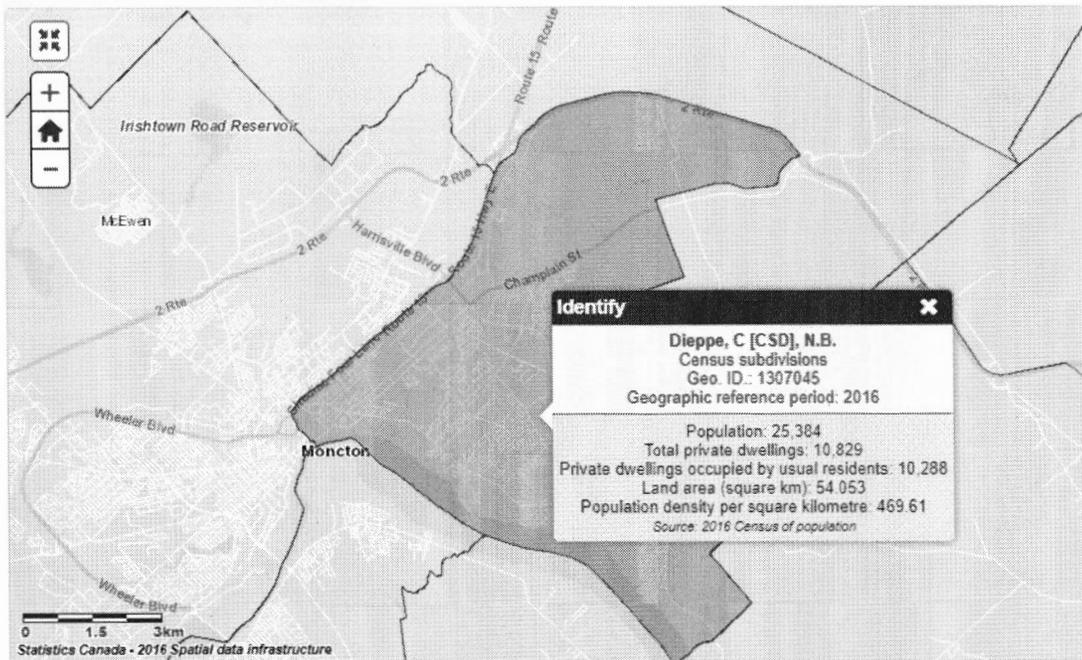


Figure 4.1. (a) SDR Dieppe

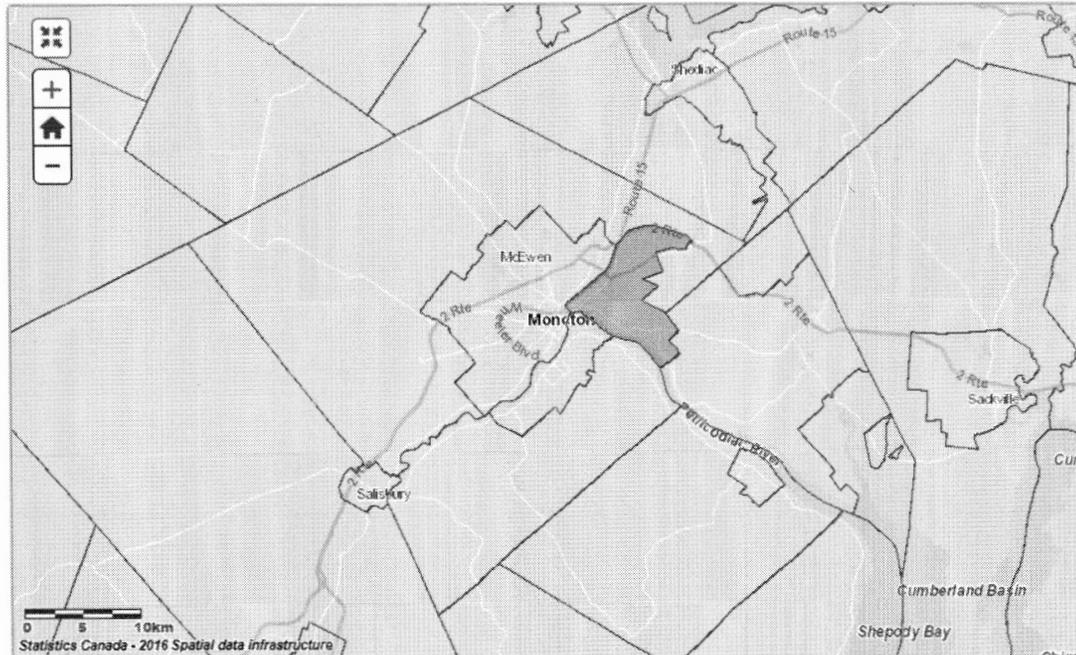


Figure 4.1. (b) SDR Dieppe

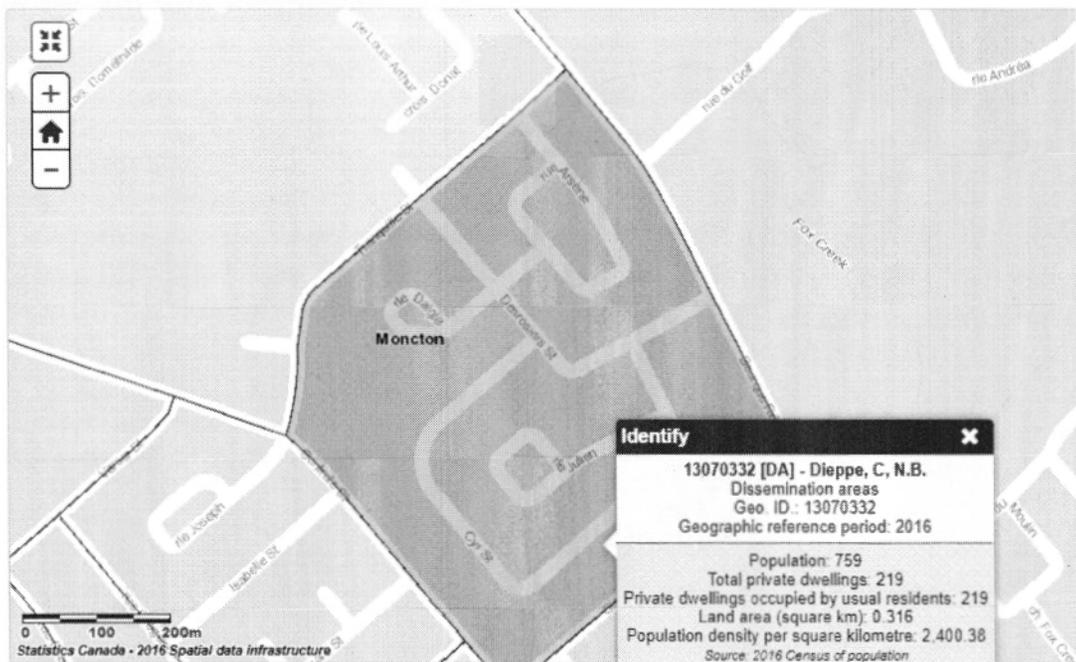


Figure 4.2. (a) AD de Dieppe

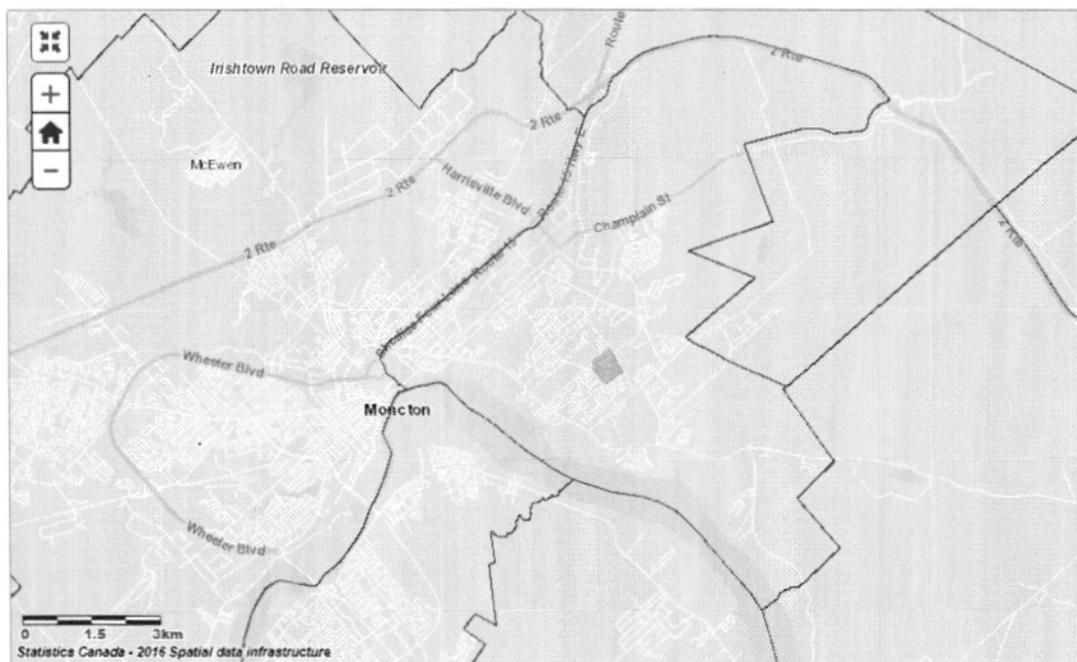


Figure 4.2. (b) AD de Dieppe

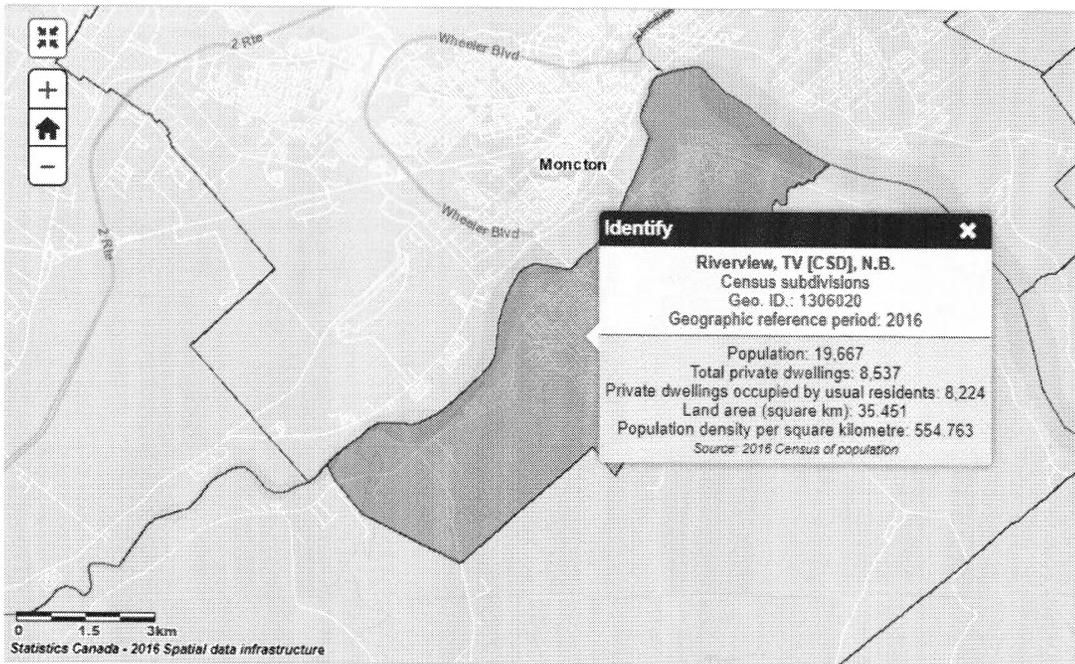


Figure 5.1. (a) SDR Riverview

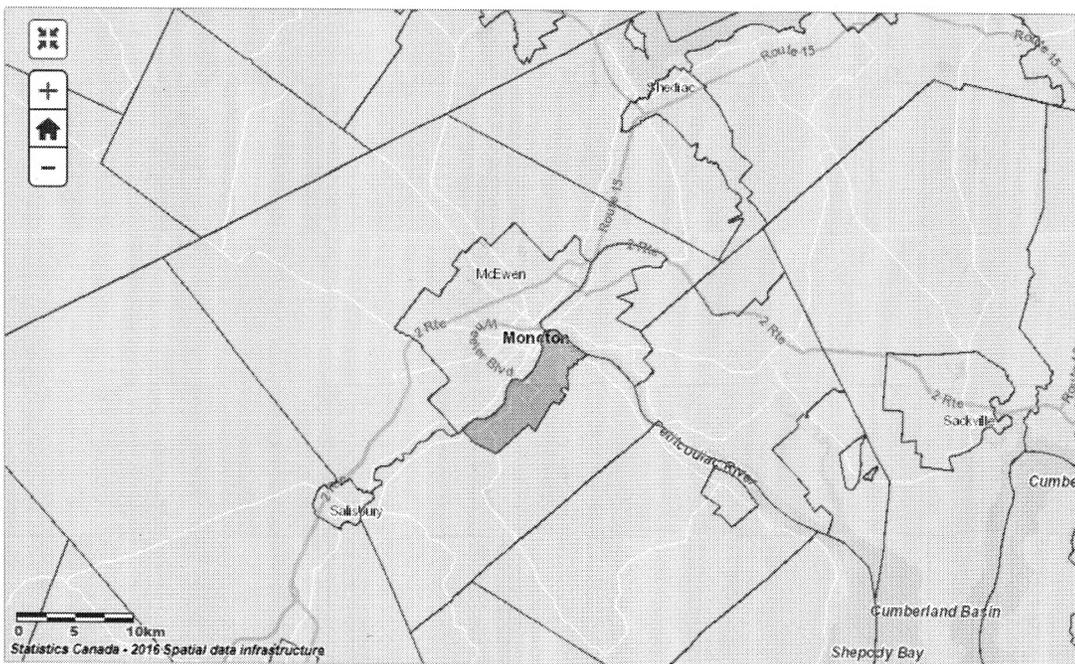


Figure 5.1. (b) SDR Riverview

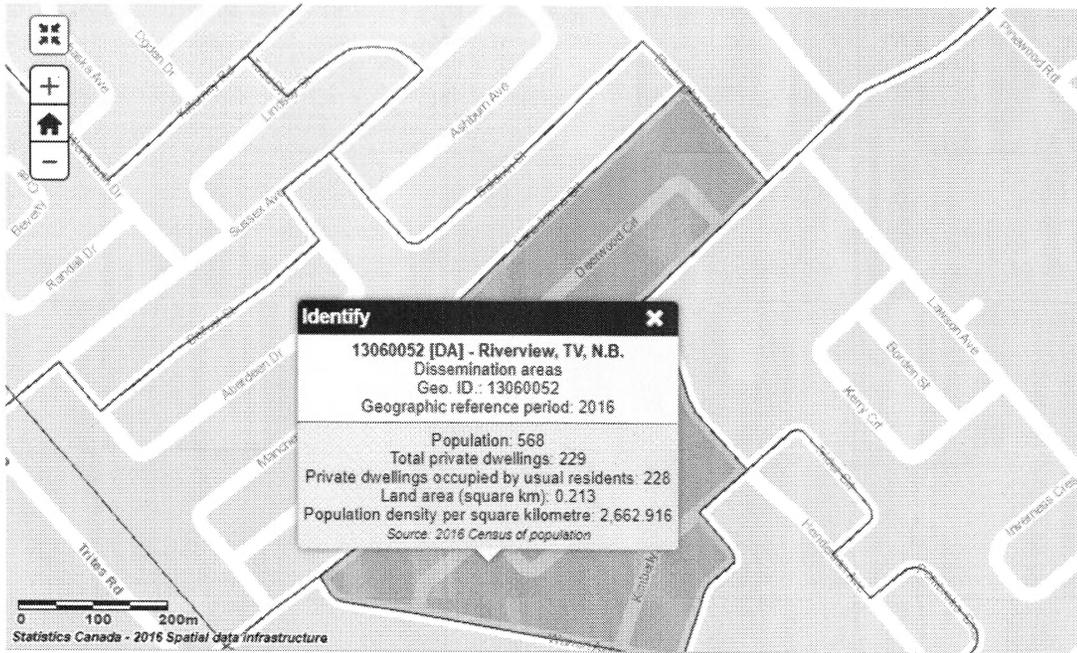


Figure 5.2. (a) AD de Riverview

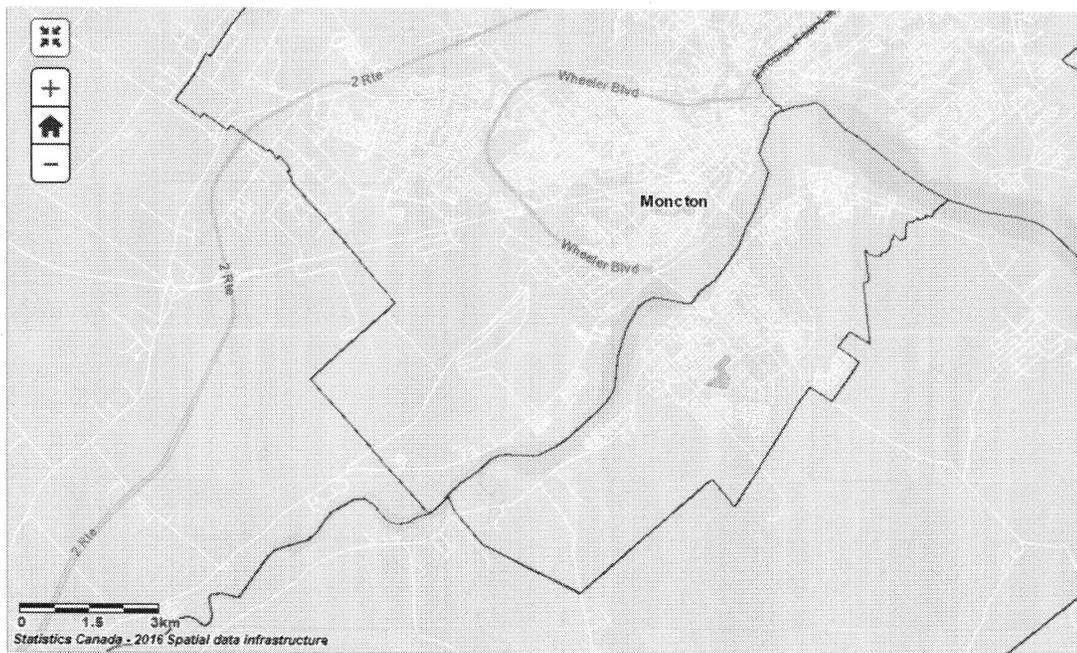


Figure 5.2. (b) AD de Riverview

CHAPITRE I

COMMUNAUTÉ HISTORIQUE

Ce chapitre s'inspirera du concept de communauté de destin souligné par Thériault (1995) dans l'optique de vérifier l'existence d'une communauté historique pouvant entraîner une identité historique par la présence ou l'absence de deux volets : la culture (1) et la politique (2). Le premier volet (1), soit la culture, est l'idée que les personnes vivant dans la communauté ont la représentation d'un passé semblable. Le deuxième volet (2), soit la politique, est l'idée que les membres de la communauté ont l'impression qu'ils font partie d'un groupe qui sait se mobiliser et revendiquer ses intérêts (historicité). Nous verrons comment ces deux groupes à l'étude s'identifient à ces deux volets.

1. Origines

Évidemment, on ne peut parler de communautés historiques potentielles sans commencer par un retour dans le passé. La présence anglophone au Québec et la présence acadienne au Nouveau-Brunswick découlent des colonialismes britannique et français en Amérique du Nord. Dans cette époque, au 18^e siècle, l'Angleterre (et ses colonies) en sortira victorieuse et la France (et ses colonies) sera perdante.

Malgré le sort différent des deux puissances par rapport à la guerre, les colons à la source des deux groupes minoritaires ont tous les deux vécus des événements traumatiques. Pour le cas des colons anglais (Anglo-Québécois), leur misère se trouvera dans la Révolution américaine tout juste après la victoire de l'Angleterre sur la France. Certains colons anglais, malgré tous les traumatismes pouvant être liés à une période de révolution, restèrent fidèles à la Couronne britannique. En raison de cette fidélité, on accordera à cette population qui sera surnommée loyaliste des terres dans

les colonies du Nord encore sous le contrôle de l'Angleterre (aujourd'hui le Canada). La majorité de ces loyalistes se dirigeront vers le Nouveau-Brunswick, mais un certain pourcentage s'est aussi dirigé vers le Québec, spécialement dans les Cantons de l'Est. En raison des traumatismes vécus pendant la révolution (aidé par la France), les loyalistes ont vite adopté une attitude négative, voire une certaine haine envers tout ce qui est français (Wade, 1955). Mauvaise nouvelle particulièrement pour les francophones habitant le Nouveau-Brunswick, terrain majoritairement loyaliste.

Toutefois, ce n'était pas la première fois que ces francophones entendaient ou vivaient des *conditions difficiles*. Entre autres, la déportation des Acadiens par les Anglais de 1755 à 1763. Cet événement, connu comme le *Grand Dérangement*, avait carrément comme but un nettoyage ethnique du territoire en question (principalement en Nouvelle-Écosse). Effectivement, les Acadiens furent déportés par force dans des navires britanniques vers les colonies anglaises (aujourd'hui les États-Unis), l'Angleterre et même la France. Certains, transportés par force dans les colonies sur la côte Est de l'Amérique du Nord, se rendirent eux-mêmes vers le territoire encore appartenant par la France à l'époque, soit la Louisiane. Certains resteront dans la région qui leur a été imposée sur eux. Tandis que d'autres, après la permission de l'autorité anglaise, retourneront vers leurs terres natales en Acadie. Ces colons ne purent cependant pas se réapproprier leurs anciennes terres fertiles qui étaient maintenant occupées par des colons anglais et plus tard les loyalistes. Les Acadiens, qui étaient généralement d'excellents fermiers, durent se diriger vers les régions moins favorables afin de ne pas se faire chasser de leurs terres. Ils se sont alors installés dans des régions côtières où ils développèrent une maîtrise de la pêche. En plus de s'installer dans ces régions plus difficiles, les Acadiens pouvaient seulement revenir en Acadie sous condition. Ils devaient prêter le serment d'allégeance à la Couronne britannique et ils ne pouvaient s'établir en concentration. On ne voulait pas que les Acadiens se rassemblent, par peur qu'ils se révoltent face à l'autorité britannique. On exigea alors qu'ils se dispersent en multiples petits villages relativement isolés les uns des autres, desservis et séparés par de grosses villes anglaises (Landry, 2001).

2. Les Acadiens

2.1. Premier volet : culture

Malgré la perte de vie et la rupture de nombreuses familles, on peut dégager des points positifs dans la déportation des Acadiens. Comme l'exige le concept de communauté de destin de Thériault (1995), les membres d'une communauté historique doivent avoir la représentation qu'ils ont un vécu commun. C'est justement ce que va apporter la déportation aux francophones qui habitent les terres ayant été touchées moindrement par celle-ci. Ce ne sera pas un processus instantané toutefois. Il va falloir attendre une centaine d'années avant que commence à germer cette représentation d'une histoire commune.

Effectivement, il faudra attendre les écrits de François-Edme Rameau de Saint-Père et à la publication du poème *Evangeline : A tale of Acadie* écrit par le poète américain Henry Wadsworth Longfellow, afin de voir les premiers soupçons de l'identité acadienne (Landry, 2015). Thériault (2013) est du même avis, toutefois, il tient à préciser que ce n'est pas la version originale du poème *Evangeline* qui suscite la naissance d'une identité, mais plutôt la version traduite (très librement) en français par Pamphile Lemay en 1864 et le roman *Jacques et Marie* écrit par Napoléon Bourassa parut dans la même année. Pour Thériault (2013), ces textes ont eu une importance majeure dans le développement d'une identité, mais pas uniquement acadienne. Elle favorisera au départ le développement d'une identité canadienne-française qui deviendra, et deviendra pour les Acadiens, une identité à part entière.

2.1.1. Naissance d'une identité proprement acadienne et les conventions nationales

Il faudra attendre en 1881, l'année de la première Convention nationale des Acadiens, afin qu'une identité proprement acadienne, différente de celle des Canadiens français, se basant sur des référents historiques qui leur sont propres, naisse. Symboliquement, durant cette convention, les participants choisissent d'adopter une fête nationale différente à celle des autres communautés francophones au Canada. On n'adopte pas la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale, on choisit plutôt la fête de l'Assomption, célébrée le 15 août. En fait, cette convention nationale apporte « le véritable moment fondateur d'une nationalité acadienne ; l'évènement par lequel l'Acadie qui n'était qu'une virtualité devient réalité » (Boudreau, 2016 p.153). Puis, en 1884, on ajoute à cette distinction acadienne en y instaurant un drapeau, un hymne national, une devise et un insigne (Landry, 2015). Bref, l'identité acadienne devient une réalité concrète à la fin du 19e siècle.

Pendant l'époque des premières conventions nationales, l'identité acadienne est devenue une réalité. Suite à celles-ci, l'identité acadienne se concrétise par des organisations comme la Société nationale de l'Acadie (SNA) et à des groupes de revendications. À l'époque, on revendiquait surtout pour l'accès à l'éducation dans la langue française. C'est aussi dans la première moitié du 20e siècle où l'Acadie s'organise de façon économique avec la création des caisses populaires, réduisant alors la dépendance des Acadiens face aux anglophones qui tiraient souvent avantage de la situation précaire des Acadiens : pensons seulement à l'industrie de la pêche comme exemple.

2.1.2. Une dominance perpétuelle et l'importance des coopératives acadiennes

Effectivement, à l'époque, les Acadiens composaient une majorité de pêcheurs au Nouveau-Brunswick. Toutefois, pour pouvoir pêcher, il faut avoir de la fourniture de pêche, dont un bateau et tout l'équipement nécessaire pour le faire fonctionner. Afin de pouvoir se le payer, les Acadiens faisaient affaire avec des marchands anglais. Ces marchands avaient accès à ces fournitures de pêche et les vendaient aux Acadiens qui n'avaient pas les moyens de complètement les payer. Les marchands leur accordaient alors une entente spéciale. Cette entente soutenait que les Acadiens auraient leurs fournitures de pêche, mais en échange, ils devaient repayer le marchand avec les poissons pêchés auquel le marchand pouvait revendre à profit. Malgré cela, la réalité était que les Acadiens ne parvenaient jamais à pouvoir complètement repayer les marchands anglais. Conséquemment, l'année suivante, c'était toujours la même histoire. Ils étaient pris dans un cercle vicieux où les marchands anglais en sortaient énormément gagnants. Les mouvements coopératifs, dont les caisses populaires, permettaient aux Acadiens de s'éloigner de sortir de ce cercle vicieux.

En effet, dans les années 1940, ces mouvements coopératifs seront en essor (Landry, 2015). Pour certains auteurs, comme Landry (2015), on y retrouvait une source identitaire. Elle cite d'ailleurs Daigle (1990) qui affirme que « [l]e sentiment nationaliste devient alors plus fort que les principes [même] de la coopération » (Landry 2015, p.63).

À cette époque, dans la première moitié du 20^e siècle, il n'y a alors aucun doute sur les particularités, l'existence même d'une identité proprement acadienne. Cette identité se forme sur des institutions coopératives et, toujours, sur l'institution la plus forte à l'époque (du moins pour les Canadiens français), soit l'Église.

2.1.3. L'identité acadienne mise en doute

Toutefois, au tournant de la deuxième moitié de ce siècle, cette réalité devient moins certaine. Effectivement, dans les années 1960, l'identité acadienne s'essoufflera. Pendant ces années, l'Acadie et le concept d'un Acadien (l'identité, plus spécifiquement) entreront en crise. Essentiellement, les fondements, les piliers de l'Acadie, élaborés à partir de 1881, soit la religion et la ruralité, seront remises en question. La langue en Acadie recevra aussi sa part de remise en question.

La remise en question de la religion à partir des années 1960 est un phénomène qui se jouera dans plusieurs sociétés occidentales, entre autres, au Québec. Le questionnement sur la religion est aussi, pour les Acadiens, un questionnement sur sa propre élite qui était majoritairement composée de religieux : élite qui a toujours misé sur l'amélioration du français des Acadiens. Amélioration, car ces gens ne parlent pas « bien » le français, selon les élites cléricales de l'époque. Fait qui sera abordé dans le troisième chapitre.

À partir des années 1960, les Acadiens commencent à mettre de côté le français standard et assument leurs particularités linguistiques, autrefois hautement critiquées. Ils s'identifieront de plus en plus au vernaculaire de la région, soit le chiac. Ce constat sera confirmé par les œuvres culturelles à partir des années 1970 qui s'inspireront et qui l'utiliseront de façon positive (Boudreau, 2016). Par exemple, nous pouvons penser au documentaire de 1969 intitulé *Éloge du Chiac* réalisé par Michel Brault qui mettait en vedette ce phénomène.

Suite à cette vague des années 1960, il faudra attendre une trentaine d'années avant que l'identité acadienne vive un second souffle qui définira sa situation actuelle. Autour des années 1990, on verra une réanimation du regard unifié des Acadiens vers leur passé partagé qui, rappelons-le, est justement le premier volet de la communauté de destin vu par Thériault (1995). Nous parlons évidemment du Congrès mondial acadien (CMA) de 1994.

2.1.4. Le congrès mondial acadien de 1994

En effet, on dit que cet évènement a eu un impact incroyable à revitaliser l'Acadie et l'identité qui y est rattachée. En fait, c'est avec le CMA de 1994 que l'Acadie et la région du sud-est du Nouveau-Brunswick (Moncton) ont réussi à se mettre sur la carte nationale et même internationale. Le CMA de 1994 a même une reconnaissance par l'UNESCO comme « une activité de la décennie mondiale du développement culturel » (McLaughlin et Le Blanc 2009, p.29). Certains affirment que c'est en raison du CMA de 1994 que Moncton fut choisie comme ville hôte du *Sommet de la Francophonie* en 1999 (Allain, 2005). Bien que le CMA fût important pour la visibilité acadienne, il le fut encore plus pour la définition de l'Acadie et de l'identité possible des Acadiens.

Le CMA de 1994, « grande rencontre [qui] s'étale sur deux semaines et [qui] réunit des Acadiens vivant aux quatre coins de la planète » (Boudreau 2016, p.157), avait deux objectifs principaux. On voulait tout d'abord savoir qui était le porte-parole de l'Acadie (Allain, 2004). C'était une question en vogue à l'époque, spécialement sur la scène artistique/culturelle. Toutefois, ce qui a fait le plus de vagues fut le deuxième thème de discussion du CMA: l'identité.

Effectivement, on voulait définir l'identité acadienne d'un Acadien. Cependant, le CMA de 1994, en réunissant les « enfants » de la déportation, avait prôné une Acadie liée par le sang, laissant entendre que l'on peut être acadien uniquement si on a un ancêtre qui a vécu la déportation. Par exemple, un Boudreau qui vit dans l'Arizona depuis plus de cinq générations aurait plus le droit d'être considéré comme un Acadien qu'une personne vivant en Acadie depuis cinq générations, mais n'ayant pas généalogiquement vécu la déportation. On nomme ce concept « l'Acadie de la diaspora ».

2.1.5. Les dangers de la « diaspora » acadienne

Toutefois, ce n'est pas tous les auteurs qui voient le CMA d'un bon œil. Thériault est l'une de ces personnes. En fait, en 2007, appuyé par Landry (2015), Thériault remarque qu'avec le CMA, l'Acadie devient diasporique (à l'image de la communauté juive), c'est-à-dire qu'il y a des Acadiens dispersés tout autour du monde. Comparativement à la diaspora juive, la diaspora acadienne n'est pas officiellement reconnue comme étant réellement existante au niveau international. Il ajoute que considérer l'Acadie comme étant diasporique est dangereux pour elle, car sa territorialité devient floue, pour ne pas dire qu'elle disparaît. Avec la disparition du territoire, disparaît aussi tout espoir de politiser l'Acadie (Thériault, 2007), l'envoyant donc sur le chemin de l'ethnisation. Cette opinion est partagée par Landry (2015) en faisant référence aux pensées d'André Magord et de Chedly Belkhodja. Selon eux, en adoptant l'identité diasporique (bien qu'ils y voient plusieurs bienfaits) l'Acadie et être Acadien ont le potentiel de tomber dans le folklorique, ce qui se traduit par « un danger de réduction du pouvoir sur le plan politique » (Landry 2015, p.123).

D'autres auteurs voient aussi dans l'Acadie de la diaspora un non-sens. Gérin-Lajoie (2001) explique que « [l']identité se construit en effet à partir d'activités quotidiennes qui définissent les rapports sociaux. La notion d'identité ne peut donc pas être décrite en dehors du contexte social dans lequel elle évolue, étant donné que c'est ce contexte qui lui donne un sens » (p.62). Tout comme Thériault le faisait remarquer plus haut, l'Acadie de la diaspora inclut au sein de l'acadianité trop de gens n'ayant pas d'attache à l'Acadie sauf par leur nom de famille. Elle dilue le sens même d'être acadien. C'est aussi ce que constatent Forest et Gilbert (2010) qui affirment, elles aussi, que cette acadianité de la diaspora peut être dangereuse puisqu'elle rassemble trop de gens ayant des parcours, des cultures et des identités différentes. Selon ces mêmes auteurs, il doit y avoir des limites circonscrites à l'identité, car « s'il n'y a plus de balises, il n'y a plus de communauté. » (Forest et Gilbert, 2010, p.383).

Pour plusieurs auteurs (dont McLaughlin et Le Blanc, 2009 et Heller et al. 2014), cette dilution ne se fait pas simplement par hasard. Il existe une logique à laquelle personne ne peut échapper, incluant l'Acadie, qui est concordante avec la société néo-libérale où tout doit être rentable. En fait, dans cette forme de société, société d'offres et de services, nous devons connaître les besoins afin d'offrir des services en fonction des demandeurs. Nous devons aussi connaître la valeur des demandeurs, valeur qui se quantifie par sa rentabilité. Nous quantifions alors la population (Heller et al. 2014) : 300 000 Acadiens, vus du point de vue de la territorialité, deviennent alors 3 millions avec la diaspora (McLaughlin et Le Blanc 2009). La valeur du groupe est mesurée par le nombre de touristes que peut faire emmener sa culture dans le milieu. Puis, dans le 21^e siècle, l'exotisme (Heller, Lamarre et McLaughlin, 2009) et l'authenticité (Boudreau 2016) sont surtout recherchés par les touristes. Cette authenticité serait liée à l'héritage qui serait maintenant rendu, comme c'est le cas avec le CMA et aussi ailleurs dans le monde, un bien commercialisable (Boudreau, 2016). C'est donc sur des bases néo-libérales que s'est fondé le CMA qui a entraîné plusieurs conséquences comme le dérapage vers l'ethnisation de l'Acadie (Thériault, 1995 et Gallant, 2010), la mise de côté des attributs fondamentaux de la communauté, dont la langue (McLaughlin et Le Blanc, 2009) et donc une fermeture de l'Acadie face à de nouveaux Acadiens potentiels n'ayant pas vécu la déportation (Landry, 2015). Bref, nous trouvons que McLaughlin et Le Blanc (2009) résumant bien le CMA en disant : « [l]e Congrès mondial acadien était donc un terrain où l'identitaire rencontrait l'économique » (p.23).

Malgré toutes ces critiques, il s'avère que le CMA de 1994 a revitalisé l'essence même de l'Acadie. Il insère l'Acadie dans la modernité en affirmant son caractère historique, caractère historique que l'on peut *célébrer* et en être *fier* (et donc en profiter de façon matérielle) tel que souligné par Boudreau (2016). De ce fait, en revitalisant les référents historiques, on revitalise le premier volet de la communauté de destin soutenu par Thériault (1995). Toutefois, comme nous venons de l'expliquer, si le CMA donne un second souffle au premier volet, il enlève la capacité du deuxième (mobilisation

politique) à se développer. Le CMA limite, voire nuit, au développement de l'Acadie comme communauté de destin tel que soutenu par Thériault (1995) et nuit aussi au développement de l'Acadie comme communauté historique (Allain, 2004).

En faisant un recul, nous pouvons voir effectivement qu'il n'y a pas de doute, les Acadiens ont toujours aujourd'hui ce regard vers l'arrière, cette culture transmise par des générations antérieures communes. Cette identité s'est même affermie avec le CMA. Pour les Acadiens, nous avons donc prouvé un point sur deux qu'on puisse les considérer comme une communauté historique ou une communauté de destin. Analysons maintenant le deuxième point.

2.2. Deuxième volet : mobilisation

Tel que déjà mentionné, les années 1960 ont été tumultueuses pour les Acadiens. Ce fut une période de changements sociaux importants, une période de crise. Nous avons constaté que le fondement de l'Acadie, soit son caractère religieux et rural, fut remis en question. L'Acadie et les Acadiens voulaient entrer dans la modernité. Avec cette remise en question sociétale, l'identité acadienne fut aussi remise en question. Les Acadiens voulaient alors se distancer de l'identité acadienne qui était à l'époque symbole de retard (Thériault, 1995), symbole de la tradition, prise dans le passé, bref de la non-modernité. Toutefois, ce n'est pas la seule chose qui fut critiquée à cette époque : ce fut aussi la passivité ou le *bon ententisme* exigé par son élite face à la communauté anglophone. C'est justement par la réduction de cette passivité que le deuxième volet de la communauté de destin soutenu par Thériault (1995), soit l'idée d'une mobilisation communautaire possible, voit le jour.

2.2.1. La remise en question du « bon ententisme »

Une des grandes raisons de la remise en question de la passivité, du bon ententisme autrefois prôné, est bien démontrée dans le documentaire *l'Acadie, l'Acadie ?!?* (Boudreau, 2016) réalisé par Michel Brault et Pierre Perrault, paru en 1971. Ce documentaire montre de façon explicite les événements entourant les grèves étudiantes de l'Université de Moncton de 1968 et 1969. Les réalisateurs du documentaire veulent démontrer en quelque sorte la décomposition de la communauté acadienne. La nature du documentaire est, en fait, plutôt défaitiste. Il s'agit de visualiser cinématographiquement l'effritement de l'Acadie. C'est donc pour cette raison que les réalisateurs furent surpris de voir l'effet contraire qui s'est produit dans cette région. Les Acadiens furent plutôt exaltés de voir d'autres Acadiens contester, se révolter et se mobiliser. Ils ont donc vu, de leurs propres yeux, qu'il est possible de revendiquer des droits, de revendiquer une meilleure position dans la société (Boudreau, 2016). Le documentaire a donc eu comme effet de faire éclater la coquille dans laquelle vivaient les Acadiens et leur a donné une voix dans une société dans laquelle ils ne l'avaient que rarement eue. Boudreau (2016) entend donc que le bon ententisme fut en quelque sorte remis en question de façon globale en Acadie. On pourrait donc affirmer que le deuxième point exigé par Thériault (1995) pour définir une communauté de destin, soit la pensée que l'on fait partie d'une communauté qui sait se mobiliser ensemble pour un but commun, est véritablement né suite à la sortie du documentaire *l'Acadie, l'Acadie ?!?* en 1971. Ce serait toutefois une affirmation partiellement fautive.

Nous sommes d'avis que ce documentaire de 1971 fut le moment catalyseur du pouvoir de mobilisation globale de la communauté acadienne. Cependant, il faut préciser que cette mentalité a germé quelques années plus tôt, soit à partir de 1960 où les Acadiens voient pour la première fois un des leurs se rendre à la plus haute position politique provinciale. Effectivement, Louis J. Robichaud devient le premier premier ministre acadien. Il se fait élire en 1960 et au courant de ses deux mandats en tant que premier

ministre, qui se termineront en 1970, il améliorera la situation acadienne de façon marquée. Toutefois, ce n'était pas nécessairement son objectif. Il n'avait supposément pas de parti pris autre qu'améliorer la cause des Néobrunswickois, à égaliser le terrain et les situations.

Ce sera sous le règne de Robichaud que le français et l'anglais deviendront les deux langues officielles de la province. C'est aussi avec Robichaud que sera mis en place le programme *Chance égale pour tous*. Ce programme avait comme fonction d'offrir une éducation à tous les jeunes néo-brunswickois. Une éducation standardisée dans toute la province, réduisant ainsi l'écart de la qualité de l'éducation des régions du Nord (acadiennes) à celles du Sud (anglophones). Bien que son objectif fût de rendre un meilleur équilibre au sein de la province, il s'avère que c'est les Acadiens qui vont plus en profiter, car c'est eux qui vivaient majoritairement une situation précaire.

Nous caractérisons cette période comme étant une révolution tranquille à l'image de celle du Québec. Le documentaire *l'Acadie, L'Acadie ???* de Michel Brault et Pierre Perrault confirmera ainsi le changement de mentalité du bon ententisme. Les Acadiens commencent à voir qu'ils ne sont plus obligés de vivre dans la précarité et la domination. Ils constatent qu'ils peuvent revendiquer une amélioration de leur condition au sein d'une province qui n'a pas toujours eu leur bien-être à cœur. Avec l'élection d'un premier ministre acadien, les Acadiens s'aperçoivent qu'ils peuvent avoir une voix politique. Avec la sortie du documentaire *l'Acadie, l'Acadie ???*, les Acadiens s'aperçoivent aussi qu'ils peuvent avoir une voix civique dès le début des années 1970.

2.2.2. L'Acadie politique

C'est réellement à partir des années 1970 que l'Acadie moderne se forme et s'organise. Cette organisation va se faire sur un terrain plus précis, plus défini qu'autrefois. Il y a

création d'organismes luttant pour les droits acadiens, délimités principalement par les frontières provinciales. Notamment, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, connu aujourd'hui comme la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB); organisme qui a comme but d'améliorer les conditions des Acadiens du N.-B. d'une perspective plus communautaire, voit le jour en 1973⁸.

Les Acadiens se sont même créé un parti politique qui leur était propre, le Parti Acadien, semblable au Parti Québécois. Ce parti visait l'amélioration de la société acadienne. Au début des années 1980, le Parti Acadien avait même adopté la proposition de diviser le Nouveau-Brunswick et ainsi créer une province proprement acadienne. Toutefois, comparativement au Parti Québécois, le Parti Acadien ne prendra jamais le pouvoir. Il ne réussit même pas à faire élire un député au parlement. Malgré ceci, le parti a eu une influence afin d'améliorer le sort des Acadiens : « Although it never won any seats, the Parti Acadien kept politicians on their toes » (Couturier 2000, p.107). Le Parti ne se présentera pas à d'autres élections suite à celles de 1982 en raison de conflits internes et le fait également de ne pas avoir de membres élus.

C'est pendant cette décennie que les Acadiens créent plusieurs associations, dont des groupes de pression. Nous pensons à des associations comme la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick en 1988, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick en 1989 (Landry, 2015) ainsi que l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick en 1990⁹ (Allain, 2004) pour ne nommer que ceux-ci. Les Acadiens commencent donc à s'intéresser aux politiques de la province. Ils élisent des députés acadiens, mais aussi des premiers ministres. Présentement, en 2018, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a élu Brian Gallant, aussi acadien, comme premier ministre de la province.

Il n'y a donc aucun doute que les Acadiens se mobilisent de plus en plus pour la cause acadienne. Ils sont conscients qu'ils font partie d'une communauté qui sait s'organiser

⁸ <http://sanb.ca/historique/> (consulté le 1^{er} février 2019)

⁹ <http://www.aaapnb.ca/enbref/quisommesnous> (consulté le 21 avril 2016)

et se mobiliser pour faire valoir leurs droits. La deuxième condition pour réunir une communauté de destin est donc appliquée selon Thériault (1995).

3. Les Anglo-Québécois

3.1. Premier volet : culture

Certains ancêtres des Anglo-Québécois ont vécu la Révolution américaine. Ils pourraient alors utiliser ce moment marquant comme histoire commune, soit celui d'être survivant d'une révolution et d'avoir été fidèle à ses convictions monarchiques; histoire commune nécessaire pour être considérée comme une communauté de destin. Ce qui est cependant problématique est que c'est seulement un faible nombre de loyalistes qui se sont installés au Québec. Ils rejoignaient d'ailleurs des immigrants des îles britanniques (Anglais et Écossais) déjà établis dans les villes commerçantes de Québec et Montréal. Un nombre important d'immigrants irlandais les rejoindront aussi. En fait, l'immigration irlandaise fut massive au courant du 19^e siècle, entre autres en raison d'une famine dans leur pays d'origine. Près de la moitié de la population anglophone au Québec au milieu du 19^e siècle est d'origine irlandaise (Donovan, 2015). La communauté irlandaise ne devient pas pour autant la communauté de destin des Anglo-Québécois. Les loyalistes furent donc noyés par une masse d'anglophones ayant une autre représentation de leur destin. Malgré les ressemblances linguistiques, il n'y a pas de formation d'une seule communauté.

3.1.1. Une distance perpétuelle

Afin d'élaborer sur les difficultés à construire une communauté de destin en se basant sur les traits linguistiques, à l'époque, la langue était peu importante, du moins

comparativement à la religion. Les Irlandais catholiques et les Anglais protestants ne se côtoyaient alors que très rarement (Donovan, 2015). La situation deviendra de plus en plus difficile à mesure que le temps avance. Le Québec, surtout à Montréal, sera caractérisé par des vagues d'immigrations, par l'arrivée de gens ayant d'autres valeurs, d'autres religions et souvent une autre langue maternelle : par exemple, l'immigration de masse italienne, juive ou même portugaise. Les conditions n'étaient pas réunies pour former une communauté autour de l'anglophonie au Québec.

Se sont-ils créés une identité historique commune par l'intermédiaire du territoire habité (région) ? Pas nécessairement. Caldwell (1978) rappelle que les anglophones du Québec ont habité la majorité des régions du Québec pour ne nommer que la Gaspésie, les Cantons de l'Est, l'Outaouais, la Côte-Nord et même la ville de Québec. Ces régions ont aujourd'hui des traits principalement francophones (sauf pour les Cantons de l'Est). Selon Donovan, cette non-identification régionale est le résultat d'un exode de la part des anglophones. On n'est pas encore à l'époque de la loi 101, celle-ci ne peut donc pas servir de bouc émissaire.

La non-identification régionale et l'exode des populations anglophones seraient des réalités perpétuées pour des raisons économiques. Vers la fin du 19^e siècle, début du 20^e siècle, les industries dans ces régions s'effondrent. Avec le déclin des industries régionales, les anglophones déménagent ailleurs au Canada ou aux États-Unis ou encore vont travailler dans la ville de Montréal (Donovan, 2015). Ce phénomène explique pourquoi la ville de Montréal, qui comptait 25% de la population angloquébécoise en 1860, est arrivée à finalement héberger 80% de la population angloquébécoise d'aujourd'hui (Donovan, 2015, Gérin-Lajoie, 2016).

En raison de tout ce déménagement, il devient difficile de se créer des racines et donc de se créer une identité sur un territoire qui semblerait n'être que temporaire. Caldwell (1978) explique que les anglophones au Québec qui peuvent prétendre, à l'époque, avoir *plus* de quatre générations habitant le territoire sont rares, comparativement aux francophones qui avaient rarement *moins* de sept générations sur le même territoire.

3.1.2. Les Anglo-Québécois mondains face aux Franco-québécois fermés

Tout comme dans le passé, les Anglo-Québécois sont aujourd'hui caractérisés par leur hétérogénéité. Cette hétérogénéité, au premier regard, rend la question d'*une* communauté, au lieu de *plusieurs* communautés, difficiles. Toutefois, Groff, Pilote et Vieux-Fort (2016) affirment le contraire : les Anglo-Québécois semblent miser leur identité sur leur caractère ouvert. Ils ont l'impression qu'ils sont plus accueillants et tournés vers la diversité internationale, comparativement à leurs semblables francophones (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). D'après ces jeunes, les francophones sont trop tournés sur le Québec, sur le français. Eux, par contre, sont tournés vers l'international, à découvrir le monde. Mais, qui dit international, dit aussi anglais comme langue principale...

3.1.3. L'Anglo-Québécois non québécois

La plupart des articles lus à propos des Anglo-Québécois soulignent que ces derniers ne se considèrent pas comme Québécois. Groff, Pilote et Vieux-Fort mettent en lumière que les Anglo-Québécois ne vont pas se sentir comme faisant partie du « nous québécois » (2016, p.90) en raison de reproches faits par le groupe majoritaire face à leur langue maternelle.

3.1.4. Le refus d'être minoritaire

Ces mêmes auteures soulignent néanmoins une autre raison pour laquelle ils ne se sentent pas Québécois, du moins pourquoi ne s'identifient-ils pas comme tels (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Voulant ne pas être considérés comme faisant partie d'une minorité, les Anglo-Québécois auraient tendance à s'identifier d'une manière dans laquelle ils sont majoritaires ou supérieurs aux Franco-Québécois. Les Anglo-Québécois « chose the scale that better serve their interests, using the superiority of their status at the macro level to navigate their minority situation at a more micro level » (Groff, Pilote et Vieux-Fort 2016, p.96). En autres mots, ils vont s'identifier à des niveaux dans lesquels ils ne sont pas minoritaires afin de maintenir l'idée qu'ils font partie du groupe majoritaire. C'est pour cette raison qu'ils vont souvent faire mention de la puissance de l'anglais hors Québec. Ils rêvent donc de sortir de cette province afin d'aller à l'international, explorer le monde et travailler n'importe où en raison de l'importance de leur langue maternelle (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Les Anglo-Québécois se voient d'un bon œil, spécialement comparativement à leurs homologues francophones qui eux ne pensent qu'aux Québec et vivront uniquement dans cette province pour la plupart de leur vie (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Cette supériorité se voit aussi dans la manière dont ils (les anglophones) accueillent la diversité comparativement aux francophones. Ils se disent plus multiculturels (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Nous trouvons ce constat ironique.

Cette ironie est fondée par Lamarre et al. (2004) car on mentionne que l'institution scolaire (ici le cégep) anglophone, tout comme les jeunes Anglo-Québécois, mise sur son caractère multiculturel. Toutefois, lorsqu'ils ont mené leurs observations dans le cégep anglophone, ils ont remarqué qu'il y avait une certaine ségrégation au sein de l'institution par rapport au fait ethnique. Les gens ayant le même bagage ethnique (et donc une langue maternelle en commun) avaient tendance à se tenir ensemble et à fréquenter ou éviter tel endroit qui était occupé par un autre groupe ethnique.

Cependant, dans le cégep francophone, « on retrouve peu de regroupements informels basés sur le facteur des origines » (Lamarre et al. 2004). La division sociale est plutôt sur les programmes d'études et les intérêts semblables qui sont davantage définis par les styles vestimentaires des jeunes en question (Lamarre et al, 2004). Bref, le constat que les anglophones sont plus ouverts à la diversité est perçu ironiquement par nous, car cette « ouverture » est caractérisée par la ségrégation.

3.1.5. La culture anglo-québécoise est-elle semblable à la culture anglo-canadienne ?

Là où l'énoncé sur l'ouverture des Anglo-Québécois soulève des questions, c'est quand on constate la similarité avec le discours sur l'ouverture, prôné à l'échelle canadienne. En autres mots, est-ce que la culture anglo-québécoise serait le résultat d'une dérive de la culture anglo-canadienne ? Explorons d'un peu plus près la culture et l'identité anglo-canadienne¹⁰. Ian Angus explique « que le Canada anglais n'est pas un corps politique organisé, mais seulement un fragment » (Angus 2003, p. 143). Il ne peut jouer le rôle du *contenant*. De ce fait, il ne peut servir de référence sur la « canadiannité » pour les autres cultures, car il est lui-même un fragment de ce qu'est un Canadien. Angus soutient donc qu'avec le manque de culture rassembleuse, il y a donc multitude de cultures et de diversités. Il est donc difficile de définir une identité proprement canadienne.

Les débats sur l'identité du Canada anglais ont eu tendance à se situer, soit « au-dessus » (dans le « Canada »), soit « au-dessous » (dans une identité subnationale par exemple la région, la province, la ville, etc.), soit « en dehors » (dans une identité non nationale, telle le féminisme ou d'autres identités basées sur le genre, l'environnementalisme ou d'autres mouvements sociaux identitaires, etc.). (Angus 2003, p. 144).

¹⁰ Pour cette section, vous le remarquerez, les mots comme Canada, canadien sont interchangeables avec les mots comme Québec anglophone et anglo-québécois.

Angus continue en expliquant que l'identité proprement anglo-canadienne ou sa conscience de soi a seulement pris son envol avec la radicalisation des demandes politiques québécoise (Angus, 2003). À propos de la radicalisation des contestations québécoises, Caldwell explique que c'est la première fois que les Anglo-Québécois étaient « projetés comme entité distincte » (Caldwell 1978, p.6) et qu'ils existent bel et bien comme un groupe. Angus précise que cette identité Anglo-canadienne (Anglo-québécoise) est une identité culturelle puis, « [u]ne identité culturelle n'est pas une réalité naturelle ; elle vient au monde en même temps qu'elle prend conscience de son existence » (Angus 2003, p.151). L'existence serait le résultat d'une différence; différence qui naît avec la naissance de l'identité (franco) québécoise confirmée par Gérin-Lajoie (2016). Selon cette auteure, « c'est souvent en situation de crise que l'identité, jusque-là perçue comme stable, est remise en question » (p.49) ou pour Gary Caldwell (1994) : « l'identité [Anglo-québécoise] est alors définie en fonction de ce qu'elle n'est pas » (p.17).

Alors en quoi consiste l'identité anglo-canadienne ? Selon Angus, l'identité anglo-canadienne est plutôt un paradoxe, car elle « dépend des identités censées la composer, et non pas dans la mesure où elle fournirait le contenu d'un contenant préexistant » (Angus 2003, p.149). En autres mots, avec le multiculturalisme canadien, il y a une panoplie de différentes cultures et d'identités différentes de celle des Anglo-Canadiens. Ces derniers s'identifient alors au constat qu'ils sont aussi inclusifs et ils affirment qu'ils jouent le rôle de l'identité de référence pour les cultures qu'elle « englobe ». Toutefois, ce mode identificatoire peut-être chaotique, car le Canada anglais « n'est pas [...] capable de rassembler ces différentes identités sous une même identité » (Angus 2003, p.144).

Ces constats sur l'inclusivité ressemblent énormément à ceux des élèves anglophones aux Québec (Groff, Pilote et Vieux-Fort (2016). Ironiquement, selon les idées d'Angus (2003), si le multiculturalisme et le nationalisme/identité franco-québécois(e) n'étaient pas au Canada, l'identité anglo-canadienne n'existerait pas non plus.

3.1.6. Les dangers d'une ouverture trop grande

Toutefois, toute positive que soit cette inclusivité, elle peut être perçue comme un facteur limitant la création *d'une* communauté anglo-québécoise. Diane Gérin-Lajoie : « Certaines personnes interrogées ont mentionné cette idée qu'une communauté unique ne pouvait exister, puisque les anglophones ne partagent pas tous les mêmes valeurs et les mêmes intérêts » (Gérin-Lajoie 2014, p.476). Karine Vieux-Fort confirme: « [la communauté anglo-québécoise] ne peut être considérée comme une communauté à caractère culturel, notamment parce qu'elle est trop diversifiée et qu'elle aurait des racines trop lointaines et autosuffisantes » (Vieux-Fort 2009, p.348).

Ceci étant dit, pour revenir aux jeunes cités par Groff, Pilote et Vieux-Fort (2016) qui affirmaient la supériorité des Anglo-Québécois sur les Franco-québécois en raison de leur ouverture aux gens issus de l'immigration, on remarque que ce n'est qu'un constat vide qu'ils utilisent pour se former une identité dite supérieure au groupe majoritaire. C'est un constat vide, car si nous rappelons les propos de Lamarre et al. (2004), il y a ségrégation informelle dans l'établissement scolaire anglophone, mais non francophone. Puis, comme c'est le cas avec le Canada anglais, il n'y aurait simplement pas de culture anglo-québécoise en tant que telle où peut se fonder une identité.

Cela étant dit, nous voyons que les Anglo-Québécois ne semblent pas composer une communauté de destin, donc une communauté historique. Ils ont été un groupe caractérisé par une hétérogénéité trop tôt dans leur histoire, les empêchant de se faire des racines, des mœurs et des valeurs communes de référence. L'exception que l'on peut apporter est leur sentiment envers les Franco-Québécois. Dans toutes les instances, les Anglo-Québécois se disent supérieurs à eux. Bref, comme pour la culture anglo-canadienne, elle existe seulement dans l'optique qu'elle n'est pas Franco-Québécoise.

3.1.7. Une histoire commune ?

Toutefois, un évènement récent nous fait douter de ce dernier constat. Dans la dernière moitié du siècle précédent, un évènement fait vivre de grandes émotions à la population anglophone, soit celui de la loi 101. Selon plusieurs auteurs, c'est pendant cette période que l'on *pourrait* parler de la naissance d'une identité commune proprement anglo-québécoise (Legault, 1992, Caldwell 1994, Magnan, 2010). Le terme « pourrait » est ici souligné parce qu'il y a encore un débat dans le monde scientifique à savoir s'il y a une identité proprement anglo-québécoise dans la même lignée de l'identité acadienne. Élaborons un peu plus cette loi qui a fait réagir plusieurs personnes.

3.2. Deuxième volet : mobilisation

3.2.1. Les lois linguistiques du Québec

La première loi linguistique au Québec fut la loi 22. Celle qui fut la plus controversée est la loi 101. La Cour suprême s'était même prononcée en mentionnant que certains points de cette loi étaient anticonstitutionnels et poussa donc le Québec à modifier la loi 101 pour adopter la loi 178. Mais en quoi consistent ces lois ?

Regardons d'abord les écrits de Josée Legault. La première loi linguistique qui fit parler au Québec, soit la loi 22 (1974), entendait que

pour la première fois dans l'histoire du Québec [...], le français était la seule langue « officielle », c'est-à-dire la langue de l'administration publique, des entreprises d'utilité publique et des ordres professionnels, du travail, des affaires et de l'enseignement. Sans interdire cependant l'usage de l'anglais ou de toute autre langue (Legault 1992, p.37).

Par contre, la loi 22 ne fut pas trop fonctionnelle. Le résultat souhaité, soit d'avoir la langue française comme langue d'usage au sein des noyaux de pouvoirs politiques publics et économiques, ne fut pas au rendez-vous. Malgré cette loi, l'anglais était toujours la langue privilégiée sur la place publique, incluant les milieux de travail au Québec (Legault, 1992). Alors, le gouvernement provincial, dirigé par le Parti québécois, nouvellement élu, déposa la loi 101. Cette loi changea la dynamique du pouvoir entre les communautés linguistiques et commença réellement le processus de minorisation de la communauté anglophone (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Selon Legault, elle fut mal interprétée par une panoplie de gens. Cette mésinterprétation aurait alimenté le feu des contestations anglophones au Québec. Comme résultat, ceci aurait donné un ennemi commun aux anglophones, leur donnant alors un objectif commun et la possibilité de se mobiliser en tant que groupe favorisant ainsi le développement *potentiel* de la communauté de destin de Thériault (1995).

Dans les faits, la loi 101 (1977)

ne faisait du français que la « langue normale et habituelle » de l'État, de la Loi, du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires (extrait du préambule original) [parenthèse présente dans la source originale]. Elle n'en faisait aucunement la langue *exclusive* [italiques présents dans la source originale] du Québec (Legault 1992, p.47).

Passage qui appui les constats de Legault : “This policy [loi 101] recognizes French as the ordinary language of work, education, communications, commerce, and business” (Groff, Pilote et Vieux-Fort 2016, p.85).

Legault poursuit en affirmant que la loi 101 n'avait aucun but d'assimiler les anglophones au Québec, comme a voulu faire le Canada dans le passé avec ses communautés francophones. Cette loi avait plutôt pour objectif de simplement promouvoir l'utilisation du français sur la place publique, de garantir sa présence au sein de la province et de s'assurer de sa prédominance. C'est justement ce qui est arrivé, mais au détriment des Anglo-Québécois.

Clift et McLeod Arnopoulos croient plutôt le contraire. Elles croient en quelque sorte que ce fut un mal nécessaire en affirmant que :

la loi 101 reproduit la stratégie assimilatrice des anciennes élites anglophones plutôt que le nouveau pluralisme américain. Or, si le chauvinisme historique du Canada anglais est associé à la création et la construction d'un pays, on peut supposer que le chauvinisme franco-québécois survivra jusqu'à ce que la collectivité française se sente culturellement forte et impose ses valeurs propres à l'ensemble de la société comprise à l'intérieur des frontières du Québec (Clift et McLeod Arnopoulos 1979, p.92).

En fait, la loi 101 a eu pour effet de « limiter la croissance et la force socio-économique de la communauté anglaise » (Clift et McLeod Arnopoulos 1979, p. 236).

Legault affirme qu'il y eut une mésinterprétation par plusieurs sur ce que signifiait vraiment la loi 101. Les nationalistes « extrêmes » du Québec se sont justifiés avec cette loi pour discriminer les anglophones et ces derniers se sont plaints par l'intermédiaire des grandes chaînes médiatiques anglophones, autant au Canada qu'à l'international, en dénonçant les injustices qu'ils croyaient subir par le gouvernement québécois. Plusieurs de nos auteurs cités furent outrés par la manière dont ces médias ont interprété la question des lois linguistiques ainsi que le cas des anglophones dans la province. Nous en parlerons plus loin.

Legault ajoute que toute cette dynamique aurait pu être évitée si seulement le Parti Québécois (gouvernement qui déposa la loi 101) avait écrit explicitement les droits des anglophones qui, en réalité, étaient présents, mais qui étaient indiqués par une simple clause. Ces droits étaient assurés par l'article 113f, qui « assurait [aux anglophones] un statut de communauté « distincte » ayant droit à des égards différents » (Legault 1992, p. 48). Toutefois, il faut noter que la clause « f » fut enlevée de la charte dès 1993 et que l'article 113 fut complètement enlevé dès 2002, tel que mentionné sur le site web

*légis Québec*¹¹. Les points les plus importants de cette loi, qui seront débattus, sont que l'éducation des immigrants doit se faire obligatoirement en français et également l'affichage exclusivement en français.

Dans le cas de l'affichage exclusivement en français, les anglophones ont réussi à porter leurs plaintes jusqu'à la Cour suprême canadienne. Selon Legault, cela n'a fait qu'accentuer le fossé entre les locuteurs de la langue minoritaire et ceux de la langue majoritaire. Ces plaintes furent reçues et les conclusions ressortirent plus ou moins en faveur de la cause des anglophones. En raison des contestations des anglophones, soutenus par la Cour suprême du Canada, le gouvernement québécois dut modifier la loi 101 par la loi 178 (1988). Cette loi permet « l'affichage commercial dans une langue autre que le français à l'intérieur des établissements commerciaux, à condition « que le français figure de façon nettement prédominante » (Legault 1992, p.52). Avec cette petite victoire de la part des anglophones au Québec, Legault affirme que cette loi est « plus restrictive que la loi 101, car elle permet de plus rares exceptions dans le cas de l'affichage extérieur » (Legault 1992, p. 52).

Bref, en illustrant l'évolution de ces lois linguistiques, nous voulions démontrer pourquoi elles pouvaient être problématiques du point de vue des anglophones, malgré les propos louangeurs (ou critiques selon le cas) de Legault.

3.2.2. Une mobilisation anglo-québécoise absente

Revenons maintenant à la définition de Thériault (1995) sur la communauté du destin, c'est-à-dire qu'elle est composée d'un passé « partagé » et de l'idée que l'on fait partie d'un groupe pouvant se mobiliser pour une cause quelconque. Avec les lois linguistiques, on pourrait supposer que les Anglo-Québécois seraient alors entrés dans

¹¹ <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/C-11?code=se%3A113&pointInTime=20180313#20180313> (consulté le 20 mars 2018)

le même bateau, car ils considèrent ces dernières comme étant discriminatoires. C'est justement ce qui est arrivé lors des contestations de la loi 101, qui ont conduit à l'adoption de la loi 178. C'est cependant une des seules mobilisations anglo-québécoises majeures qui s'est produite. Pourquoi ?

3.2.3. L'omniprésence de l'anglais à Montréal

La première raison plausible est parce que la majorité des anglophones au Québec ne ressentent pas les effets de ces lois linguistiques. À Montréal, il est facile de fonctionner en anglais et presque la totalité des Anglo-Québécois (80%) se retrouve dans cette ville (Donovan, 2015, Gérin-Lajoie, 2016). En fait, si nous nous fions aux propos de Gérin-Lajoie (2010), on constate justement qu'il est relativement facile de vivre chaque jour dans la ville en utilisant la langue de Shakespeare et ceci sans craindre son assimilation. De plus, la majorité des groupes de pression anglophones étaient ou sont présentement situés dans la métropole. On parle plutôt des Anglo-montréalais et non des Anglo-Québécois. Selon Legault (1992), ceci ne favorise pas l'idée d'une communauté entre Anglo-Québécois.

3.2.4. Le choix de jouer la victime

La deuxième raison, selon Josée Legault (1992), est qu'il existe une attitude négative de la part des Anglo-Québécois face aux lois linguistiques. Selon l'auteure, il existe une faute individuelle, ou groupale, chez les anglophones. Elle croit qu'ils ont joué le rôle de la victime en impliquant les journaux anglophones, mentionnant les torts et les injustices qu'ils croyaient subir aux mains du gouvernement provincial. Avec la loi 101, les Anglo-Québécois sont d'avis qu'ils subissent une injustice face à la majorité

francophone (Clift et McLeod Arnopoulos, 1979, Johnson, 1991). Ils se sont mobilisés, mais pas de façon efficace. Ils auraient simplement pris la parole pour se plaindre et non pour faire des revendications. Bref, ils ont simplement joué la victime pour gagner la sympathie du public. Toutefois, ce rôle de victime aura instauré un certain sentiment d'impuissance politique chez les Anglo-Québécois. Cela a créé un sentiment d'exclusion qui explique pourquoi les anglophones au Québec ne se considèrent pas comme Québécois, mais plutôt comme des étrangers dans leur province (Legault, 1992). C'est sans doute pourquoi il est si facile pour les jeunes de s'exiler d'un endroit qu'ils ne considèrent même pas comme leur domicile. Toute cette situation est à cause des lois linguistiques dites « d'agression ».

3.2.5. L'imposition du rôle de victime

La troisième raison est un peu moins critique face aux Anglo-Québécois. Elle expliquerait en fait pourquoi ceux-ci ont joué le rôle de la victime. Ce ne serait pas pour des raisons internes, mais plutôt des raisons imposées sur eux de l'extérieur, par les médias. En fait, selon plusieurs auteurs, les médias anglophones du Québec sont responsables du développement d'un sentiment d'impuissance des Anglo-Québécois à l'époque (Caldwell 1978, Clift et McLeod Arnopoulos, 1979 et Legault, 1992). Effectivement, les médias, pendant l'avènement des lois linguistiques controversées, ont trop misé sur le sensationnalisme. Par leur propre faute, leur population allait baisser, ainsi que leur cote d'écoute. Ils n'ont pas essayé de rationaliser la situation au Québec. Bref, ils réconfortaient les idées alarmistes. Cela étant dit, les Anglo-Québécois ont commencé à avoir l'impression que leur temps dans la province était limité ainsi que leur cause. Au lieu de se rassembler et de former un groupe de résistance, chose qui aurait été possible considérant les circonstances, ils ont plutôt été invités à quitter la province par les médias. C'est justement ce qui s'est produit. Il y a eu l'exode de la part des anglophones du Québec pendant les années 1970-1980. En

fait, selon un article du journal *Le Devoir*, le nombre d'anglophones sortis du Québec à partir des années 1970 s'élève au-dessus de 200 000 personnes¹² et les choses ne semblent pas s'être améliorées depuis.

Ces constats sont confirmés d'après un sondage récent. Dans un article de Josée Legault pour *le Journal de Montréal* en février 2018, 51% des Anglo-Québécois se sentent opprimés au Québec et une majorité de ceux-ci à 60% affirment envisager sortir du Québec¹³.

4. Résumé

On peut résumer la situation des anglophones au Québec comme suit : en raison de leur passé différent des uns des autres attribués à l'hétérogénéité la caractérisant depuis le 19^e siècle et de la mentalité défaitiste collective, ils ne semblent pas composer une communauté de destin dans le sens que l'entend Thériault (1995). Ils ne peuvent donc pas être une communauté historique, enlevant donc la possibilité pour eux de se former une identité historique par rapport à leur groupe.

L'histoire des anglophones au Québec a trop vite été caractérisée par l'immigration. Immigration d'une autre religion qui, comme nous le savons, a le potentiel d'être créatrice de frontières. Ce constat est toujours vrai aujourd'hui dans certaines régions du monde, comme la situation irlandaise. Ceci étant dit, en raison de son hétérogénéité initiée trop tôt dans son histoire on ne peut pas affirmer un passé commun. La seule exception aurait été durant le fiasco des lois linguistiques. On pourrait, toujours aujourd'hui, s'identifier comme étant victimes communes d'oppression linguistique. Toutefois, comme déjà mentionné, il est trop facile de vivre en anglais à Montréal. Les

¹² <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/502295/le-sort-des-anglo-quebecois> (consulté le 29 mai 2018)

¹³ <http://www.journaldemontreal.com/2018/02/20/le-triste-sort-des-anglo-quebecois> (consulté le 29 mai 2018)

lois linguistiques n'ont pas véritablement affecté le quotidien d'une majorité d'Anglo-Québécois. Ceci n'est pas le cas pour les communautés anglo-québécoises hors Montréal qui vivent une certaine difficulté de vivre en anglais au Québec hors de la métropole. Cette difficulté serait le résultat d'un exode anglophone de ces régions plutôt qu'autre chose. Ceci vient appuyer le fait que ce groupe n'a pas de caractéristiques communes dans l'ensemble de la province.

En ce qui concerne l'idée d'une mobilisation de sa communauté pour un but commun, les Anglo-Québécois ne l'ont pas. Encore là, ils auraient pu l'avoir et ils l'ont eu brièvement autour de l'élaboration de la loi 178. Toutefois, la pensée commune des Anglo-Québécois est celle d'une soumission au destin favorisé par une alternative. Si on n'aime pas sa situation, on sort de la province. Cette constatation est appuyée par la présence marginale de politiciens anglo-québécois dans la sphère provinciale.

Afin de résumer la section sur la communauté historique pour nos deux groupes, on ajoutera qu'un groupe détient une meilleure situation qu'une autre. Effectivement, les Acadiens ont les deux caractéristiques nécessaires afin d'être considérés comme une communauté de destin. Ils ont la notion de vivre un passé commun. Ils ont aussi l'idée qu'ils font partie d'un groupe qui sait se mobiliser pour une cause quelconque, comme faire valoir ses droits. Pour les Anglo-Québécois, ce n'est pas le cas. Comme on a pu le voir, les Anglo-Québécois ont, trop vite, été exposés à une immigration importante avant même de pouvoir se former en tant que communauté. De ce fait, on n'a pas aujourd'hui l'impression, en tant qu'anglophone dans la province, avoir le même parcours historique qu'un autre anglophone québécois. De plus, les Anglo-Québécois considèrent qu'ils vivent une oppression. Oppression à laquelle ils ne peuvent rien faire, autre que s'exiler du Québec. Ils ont donc un sentiment d'impuissance à propos de leur propre destin au sein de la Province. Pour en ajouter davantage, les Anglo-Québécois vont être les premiers à rêver d'aller travailler ailleurs qu'au Québec (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Ils rêvent aux possibilités qui leur sont offertes à vivre en anglais. Les jeunes anglo-québécois ne comptent pas rester s'établir dans une province qui, par sa nature même, leur imposerait un statut de minoritaire.

Cela étant dit, les Acadiens forment bel et bien une communauté de destin comme l'entend Thériault (1995). Par cette communauté de destin, c'est aussi ce que nous appelons une communauté historique. De ce fait, il peut avoir existence d'une identité acadienne se formant sur la communauté historique de l'Acadie. Du côté des Anglo-Québécois, ils ne sont pas une communauté de destin, ils ne sont pas une communauté historique, il n'y a donc pas une identité qui y est rattachée.

CHAPITRE II

COMMUNAUTÉ MINORITAIRE

Dans ce chapitre, nous jetterons la lumière sur le caractère « minoritaire » de nos populations à l'étude ou l'absence de celui-ci. Nous chercherons à voir leur caractère minoritaire ou non, car faire partie d'un groupe minoritaire crée un rapprochement entre les membres du groupe (Magnan, 2010). La dimension minoritaire pourrait éventuellement être perçue comme étant l'assise d'une communauté qui cherche à se reproduire, c'est-à-dire que la communauté minoritaire doit avoir conscience qu'elle vit un statut de minorité; qu'elle est possiblement en danger et qu'elle doit par conséquent faire un effort conscient pour se protéger. Cet effort se rapproche du deuxième volet de la communauté de destin, tel que mentionné par Thériault (1995), une communauté qui peut se mobiliser pour arriver à ses fins.

1. La définition officielle d'un groupe minoritaire

Tout d'abord, soulignons que nos deux groupes, soit les Anglo-Québécois et les Acadiens du Nouveau-Brunswick, sont, de façon officielle, minoritaires selon le gouvernement du Canada. Toutefois, cette définition ne plait pas à la communauté scientifique. Gérin-Lajoie (2014) voit la définition du gouvernement comme une « façon réductrice de concevoir la notion de minorité, en ne tenant pas compte des rapports de force au sein desquels évoluent les membres de ces groupes par rapport à la majorité, mais aussi par rapport aux autres minorités en présence » (p.469).

Donc, comment devrait-on voir un peuple minoritaire ? Pour cette recherche, nous soutenons que le groupe minoritaire est un groupe en rapport de domination. Ce n'est pas le groupe qui l'exerce, mais c'est lui qui la subit. Nous utiliserons les concepts de capitaux développés par Pierre Bourdieu (1979, 1980), Pierre Bourdieu et Jean-Claude

Passeron (1985) puis de Rémi Lenoir (2016) afin de les appliquer à la situation du minoritaire.

2. Comment être élevé dans la hiérarchie sociale ?

Lorsqu'on parle d'un bourgeois, nous avons tous une représentation de ses caractéristiques. Pourquoi avons-nous l'impression qu'il y a une manière d'être bourgeois ? C'est parce qu'il y en a une. Cette *manière d'être* est liée aux concepts bourdieusien de capitaux. Sans la détention de ces capitaux, l'individu peut difficilement être considéré comme étant au sommet de la hiérarchie sociale. Un exemple banal est celui d'une personne de la classe populaire qui gagne la loterie. Du jour au lendemain, son capital économique s'est accru immensément. Mais c'est le seul capital qui s'est accru. En raison d'un manque des autres capitaux, son capital économique ne pourra se maintenir, mais, surtout, on ne pourrait pas considérer le gagnant comme un bourgeois. Il se peut qu'il devienne plus arrogant suite à sa victoire, mais il ne pourra pas se comporter en « bon » bourgeois.

3. Le capital culturel

Le capital culturel, comme l'entend Bourdieu (1979) et Bourdieu et Passeron (1985), est le capital par excellence pour être « bon » bourgeois. Le capital culturel est acquis par rapport au groupe dans lequel la personne a grandi. Ceci se démontre surtout dans la manière de se *comporter*, mais aussi par rapport à ses *connaissances*, ses *gouts* et ses *opinions*. Ces caractéristiques doivent sensiblement ressembler à celles du groupe. Une fois démontré, cet individu peut alors se créer des liens ou plutôt des contacts, ajoutant, comme nous allons le voir, à son *capital social*. Si l'individu ne détient pas un haut

capital culturel, il ne sera pas un « bon » bourgeois et il sera ridiculisé par les autres membres du groupe. Les industries culturelles utilisent justement ce principe de mettre un individu n'ayant pas de capital culturel dans un endroit qui en exige un à des fins humoristiques. Prenons par exemple la série américaine *The Fresh Prince of Bel-Air* (1990-1996) qui fait voir l'imposition d'une vie de bourgeois à un jeune d'un milieu défavorisé de Philadelphie. Ou encore le film à grand succès de 1983 *Trading Places* mettant en scène Eddie Murphy (jouant le rôle d'un homme venant d'un milieu défavorisé) et Dan Aykroyd (jouant le rôle d'un homme venant d'un milieu aisé). Le film tente de démontrer que les deux hommes changent, du jour au lendemain, de position sociale entre eux. Le capital culturel est visible simplement dans la façon dont les deux s'expriment (l'accent et le langage corporel). Le pauvre s'exprime avec un accent de rue, tandis que le riche s'exprime avec un accent plus soutenu, plus "posh". L'effet de comédie est donc de voir ces hommes s'exprimer de la façon dont ils sont habitués dans des milieux qui demandent des formes d'expression inversées. Dans ce film, l'interdépendance des capitaux est explicitement vue dans une scène, celle du club de tennis. Ce club rassemble l'élite de la ville; élite qui fait partie du réseau social du personnage riche, de son capital social. Le personnage détient de bons rapports en raison de son capital culturel élevé. Par contre, il ne peut plus avoir accès à son réseau en raison de l'absence de son capital économique. Il ne peut plus se permettre d'acheter les vêtements requis pour être dans le club de façon respectable. Sans ce respect, il n'a plus accès à ses amis ou plutôt à ses contacts de l'intérieur. N'ayant pas accès à eux, il ne peut plus leur demander des faveurs. En perdant son capital économique, le personnage a aussi perdu son capital social appuyant alors l'importance de la détention des capitaux et pas seulement d'un capital.

4. Le capital social

Nous avons souvent fait référence au concept du capital social. Mais de quoi s'agit-il ? Le capital social, comme souligné par Bourdieu (1980), est un capital étroitement lié au capital culturel et économique. Plus élevés sont ces différents capitaux, plus haut est la potentialité de l'élévation du capital social. Ce concept explique comment une portion de la population est en pouvoir et comment il est plus facile pour ce groupe de le maintenir face à un autre qui essaie d'y accéder. Selon Rémi Lenoir (2016), le capital social est essentiellement le capital des relations sociales. Effectivement, ce capital se définit par la réserve de personnes avec qui une personne ou un groupe entretiennent des relations qu'ils peuvent utiliser à leur avantage, souvent de façon mutuelle. C'est carrément le dicton anglophone « Friends in high places ». Plus concrètement, pour Bourdieu, c'est « *un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçus par l'observateur, par les autres, par eux-mêmes), mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles* » (Bourdieu 1980, p.2 [italiques dans l'original]).

Selon Bourdieu (1980), ce capital ne peut pas être conçu sans un certain rapport de proximité. Cette proximité peut soit être géographique, économique ou sociale. Elle est favorisée par certaines institutions comme des groupes privés, des clubs d'élite, la participation à des activités dites bourgeoises dont le polo ou le golf, par exemple. Ces institutions sont alors fréquentées, parfois explicitement, parfois non, pour se créer et maintenir des contacts. Puis, c'est parmi les échanges, dans ces institutions, facilité par le capital culturel de l'individu, qu'un groupe se forme : groupe pouvant développer un sentiment d'appartenance entre ses membres (Bourdieu, 1980). À partir de ces groupes, les relations amicales et les relations amoureuses se développent, gardant ainsi la famille à l'intérieur de ceux-ci et lui préservant donc un haut capital social et

développant alors son capital culturel. L'enfant qui naît de cette relation maritale c'est-à-dire l'enfant qui sera socialisé par ce groupe aura alors une longueur d'avance, dès sa naissance, sur les personnes issues des groupes moins privilégiés. Il y a alors ce que Bourdieu appellera reproduction de la classe.

4.1. L'homogénéité favorisée et le W.A.S.P.

Selon Lenoir (2016) qui reprend les idées de Bourdieu, il existe des balises restrictives (frontières) pour intégrer le groupe. Ce faisant, le groupe a tendance à rester homogène. Bien sûr, il peut y avoir des exceptions à la règle, mais c'est en raison de ce capital social que l'on parle de W.A.S.P. comme les bourgeois, les riches (du moins en Amérique du Nord). Le groupe est tellement homogène que la plupart des membres ont ces quatre caractéristiques (White, Anglo-Saxon, Protestant) qui les définissent. On le voit comme un groupe en soi. Ce n'est pas le fait que chaque W.A.S.P. est riche, mais plutôt que la majorité des personnes riches en Amérique du Nord remplissent ces critères.

Bref, il est donc plus difficile pour les non W.A.S.P. d'accroître leur capital social, mais même pour les W.A.S.P., ce n'est pas un jeu facile. C'est plus difficile pour les non W.A.S.P., car le capital social a tendance à favoriser une homogénéité dans le groupe « d'entre-aide ». Ces gens doivent alors essayer de monter l'échelle sans cet outil facilitant la tâche. Mais, il ne faut pas penser qu'être W.A.S.P. est un billet gratuit au sommet de l'échelle non plus. Bien que le W.A.S.P. soit avantagé avec une plus grande potentialité de capital social, le simple fait de monter les échelons sociaux est une tâche ardue. Ce n'est pas une tâche facile, car par la définition même de la reproduction, soutenue par Bourdieu, les positions haut placées ont tendance à rester dans les mains des mêmes personnes ou groupe restreint.

D'où émane donc cette difficulté d'ascension sociale ? Comment les pouvoirs en place maintiennent-ils leur pouvoir ? C'est principalement une question d'institutionnalisation. Afin de gravir les échelons, il faut accéder à certaines institutions spécifiques, institutions permettant d'augmenter le capital social, souvent réservé aux gens en faisant déjà partie. C'est réservé dans le sens où, pour y avoir accès, il faut à priori démontrer un capital économique, comme payer des frais d'adhésion considérables à l'institution. Il faut également démontrer un capital culturel afin d'être digne d'y être présent.

Alors, en résumé, nous avons vu que le groupe dominant est caractérisé par plusieurs types de capital. Un groupe dominant, pour nous, peut être distingué par rapport au capital économique, social et culturel qu'il détient. Puis, un groupe minoritaire est celui qui possède moins de ces « capitaux » que le groupe majoritaire. Regardons maintenant comment nous pouvons évaluer, chacun dans leur contexte, les capitaux des groupes en question (Anglo-Québécois et Acadiens du Nouveau-Brunswick).

5. Comment ces capitaux se traduisent-ils pour les groupes à l'étude ?

En lisant la description des capitaux plus haut, le lecteur assidu a sûrement déjà mis les morceaux en place, spécialement lors de la description de l'homogénéité. Les Anglo-Québécois, historiquement, ont déjà une longueur d'avance comparativement aux Acadiens, car ils ont toutes les caractéristiques du W.A.S.P. qui est le groupe ayant le plus fort capital social en Amérique du Nord. Il est vrai que ce n'est pas le cas pour les anglophones d'origine irlandaise catholique, ils n'ont pas historiquement vécu dans la richesse non plus (nous en parlerons plus en détail dans la section portant sur les Anglo-Québécois). Bref, les Acadiens, comme les Irlandais, ne sont déjà pas protestants, ils sont en plus francophones.

Les Acadiens ont historiquement transporté un faible capital social, lié à leur faible capital économique. Ils ont été majoritairement des cols bleus, utilisés comme une main-d'œuvre de réserve mobile (ceci est toujours vrai pour la masse d'Acadiens travaillant dans les puits de pétrole de l'Ouest canadien) (Heller, 2014).

5.1. Les Acadiens

5.1.1. « Pass-through province »

Pour comprendre la place qu'ont occupée les Acadiens dans le monde économique, donc dans la sphère sociale, il faut comprendre la structure du travail du Nouveau-Brunswick. Effectivement, cette province a toujours fonctionné économiquement par l'utilisation et parfois la transformation de ses ressources naturelles. Si nous nous fions aux écrits de Richard Saillant (2014), le Nouveau-Brunswick, malgré son économie démunie aujourd'hui, était autrefois une province détenant une certaine prospérité. Cette province riche en ressources naturelles, incluant une grande source de bois, les utilisait pour construire des navires à voiles. Saillant (2014) explique que la chute de l'importance du Nouveau-Brunswick est synonyme avec la fin de l'ère des navires à voiles par l'avènement de l'ère de la vapeur, du chemin de fer. Bref, l'avènement d'un monde qui ne requiert plus de bois, mais plutôt de l'acier.

Malgré cet âge de prospérité pour la province, ce n'est pas tous ses habitants qui reçoivent le fruit de cette richesse. Effectivement, Landry (2015) démontre que l'économie en état de prospérité dans les maritimes, incluant au Nouveau-Brunswick, était orchestrée et au profit de la population anglophone. Toutefois, l'auteure ajoute que la demande de ressources naturelles était aussi profitable, dans une moindre mesure, pour les Acadiens qui étaient responsables de les collecter. Bref, dans le Nouveau-Brunswick au début du 19^e siècle, tout le monde était gagnant. Certains l'étaient toutefois plus que d'autres.

Depuis, l'économie du Nouveau-Brunswick est en chute libre. Richard Saillant va préciser que le Nouveau-Brunswick a eu une importante reprise économique dans les années 1970 qui s'est essoufflée dans les années 2000. Il explique que cette reprise importante avait été le résultat d'un accroissement de la population active dans la province, soit la population qui travaille, celle qui paie des taxes. Ceci s'est fait à cause de l'entrée en fonction massive de la génération des « baby-boomers » et de l'entrée des femmes dans le marché du travail (Saillant, 2014). Le Nouveau-Brunswick eut alors une nouvelle ère de production, de prospérité.

Toutefois, en 2018, cette même génération qui alimentera l'économie de la province est maintenant en train de requérir de plus en plus des services de santé. La province s'est donc donnée comme mandat de fournir ces services à tous ses citoyens. Elle n'a cependant plus la population active nécessaire pour alimenter son économie; économie qui sert à fournir des soins de santé à la population provinciale ayant la plus vieille moyenne d'âge au Canada (Saillant, 2014). La situation économique de la province deviendra si mauvaise que Saillant se demande si la province n'est pas au bord du gouffre.

La province du Nouveau-Brunswick est devenue une province marginale. C'est désolant, mais son slogan informel dans le pays en dit beaucoup : « pass-through province »¹⁴, c'est-à-dire la province qu'on doit traverser afin de se rendre là où on veut réellement se rendre (les autres provinces de l'Atlantique). Bref, le Nouveau-Brunswick n'est pas dans une situation pour alimenter le capital (économique, social, culturel) de ses citoyens.

¹⁴ <https://www.theglobeandmail.com/life/travel/activities-and-interests/exploring-the-pass-through-province/article590081/> (consulté le 8 septembre 2018)

5.1.2. La pauvreté historique des Acadiens

Les Acadiens, comme groupe, ont toujours vécu dans la pauvreté. Pauvreté que l'on verra s'atténuer au fil du temps, mais qui demeure toujours un problème social, considérant que les Acadiens du Nouveau-Brunswick habitent de façon majoritaire les comtés les plus pauvres de la province (Landry et Allard 1994).

Du point de vue historique, les Acadiens ont toujours eu une main-d'œuvre pauvre exploitant les ressources naturelles dans le secteur primaire (pêche, agriculture, foresterie, mines). (Wade, 1991, Boudreau, 2016). Les Acadiens ont été sous l'emprise de commerçants anglophones. Ils étaient dans un système avec peu d'échappatoires. Pour la plupart, l'ascension sociale dans ce monde n'était pas une possibilité. Les Acadiens ont donc historiquement vécu dans la marginalité. Bien sûr, il y eut certains Acadiens qui ont réussi à monter dans l'échelle sociale, mais pour la majorité ils restèrent dans une situation précaire. Les capitaux du groupe étaient donc faibles.

Il serait inconcevable d'affirmer que la situation des Acadiens en 2018 est pire que celle qu'il y a 100 ans. En revanche, il serait aussi faux d'affirmer que les Acadiens sont au même niveau que leurs compatriotes néobrunswickois anglophones, encore moins au niveau de leurs voisins « minoritaires » au Québec. En effet, les statistiques démontrent encore de nos jours que le salaire moyen diminue avec la croissance de la présence du français sur le territoire néobrunswickois (Landry, 2014). En autres mots, plus il y a de francophones, moins il y a d'argent.

De plus, en regardant les résultats diffusés par Statistiques Canada¹⁵, les Acadiens ont toujours un problème persistant de lacunes en littératie, numératie et résolution de problème comparativement à leurs homologues anglophones. Le premier réflexe est alors de constater que c'est en raison de leur statut minoritaire qu'ils manifestent ces

¹⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/160919/dq160919a-fra.htm> (consulté le 30 juillet 2018)

lacunes, mais les chiffres démontrent le contraire. Effectivement, encore selon cette source, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont plus de difficultés que les Québécois francophones, mais aussi d'autres communautés minoritaires au Canada dont les Franco-ontariens et les Franco-manitobains. D'après Statistiques Canada, ces difficultés sont le résultat de problèmes socio-économiques et démographiques. Donc, selon notre recherche et ce qui a déjà été dit, les Acadiens auraient des capitaux moins importants en Acadie qu'ailleurs. Cette situation est confirmée par leur pauvreté historique (Boudreau, 2016) et actuelle (Landry, 2014).

Par contre, cette marginalisation aurait eu un certain bienfait pour le groupe. Selon Monica Heller (2007), « la marginalisation économique a permis la construction d'une identité collective solidaire et justifiait la mobilisation vers l'ascension sociale. » (p.47). Toujours selon cette auteure, cela profitait principalement à une petite élite nationaliste au sein des Acadiens. Malgré tout, les Acadiens vivant une situation défavorable se sont donc créés une identité commune et se sont donné comme objectif de ne plus être dans cette situation de marginalité.

5.1.3. Les Acadiens en ascension sociale

Ainsi, malgré toutes ces caractéristiques, certains Acadiens réussissent à se démarquer et à monter les échelons de la hiérarchie sociale de la province. Selon Greg Allain (2005), les Acadiens s'intègrent de plus en plus dans le monde des affaires et plusieurs en tirent une certaine prospérité. Allain (2005) affirme qu'en offrant des services autrefois inexistantes dans la langue de la minorité ces gens d'affaires avantagent aussi leurs clients. Bref, ils se font du profit en raison de leur capital social qu'ils commencent à mettre de plus en plus en valeur.

D'autres Acadiens réussissent à accroître leurs capitaux en raison de leur bilinguisme. Par ce fait, ils s'insèrent de façon extraordinaire dans la fonction publique tant au

niveau provincial qu'au fédéral. Selon Mathieu-Leblanc (2006), un bureau de la fonction publique fédérale à Moncton, ville ayant un tiers de résidents francophones¹⁶, les locuteurs de langue maternelle minoritaire figuraient à 65% des employés du bureau.

Effectivement, le bilinguisme étant un prérequis pour beaucoup d'emplois au niveau fédéral et provincial au Nouveau-Brunswick avantage les Acadiens bilingues en leur accordant une source de capital non détenue par les locuteurs unilingues. Il leur donne donc accès à des emplois qui ne sont pas généralement accessibles à une personne unilingue. Les Acadiens sont donc avantagés sur ce point.

5.1.4. L'importance de l'anglais dans la « capitale » de l'Acadie

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'emplois dans la sphère privée, l'anglais est surtout privilégié. Greg Allain (2005) rappelle comment il est difficile de recevoir un service en français dans la première ville officiellement bilingue au Canada, la « capitale » de l'Acadie, soit Moncton. Les employés sont pour la plupart des anglophones unilingues. Concernant la réalité économique de cette ville, l'anglais devient donc une nécessité. On ne peut pas trouver un emploi sans avoir une connaissance de l'anglais, cela est aussi vrai pour des emplois dont on ne croirait pas en avoir besoin. Par exemple, sans nommer le nom de l'organisme, nous avons postulé pour un emploi en son sein. Cet organisme, ayant comme mandat la promotion de la culture et de la langue acadienne, à notre grande surprise, avait comme balise la connaissance de l'anglais oral et écrit comme conditions d'embauche.

Bien qu'un Acadien soit avantagé par la connaissance du français pour les emplois dans la fonction publique, il doit aussi connaître l'anglais pour être éligible au poste. Une

¹⁶ https://www.moncton.ca/Visiteurs/Renseignements_sur_Moncton.htm (consulté le 8 août 2018)

personne unilingue anglophone a donc décidément plus de chances à détenir un emploi qu'un unilingue francophone au Nouveau-Brunswick.

Selon les écrits de Mathieu Leblanc (2006) concernant les emplois dans la fonction publique au niveau fédéral, malgré le fait qu'une majorité des employés sont à priori des francophones, il relève que la majorité du travail se fait en anglais. Les raisons varient entre un choix personnel et un choix imposé. L'exemple le plus classique de domination linguistique (plusieurs répondants ont affirmé dans l'ouvrage de Leblanc 2006), est l'impossibilité de mener des rencontres ou des conversations en anglais entre une majorité de francophones s'il y a la présence d'un anglophone dans la salle. Faute de quoi cela pourrait être vu comme un faux pas, voire de la discrimination. Ceci étant dit, parler français est un atout pour les Acadiens permettant à dénicher un emploi dans la fonction publique, mais une fois rendue, c'est l'anglais qui reprend de sa vigueur, de son importance.

5.1.5. « Le bilinguisme coûte trop cher »

Malgré tout, le bilinguisme au Canada, mais surtout au Nouveau-Brunswick, devient le bouc émissaire par excellence pour justifier une condition économique précaire (Saillant, 2014). Le bilinguisme au Nouveau-Brunswick a toujours été un sujet controversé pour certaines personnes, surtout lorsqu'il y a stagnation de l'économie qu'il est mis dans la ligne de feu, selon Michel Doucet¹⁷. Afin d'avoir une bonne idée de la difficulté de faire mention du français dans la province du Nouveau-Brunswick, une personne n'a besoin que de regarder la section des commentaires dans l'article tout juste cité. Ces commentaires, parfois informés, parfois moins, misent tous autour de la même question : soit le prestige de la langue anglaise. C'est pour cette raison que l'on

¹⁷ <https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/saint-john-man-starts-anti-bilingualism-facebook-page-1.2962977> (consulté le 8 août 2018)

justifie de ne pas apprendre le français, car il n'est pas aussi prestigieux que l'anglais à l'international. Nous aborderons cette question plus en détail dans le troisième chapitre.

Saillant (2014) est conscient de cette réalité. C'est sûrement pour cette raison qu'il tient à préciser, lorsqu'il aborde la situation précaire de l'économie du Nouveau-Brunswick, que le bilinguisme n'est pas une source de dépense *inutile* ou *sans valeur*. Il précise en fait que le bilinguisme au niveau de la province est un bienfait, car il apporte des compagnies qui sont intéressées dans le capital humain et il ajoute sur sa valeur culturelle. Le simple fait de devoir continuellement préciser l'importance de l'existence d'un groupe, de sa culture et de sa langue, en dit beaucoup sur sa place dans le milieu.

5.1.6. Résumé

En résumé, nous constatons que les Acadiens sont dans une situation précaire. Ils vivent dans les comtés les plus pauvres de la province qui en même temps est aussi la plus pauvre du pays. Il semble avoir une domination systématique des locuteurs de la langue de la minorité, car, même de nos jours, lorsqu'on parle de concentration francophone, on parle de pauvreté et de lacunes éducationnelles. Les Acadiens ont décidément de faibles capitaux. Dans ces circonstances et comme nous l'avons mentionné plus haut, il est très difficile d'accroître ses capitaux et ainsi gravir l'échelle sociale. Ce n'est pas impossible, mais ce n'est pas facile. Dernièrement, les Acadiens se font valoir par leur bilinguisme pour certains postes dans la fonction publique, mais aussi dans certains secteurs privés comme des centres d'appels qui viendront s'installer en masse dans la ville de Moncton, ville bilingue (Heller, Lamarre et McLaughlin, 2009) que nous explorerons dans le troisième chapitre. Toutefois, le français n'est qu'une balise pour avoir de l'emploi puisque lorsqu'arrive le temps de travailler, l'anglais est surtout privilégié. Il y a même un manque de respect à s'adresser en français s'il y a un anglophone dans la salle, même si l'interlocuteur est lui aussi francophone. Si nous

pouvons résumer en une phrase la situation francophone au Nouveau-Brunswick, elle serait : afin de réussir, afin de monter la hiérarchie sociale de la province, il faut ressembler au groupe dominant, faute de quoi la pauvreté et la marginalité seront présentes. Cela revient au principe même du capital social de Bourdieu soutenu par Lenoir (2016) qui affirme que le capital social tend à favoriser l'homogénéité de ses membres. Il n'y a donc pas de doute, le francophone est en situation de dominer face au groupe majoritaire anglophone. Selon Heller (2007), cette domination favorise une cohésion entre les membres. Il y a un sentiment d'appartenance qui se forme à partir de la situation de marginalité, à partir du fait que le français peut difficilement se faire valoir. La marginalité du français est un sujet de conversation par excellence en Acadie, du moins selon notre expérience.

5.2. Les Anglo-Québécois

5.2.1. Les Anglo-Québécois comme minorité ?

Bien que ce soit une question simple de demander si les Anglo-Québécois forment une minorité, c'est un nouveau questionnement. Il y a cent ans, cette même question ne serait pas pertinente, elle ne se serait même jamais formulée. Ce serait ainsi, car à priori, on n'aurait jamais utilisé le terme anglo-québécois. Autrefois, on aurait plutôt utilisé le terme *British subject*. Jamais on n'aurait pu penser qu'un *British subject* serait minoritaire dans une terre qui appartient et qui est contrôlée par l'Angleterre.

Aujourd'hui, le rôle de l'Angleterre au Canada et au Québec est voué au symbolisme. Ce n'est plus d'ailleurs des *British subjects*, mais plutôt des Canadiens. Ils (les anglophones du Québec) ne s'identifient pas encore totalement comme étant des Anglo-Québécois (Legault, 1992). Pourquoi ne s'identifient-ils pas à la sphère provinciale ? Pourtant, s'identifier à sa province est un phénomène qui est commun au Canada depuis les années 1960 (Landry, 2015). La réponse à cette question est au

centre des préoccupations de la présente section. Les Anglo-Québécois ne s'identifient pas à la sphère provinciale, car ils préfèrent s'identifier à une sphère dans laquelle ils ne sont pas minoritaires (Legault, 1992), mais bien supérieurs au groupe démographiquement majoritaire (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Les Anglo-Québécois s'identifient alors à la sphère canadienne.

5.2.2. La richesse historique du groupe « majoritaire »

Ceci étant dit, depuis la conquête anglaise de 1760 jusqu'aux années 1960-1970, les Anglo-Québécois ont toujours été « majoritaires » au Québec. Ils furent les détenteurs d'un capital économique, culturel et social supérieur: « [l]e terme de majorité implique [...] une suprématie de pouvoir politique, découlant d'une supériorité économique, militaire ou autre, mais n'implique pas, nécessairement, une majorité numérique » (Caldwell 1978, p.7). Diane Gérin-Lajoie (2014) relève qu'historiquement, ce sont les anglophones qui avaient la plus forte présence dans le milieu économique et politique au Québec, constat qui est aussi partagé par Groff, Pilote et Vieux-Fort (2016). C'est ce groupe qui dictait la langue d'usage au travail et dans la sphère publique, même dans un contexte où les francophones étaient démographiquement majoritaires. Ce fut la réalité en Afrique du Sud pendant l'apartheid et ce fut aussi le cas au Québec avant les années 1970 (même s'il y a de nombreuses critiques face à cette comparaison).

5.2.3. Une place disproportionnée au sommet de la hiérarchie sociale ?

L'idée qui est généralement faite, lorsqu'on parle des Anglo-Québécois, est celle d'un oppresseur. C'est lui qui a conquis le territoire anciennement français et c'est lui qui a maintenu, au fil des années, une place au pouvoir disproportionnel à celle de la majorité

francophone (Smith, 2014). Le stéréotype d'un Anglo-Québécois est alors celui d'un cadre anglophone en position de pouvoir et de richesse à qui le Québécois francophone doit se soumettre. Nous n'avons qu'à penser au personnage de Monsieur Eaton dans le livre *Le chandail de hockey* de Roch Carrier (Carrier, 1984), le W.A.S.P. incarné.

Il est vrai que la majorité des positions de cadres au Québec ont anciennement été occupées exclusivement par des anglophones. Mais ce ne sont pas tous les anglophones au Québec qui travaillaient comme cadres. La réalité est que le vrai pouvoir au Québec était dans les « mains de seulement quelques familles anglophones de la région de Montréal » (Gérin-Lajoie 2014, p.469). Puis, autres que ces quelques anglophones, en position de pouvoir, la majorité des Anglo-Québécois vivaient un niveau de vie similaire à celui des Québécois francophones. Certains vivaient même dans la pauvreté (Smith, 2014). En autres mots, ce n'était pas parce qu'une personne était anglophone qu'elle était automatiquement riche ou qu'un francophone était automatiquement pauvre.

Nous devons cependant rappeler qu'un anglophone avait plus de chances qu'un francophone à se trouver dans une position de pouvoir ou à monter dans l'échelle sociale, constat confirmé par l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme de 1963 (Laing, 2013). Pour Pierre Fortin (2001), la situation entre les groupes linguistiques était moins favorable que celle décrite par Smith (2014). Il explique que les francophones avaient historiquement moins d'argent et donc une situation de vie plus précaire que leurs homologues anglophones en raison d'une baisse systématique des heures qui leur étaient accordées pour travailler et de leurs salaires. Les anglophones étaient avantagés sur ces deux fronts. Il ajoute qu'il y avait une différence de rémunération entre les deux groupes linguistiques allant jusqu'à 55% de plus aux anglophones comparativement aux francophones en 1960 (Fortin, 2001). C'est-à-dire que les anglophones, comme groupe, se faisaient payer considérablement plus que les francophones démographiquement majoritaires. Suite aux lois linguistiques et à l'exode de plusieurs cadres anglophones dans les années 1980, les anglophones avaient toujours un revenu 16% plus important que les francophones. Au temps de l'écriture

de son ouvrage, Fortin (2001) affirme que le revenu entre anglophones et francophones bilingues s'était équilibré. Toutefois, il ajoute que l'unilingue anglophone se faisait toujours rémunérer remarquablement plus que son homologue unilingue francophone. Pourquoi est-ce le cas ?

5.2.4. L'importance du capital social chez les Anglo-Québécois

C'est en raison du capital social du groupe. Ce n'est qu'une petite proportion d'anglophones qui occupaient les positions de pouvoir. Ce groupe détenait le plus haut capital social dans la province. Il était alors beaucoup plus facile pour un ouvrier anglophone de monter dans la hiérarchie qu'un ouvrier francophone, car le capital social a tendance à favoriser l'homogénéité des participants dans le groupe. Les anglophones avaient ou connaissaient des personnes qui avaient des liens avec d'autres gens haut placés sur la scène provinciale et nationale. Vu qu'ils parlaient la langue des grands industriels ailleurs dans le pays, ils pouvaient mieux s'intégrer au groupe élite et ainsi développer leur capital social, ce qui, en retour, développait leur capital économique et ainsi de suite. Ils avaient donc un pas d'avance sur les Franco-Québécois.

5.2.5. Les institutions régulant le capital social

L'importance indéniable du capital social des Anglo-Québécois était régulée par certaines institutions prestigieuses, parfois dans le même quartier dans lequel habitait l'individu. Pour justifier ce fait, nous n'avons qu'à nous balader dans le quartier de Westmount à Montréal où vivait une majorité d'anglophones riches de façon plutôt homogène. Le quartier Westmount est, toujours aujourd'hui, symbole de prestige.

Déménager dans ce quartier, c'est accroître son capital social. De plus, est-ce une coïncidence que l'Ouest de la ville est plus riche, plus importante socialement que l'Est de la ville ? Peut-être pas puisque l'Ouest de la ville parle anglais tandis que l'Est, le français. Les anglophones, encore aujourd'hui, détiennent un grand capital social simplement avec leurs lieux d'habitation, mais aussi dans la valeur de leur langue maternelle comparativement à la langue maternelle de la majorité démographique, soit le français. Cependant, il faut avouer qu'aujourd'hui, plusieurs des institutions symbolisant le prestige anglo-québécois au Québec, dont les clubs privés, qui auraient autrefois agi à accroître son capital culturel et social ne sont plus maintenues par les anglophones. Par exemple le Musée de beaux-arts de Montréal est maintenant géré par l'État.

Toutefois, certaines institutions anglophones sont encore hyper prestigieuses et source d'un capital social élevé. Nous pouvons penser à l'Université McGill qui est souvent classée au sommet de l'échelle des universités les plus prestigieuses au Canada¹⁸. N'est-ce pas ironique qu'une des institutions universitaires anglophones les plus prestigieuses dans le pays se retrouve dans la seule province ayant seulement le français comme langue officielle ? Ceci illustre bien le capital social qu'avaient (qu'ont) les anglophones au sein du Québec, comparativement aux francophones ailleurs dans le Canada.

5.2.6. Le capital inattendu des Franco-Québécois¹⁹

Il y eut une fois dans l'histoire où les Franco-Québécois reçurent un plus grand capital social que les anglophones en raison de leur langue. Dans les années 1920-1930,

¹⁸ <http://www.shanghairanking.com/ARWU2018.html> (consulté le 4 septembre 2018)

¹⁹ L'information de cette section nous provient d'une exposition assisté en 2017 nommé *Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960*.

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8757,118177623&_dad=portal&_schema=PORTAL

Montréal fut reconnue comme une ville de fête, une ville de débauche. Effectivement, c'est la mafia montréalaise qui avait le monopole de l'importation de l'héroïne dans l'hémisphère nord du continent américain. La mafia new-yorkaise était bien plus sophistiquée et avait plus de ressources que la mafia montréalaise. Alors pourquoi n'est-ce pas elle qui s'occupait de l'importation de ce narcotique ? La raison est que l'héroïne se faisait exporter par la Mafia marseillaise. Les narcotrafiquants français ont favorisé la mafia de Montréal, car ils pouvaient communiquer en français, malgré les tentatives de la mafia new-yorkaise à prendre le contrôle de l'importation. Ces milliards de dollars se sont rendus à Montréal simplement pour une question d'homogénéité entre les membres, homogénéité qui développa le capital social de la mafia montréalaise comparativement à la mafia new-yorkaise. Donc, ceci s'est traduit par un gain du capital économique. On pourrait ajouter que la prohibition qui s'imposa sur l'Amérique anglophone participa aussi à cette époque à accroître par le jeu et la contrebande le capital social des francophones du Québec.

5.2.7. Une situation en pente descendante

Malgré cette situation, les Franco-Québécois commenceront à accroître leur part du capital social à partir des années 1970, suite à la loi 101. Nous ne croyons pas que les Franco-Québécois détiennent aujourd'hui la même position qu'occupait l'élite anglophone d'autrefois, mais c'est un processus qui est toujours en mouvement. D'ailleurs, les Anglo-Québécois ne sont pas dans la même position précaire qu'étaient historiquement les Franco-Québécois. Il reste que, de nos jours, les choses semblent moins bien aller pour ce groupe linguistique. Voici comment Rodrigue Landry et Réal Allard décrivent la situation du groupe:

le nombre d'inscriptions d'élèves à l'école de langue anglaise est faible en raison surtout des mesures protectionnistes de la langue française associées à la loi 101. [...] [O]n constate de plus une baisse dans l'accès aux services de santé en anglais, un exode des jeunes anglophones les

plus scolarisés et une diminution du niveau socioéconomique de la population de langue anglaise, une faible représentation des anglophones dans la fonction publique du Québec, ainsi que des difficultés dans les secteurs de la représentation politique et de la gouvernance communautaire (Landry et Allard, 2016 p.20-21).

Malgré cela, au Québec, les anglophones ne semblent pas se comporter comme étant minoritaires. D'après Gérin-Lajoie, les Anglo-Québécois ne sont pas encore minoritaires, ils sont plutôt minorisés. Elle relève : « [m]inorisé, contrairement à minorité, met l'accent sur le processus de minorisation et insiste sur le fait que le prestige relatif aux langues et aux cultures et les conditions dans lesquelles elles sont en contact dépendent des rapports de pouvoir existants au niveau national et international » (Gérin-Lajoie 2014, p.480). Cette minorisation serait directement reliée avec les « rapports historiques, politiques et économiques de la minorité à la majorité » (Gérin-Lajoie 2014, p.479). Ces rapports historiques, politiques et économiques, rappelons-le, sont ceux d'une domination du groupe maintenant « majoritaire » par le groupe considéré comme « minoritaire ».

5.2.8. Vivre avec un capital social dans une province qui essaie de le diminuer

Le capital social anglo-québécois, concentré exclusivement sur la province du Québec, est plutôt nul. Les hautes positions dans la hiérarchie québécoise, par exemple la fonction publique et l'État québécois, sont détenues, à partir du principe de l'homogénéité, par des Québécois francophones. En fait, si l'on va sur le site web d'une agence gouvernementale du Québec (nous sommes allés sur le site web du ministère du Transport le 8 août 2018), ce site est offert en français²⁰ et en anglais²¹. Toutefois, lorsqu'on va sur la version anglaise, l'onglet pour les emplois disparaît. Il faut donc

²⁰ <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/Pages/default.aspx> (Consulté le 8 août 2018)

²¹ <https://www.transports.gouv.qc.ca/en/Pages/Home.aspx> (Consulté le 8 août 2018)

posséder une base du français afin de savoir où chercher pour un emploi au sein de l'État québécois. Ceci est sans doute un facteur qui explique pourquoi il y a une faible présence anglophone au sein de la fonction publique québécoise tel que mentionné par Donovan (2015). Ce fait ne nous surprend pas, considérant qu'il est le seul état exclusivement français au Canada. On relève que même sur la scène politique provinciale, les anglophones ne sont guère présents (Donovan, 2015). Cela étant dit, dans certains secteurs, dont l'État québécois, l'anglais n'est pas un capital en soi, du moins pas de la même façon que le français. C'est-à-dire qu'au sein de cette institution, une personne peut fonctionner uniquement en français, mais ce n'est pas le cas pour l'anglais. Si un anglophone veut se joindre à cette institution, il doit parler le français.

Cette dynamique relève d'une situation de domination d'un groupe sur un autre. C'est-à-dire qu'un groupe, du moins la façon de s'exprimer, est plus important qu'un autre. Toutefois, au Québec, cette situation de domination cesse lorsqu'il ne s'agit plus de l'État.

5.2.9. La richesse anglo-québécoise est toujours présente

Les Anglo-Québécois conservent un fort capital social dans les lieux orientés vers l'extérieur du Québec. L'anglais est la « lingua franca » du monde du commerce et de la mondialisation en général, ce qui favorise son utilisation. L'appartenance à l'Amérique du Nord joue le même jeu; l'anglais reste la langue du prestige social. Pour renchérir sur cette idée, nous n'avons qu'à penser aux grandes industries québécoises qui font affaire surtout avec un commerce s'étalant sur un territoire plus vaste que le Québec, par exemple la brasserie Molson, la Banque de Montréal, Dollorama, etc. Ceux-ci ont tous leur siège social au Québec. On s'aperçoit également que les hauts placés sont surtout des anglophones. Il ne faut pas penser que les francophones au Québec ne détiennent pas de positions haut placées au sein des grandes entreprises du Québec. Il y en a, mais ce n'est pas le point qu'on voulait faire. Ce qui est plutôt

intéressant, c'est de constater qu'une proportion de gens assez importante, pour des « minoritaires », constatant le pourcentage d'anglophones dans la province, puisse se rendre au sommet de conseils d'administration dans des mégas entreprises ayant des revenus de plus d'un milliard de dollars en 2015 (Allaire et Dauphin, 2016). Ce n'est pas mal pour une population qui se dit opprimée, population dite minoritaire.

En autres mots, si nous laissons la langue s'épanouir à son rythme, même au Québec où elle est la langue maternelle, d'une minorité démographique de gens, l'anglais tend à *naturellement s'imposer* (Thériault, 2007). L'état québécois le réalise et tend alors à promouvoir le français de façon artificielle du mieux qu'il peut avec les pouvoirs limités qu'il détient. Simplement avec ce dernier passage, il est alors clair quel groupe est réellement en situation de domination en tant que dominant au Québec.

5.2.10. Le W.A.S.P. est-il toujours présent au Québec ?

Nous avons démontré plus haut que le capital social favorise une homogénéité. Homogénéité créée par la fréquentation de mêmes lieux par les mêmes personnes. Puis, ces personnes se fréquentent et s'entre-aident à monter les gradins de l'échelle sociale. Cependant, cette homogénéité de personnes a disparu avec l'exode anglophone suite aux lois linguistiques. Les Anglo-Québécois sont rendus tellement hétérogènes que le W.A.S.P. n'est plus qu'un groupe parmi d'autres dans le monde anglophone du Québec. Selon Donovan (2015), de nos jours, près de 25% (24.2%), soit le quart des Anglo-Québécois, appartiennent à une minorité visible. Il ajoute en mentionnant que les anglophones d'origines britanniques sont devenus une minorité au sein du groupe des Anglo-Québécois; groupe dans lequel ils ne sont plus une majorité. S'il y a un capital social qui se forme, ce n'est pas à la base d'anglophones, mais plutôt sur une base ethnique que vont se former les groupes ainsi que leur identité. Il ne sera plus concentré dans les mains d'une élite forte représentant l'anglophonie de la province, mais plutôt plusieurs « petits-bourgeois » tels que décrits par Bourdieu qui vont aider

les leurs de la même ethnie ou origine. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, les méga-industriels anglophones sont loin d'avoir disparu au Québec.

5.3. Résumé

En résumé, nous constatons deux réalités différentes pour chacun des groupes à l'étude. Si nous nous basons sur les concepts de « capitaux » soutenus par Bourdieu, nous voyons que les Acadiens ont eu un accroissement de leurs capitaux, mais qu'ils sont toujours dans une logique de domination dans laquelle ils jouent le rôle de dominés. Pour les Anglo-Québécois, il y a eu une diminution de leurs capitaux. Toutefois, il n'est toujours pas évident qu'ils sont en situation de domination dans laquelle ils jouent le rôle de dominé. En raison même de leur précarité, les Acadiens se sont créé un groupe, une communauté minoritaire. Cette communauté vit les mêmes difficultés pour se créer une identité ; groupe dans lequel les membres vont s'entre aider à monter les échelons de la hiérarchie sociale autrefois inatteignable pour eux. Les Anglo-Québécois, eux, n'ont jamais vraiment vécu la pauvreté, du moins pas dans le sens des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Ils n'ont donc pas cette notion de précarité si souvent vécue en Acadie. Ils ne se voient pas comme minoritaires et avec raison. Ils vivent des conditions favorables à eux, malgré leur faible nombre démographique.

Comme déjà mentionnées, les raisons pour lesquelles le capital social de la minorité anglophone demeure élevé sont dues à des faits historiques et au maintien d'un capital élevé associé à la langue anglaise dans le monde et particulièrement en Amérique du Nord. Ils ont eu la chance d'accroître leur capital économique, culturel et social important ces années et même à développer des familles importantes et prestigieuses. On retrouve cependant des régions, comme ceux de Griffintown (Sabourin, 2015), où historiquement, les anglophones n'étaient pas tous riches. Aujourd'hui encore bon nombre de gens anglophones émanent de communautés culturelles, qui malgré le fait qu'ils parlent anglais, ont un faible capital social.

On peut constater que les Anglo-Québécois détiennent toujours aujourd'hui une place importante dans la hiérarchie sociale. Ils détiennent un certain capital social, capital social qui n'équivaut pas à une situation minoritaire. Toutefois, il est incontestable qu'ils ont perdu beaucoup de leur valeur au sommet de la hiérarchie sociale depuis les années 1970, tel que confirmé par Fortin (2001). C'est pour toutes ces raisons que nous constatons qu'en 2018, les Anglo-Québécois ne sont pas considérés comme une communauté minoritaire au Québec dans le sens sociologique du terme.

CHAPITRE III

COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE

Ce chapitre portera surtout sur le concept du prestige de la langue qui est directement associé au concept du marché linguistique proposé par Bourdieu (2001). Nous soutenons que la position respective de la langue des deux groupes n'occupe pas la même place au sein du marché linguistique. Aussi, il y aura des résultats différents pour chacun des groupes, arrivant même à se créer une identité, voire une communauté basée sur la langue.

1. Communauté linguistique : un nouveau concept

Pour cette partie de la recherche, nous nous concentrerons sur l'aspect linguistique qui est une composante essentielle d'une communauté. Mais pourquoi s'identifier à une langue ? La langue n'est-elle pas un simple outil de communication ? La raison d'être d'une langue n'est-elle pas de se faire comprendre par les autres ?

Il est vrai qu'à la base, la langue a cela comme fonction. Mais, c'est aussi bien plus important. Selon Clift et McLeod Arnopoulos, avant les années 1960, il aurait été impensable de faire ce que nous faisons, c'est-à-dire développer une section linguistique pour les communautés linguistiquement minoritaires et même d'avoir des groupes divisés exclusivement sur des bases linguistiques. La raison pour cela est à cause de la faible importance accordée autrefois à la langue.

Les principales divergences étaient d'ordre social et économique, plutôt que linguistique. [...] Ce n'est qu'après 1960, alors que la population française [francophone] avait complètement absorbé les valeurs de la société industrielle et accepté son caractère urbain, que la langue devient le point principal de différenciation entre les deux groupes, et, par ce fait même, le principal terrain d'affrontement (Clift et McLeod Arnopoulos 1979, p.76).

« La langue est un sujet si controversé aujourd'hui qu'il est difficile d'imaginer qu'il ait pu en être autrement par le passé » (Clift et McLeod Arnopoulos 1979, p.89). Donc, ce qui divise, rassemble forcément. Ce rassemblement peut être vu comme l'existence d'une communauté; communauté dans laquelle peut se fonder une identité.

Il faut tenir compte également du concept du prestige de la langue. Ou, en d'autres mots, la place qu'elle occupe dans la hiérarchie du *marché linguistique*.

2. Le marché linguistique

Afin de comprendre ce concept, nous devons regarder les écrits de Pierre Bourdieu (2001). Selon lui, chaque instance sociale détient un marché linguistique. Ce marché hiérarchise tous les modes de communications allant de la langue jusqu'à l'accent. Peu importe celle qui est choisie, elle aura sa place dans cette hiérarchie. Compte tenu de sa position, elle aura plus ou moins de prestige. Le prestige de la langue serait donc régulé par la position dans la hiérarchie du marché linguistique et de la situation sociale du groupe en question.

3. L'importance d'avoir sa place dans le marché linguistique : le profit de distinction

Pour Bourdieu (2001), le langage est en quelque sorte un champ de bataille. Chaque conversation, peu importe sa nature, est une forme de lutte. Cette lutte est jouée par l'intermédiaire de la langue utilisée et sa forme, c'est-à-dire l'accent, les intonations, le langage corporel, etc. Puis, lorsqu'il y a prise de parole, lorsque la lutte est commencée, ce qui est gagné ou perdu dans les échanges est le « profit de distinction » (Bourdieu 2001, p. 85). Ce profit de distinction est déterminé par la position dans le marché linguistique selon la forme de langage utilisée par le locuteur. Le but dans

chaque échange serait justement de gagner ce profit de distinction. S'attarder au niveau de prestige de la langue ou de l'accent utilisés permet de voir qui gagne cette lutte. Si l'interlocuteur le gagne, le locuteur le perd forcément.

Il est important de souligner que le marché linguistique et la hiérarchie changent dépendamment du contexte social. L'accent ayant une haute valeur dans un milieu ayant son propre marché linguistique n'aura pas nécessairement la même dans un autre milieu ayant un autre marché linguistique. Les règles du marché linguistique et la hiérarchie pour chaque contexte social sont intériorisées consciemment et inconsciemment par les différents agents (Bourdieu, 2001).

Par ce fait, la langue détenant une position supérieure dans le marché linguistique est une langue plus prestigieuse que celle détenant une position inférieure. Donc, à partir du prestige de la langue et du profit de distinction peuvent découler une identité linguistique chez la population linguistique en question. Le prestige peut aussi jouer un rôle sur l'identité du locuteur et si elle est négative, elle peut former une insécurité linguistique chez les membres du groupe.

4. Lorsqu'il y a non-concordance entre le marché linguistique du territoire et le marché linguistique imaginé : le cas d'une expérience personnelle en Espagne

Dans certaines situations, il peut y avoir un malentendu sur le marché linguistique en vigueur entre différentes personnes. Nous pouvons le confirmer lors de notre séjour sur le chemin de Compostelle en Espagne en 2017. Nous avons rencontré une anglophone d'origine de la Nouvelle-Écosse sur notre parcours. *Évidemment*, nous communiquions ensemble dans la langue anglaise. Toutefois, lorsqu'elle devait s'adresser aux Espagnols, elle le faisait dans leur langue. Nous pensions au début qu'elle ne parlait pas français avec nous, car elle savait que nous pouvions simplement comprendre la langue anglaise. Puis, pour les locaux espagnols, c'était moins certain. Toutefois, à

notre grande stupéfaction, lorsqu'elle s'est adressée à un Français de France, il n'y a pas eu d'essais dans la langue de ce dernier. Nous avons vu la dynamique trop connue en situation minoritaire d'une sorte « d'imposition de la langue ». Le Français, ne parlant pas la langue anglaise, essayait de répondre aux questions de cette Néo-Écossaise qui devenait de plus en plus fâchée de ne pas se faire répondre dans sa langue. Nous avons vu la violence symbolique s'imposer sur le Français qui *osait* parler sa langue à une anglophone.

Pourquoi alors s'essayait-elle à parler en espagnol, mais refusa de parler en français, au point d'en être fâchée ? Il se peut que ce soit les vestiges du rapport conflictuel historique entre Anglais et Français; rapport de conquérant et de conquis. Mais, il se peut aussi qu'il y ait eu un malentendu sur le marché linguistique en place dans cette situation dans l'auberge en Espagne. Effectivement, il se peut, inconsciemment, en raison du rapport quotidien entre les deux langues en Nouvelle-Écosse, cette femme a intériorisé la valeur du français et de l'anglais dans le marché linguistique de sa région avec la langue anglaise qui prime sur la langue française et qui lui est, à la limite, une nuisance pour elle. Cette dynamique sera alors apportée dans son inconscient sur un autre territoire; territoire sur lequel la dynamique langagière n'est pas pareille. N'ayant sûrement pas fréquenté trop d'hispanophones dans son lieu de résidence, elle n'avait sûrement pas placé la langue espagnole dans une hiérarchie avant d'arriver en Espagne. Ayant sûrement côtoyé des francophones en Nouvelle-Écosse, la langue française était déjà placée dans son marché linguistique, mais sûrement pas très haut comparativement à la langue anglaise. En raison de son marché linguistique déjà intégré dans son inconscient, elle aurait donc une idée déjà établie sur la langue à parler dans une conversation entre anglophone et francophone et outrée, car le Français – n'ayant pas le même marché linguistique intériorisé — ne suivait pas les règles du marché auquel elle était habituée.

5. Deux marchés linguistiques sur un territoire ?

Un autre exemple de frustrations que l'on peut examiner d'une non-concordance dans le marché linguistique est la langue à utiliser avec les habitants locaux lors d'un voyage. Encore aujourd'hui, nous mettons beaucoup d'importance sur l'utilisation de la langue anglaise sur la scène internationale. Elle détient actuellement une place incontestable au sommet de la hiérarchie du marché linguistique. Ce constat peut être frustrant pour les autres langues qui désirent avoir sa place. Par exemple, encore en Espagne sur le chemin de Compostelle, nous constatons que plusieurs pèlerins se parlaient entre eux et s'adressaient aux gens locaux dans la langue de Shakespeare. Cela déplaisait évidemment aux locaux espagnols, mais les pèlerins avaient déjà dans l'idée qu'ils allaient se faire comprendre et ainsi se faire répondre dans cette langue. Généralement, ce fut le cas. Il s'agissait ici d'un contact entre deux marchés linguistiques, dont un primait sur l'autre.

En d'autres mots, en Espagne, sur la scène nationale, c'est la langue espagnole qui détient la plus haute place dans la hiérarchie du marché linguistique. Toutefois, les touristes visitant l'Espagne, peu importe leur langue maternelle, ont la hiérarchie du marché linguistique mondial où la langue anglaise figure en première place dans leur inconscient. Les Espagnols, étant dans leur pays, ont le marché linguistique de leur pays dans leur inconscient. Pour eux, c'est la langue espagnole la plus importante à utiliser. Toutefois, face aux touristes, leur langue baisse dans la hiérarchie; supplantée par une langue étrangère, une langue qui n'est pas la leur, pouvant ainsi créer une frustration chez ces derniers.

On peut retenir que la langue anglaise est privilégiée par tous, sauf quand elle est imposée à une personne qui croyait avoir une autre langue au sommet de la hiérarchie sur son territoire. De toute façon, tout le monde doit apprendre la langue anglaise, n'est-ce pas ? Groff, Pilote et Vieux-Fort (2016) mentionnent dans leurs écrits la pensée d'un

jeune Anglo-Québécois qui affirmait qu'il faut connaître la langue anglaise pour voyager et pour être quelqu'un.

6. La langue anglaise : langue de prestige

En somme, la langue anglaise est une langue très prestigieuse. Landry et Allard ajoutent: « elle est la plus puissante de l'humanité » (2016, p.18). Ce constat semble satisfaire les anglophones, spécialement les anglophones minoritaires au Québec, car leur langue a beaucoup de poids sur la scène internationale. Tout le monde veut l'apprendre. À tel point que Landry et Allard (2016) croient que tous les locuteurs au monde vont éventuellement avoir la langue anglaise comme première ou deuxième langue. Mais cela n'aide pas les Acadiens qui tentent de faire une place à leur langue qui est peu parlée par les gens dans leur province, dans leur pays, et qui est aussi beaucoup moins « importante » sur la scène internationale.

Au Canada, nous pouvons confirmer l'importance de la langue anglaise dans tout le pays (Arrighi, 2013). Sur la scène internationale, l'importance de la langue anglaise peut facilement être mesurée. Comme nous venons de le souligner d'ailleurs, une personne a simplement besoin de sortir de son milieu, de voyager, et de constater l'importance de la langue de Shakespeare (Arrighi, 2013). Puis, si une personne dans un pays étranger ne comprend pas l'anglais, le touriste va en quelque sorte la mépriser, un peu comme si elle était en faute, qu'elle avait commis un faux pas (Ostler, 2010). Cela est le résultat d'un haut prestige associé à la langue. La langue anglaise joue le rôle de la langue commune mondiale, la lingua franca.

7. La langue anglaise : langue imposante

Toutefois, malgré ces caractéristiques de la langue anglaise comme langue commune entre les peuples, plusieurs communautés commencent à voir un danger face à leur langue maternelle. Cette situation est évidente pour le Québec et l'Acadie qui sont immergés dans un océan anglophone depuis longtemps ; c'est donc naturel pour eux. Toutefois, d'autres pays ne voient pas le danger immédiat de la langue anglaise et l'intègrent même dans leur vocabulaire en raison de son prestige. C'est « cool »! Prenons par exemple le cas de la France qui ajoute des mots anglais, comme *parking* ou *weekend*, non seulement dans son vocabulaire d'usage, mais bel et bien dans son dictionnaire. Nous pouvons prendre comme exemple les langues de l'Asie de l'Est, notamment la langue japonaise qui, en théorie, est éloignée de grandes puissances anglophones, mais qui a toujours, malgré la distance, adopté un mélange linguistique entre leur langue maternelle et l'anglais (Champ, 2014). En Acadie, ce phénomène est appelé le chiac. Au Japon, ce phénomène est appelé Gairaigo (Champ, 2014). D'autres pays adoptent la langue anglaise dans son entièreté, comme la Norvège²², au point où l'on craint, tout comme au Québec, la viabilité de la langue maternelle.

Le Québec et la Norvège ont beaucoup de similarités en ce qui concerne « l'autre langue ». Selon l'article du Guardian cité plus haut, la Norvège insiste sur l'anglais afin de mieux s'intégrer dans le monde du « business international ». Les Norvégiens, tout comme les Québécois, adopteront la langue anglaise s'ils voient que le locuteur à un accent anglophone²³. Par ce fait, le gouvernement norvégien, tout comme celui du

²² <https://www.theguardian.com/education/2008/may/23/tefl.gwladysfouche> (Consulté le 23 mars, 2018)

²³ <https://www.theguardian.com/education/2008/may/23/tefl.gwladysfouche> (consulté le 23 mars 2018) ; http://ici.radio-canada.ca/emissions/gravel_le_matin/2016-2017/chronique.asp?idChronique=429991 (consulté le 23 mars, 2018)

Québec, sonne l'alarme sur les dangers que cette langue cause à la langue maternelle²⁴

Cette réalité existe de plus en plus sur la scène internationale. Selon Thériault: « L'anglais chasse ici les autres langues en s'imposant « naturellement » » (2007, p.335).

Cette imposition peut être problématique pour les autres langues, comme nous pouvons le constater dans le prochain passage :

English has been called a killer language, threatening linguistic diversity and legitimizing inequalities even as it spreads and changes around the world. In light of the international importance of English, youth are attracted to the English language, even in the province of Québec (Groff, Pilote et Vieux-Fort 2016, p.85).

Ce phénomène n'est qu'en train de prendre de la puissance. D'après Nicholas Ostler (2010), cette puissance va s'atténuer dans le futur.

Toutefois, en 2018, il reste que la langue anglaise reste une source d'une importance incroyable. Nous traitons cette langue dans plusieurs pays sur la scène internationale comme une langue de base à apprendre, dans la même lignée que les mathématiques et les sciences (Ostler, 2010). Certains pays, dont la Norvège, misent fortement sur l'anglais afin d'être plus compétitifs sur la sphère économique mondiale.

8. Faire du « *business* » dans quelle langue ?

Une bonne stratégie pour faire du « *business* » sur la scène internationale est de parler la langue maternelle de la personne avec qui on fait des affaires (Lamarre et Lamarre, 2009). Souvent, ceci se fait plus par respect. Il y a une forme de salutation dans cette langue, mais la conversation se poursuivra dans la langue du « *business* » : la langue

²⁴ <https://www.theguardian.com/education/2008/may/23/tefl.gwladysfouche> (consulté le 23 mars, 2018)

anglaise. Au Canada, si un commerce offre ses services à d'autres provinces au Canada, aux États-Unis ou même sur la scène internationale, la langue anglaise sera surtout utilisée.

En plus de la valeur marchande de la langue anglaise pour les entreprises, le même constat peut être fait pour ceux qui aspirent travailler dans le monde des affaires sur la scène internationale. Les Québécois et les Acadiens, afin de se démarquer de la compétition, adopteront la langue anglaise pour avoir une ouverture sur les possibilités de travail dans le monde. Tel que souligné par (Groff, Pilote et Vieux-Fort (2016), la langue anglaise est de plus en plus perçue comme un atout pour ceux qui désirent travailler ailleurs. Les auteures citent les propos d'un jeune Anglo-Québécois: « [he] associates English language knowledge directly with success in the business world. [...] [English is associated with] job opportunities beyond Québec: “ if you know English you can work anywhere in the world”” (p.94).

La mentalité et les constats mentionnés plus haut font partie de la réalité anglo-québécoise depuis deux cents ans et ce seraient pour ces raisons que leur langue minoritaire dans la province n'a jamais été mise en danger. En fait, on pourrait même constater que c'est la langue française majoritaire au Québec qui est en danger face à la langue de la minorité sans faire mention de la langue française minoritaire au Canada. C'est pour ces raisons que des lois linguistiques ont été mises en place au Québec et au Nouveau-Brunswick pour protéger la langue française, langue fragile dans ces milieux.

9. Ce n'est pas toujours payant être la langue pour tous...

Bref, la lingua franca est dorénavant l'anglais. Toutefois, être la lingua franca n'est pas nécessairement une bonne chose. Cette position peut être un bonbon empoisonné. C'est une langue prestigieuse que plusieurs aspirent à apprendre. C'est une langue qui agit

comme un pont entre deux différentes cultures qui parlent tous la langue anglaise. Mais, avec la mondialisation de sa langue, il y a aussi dépossession de celle-ci. Toujours pendant notre séjour en Espagne, nous parlions avec une personne venant de l'Angleterre. Elle voulait devenir une enseignante de langue anglaise sur la scène mondiale. Pendant son cheminement, ses professeurs lui ont fait savoir que sa langue anglaise n'est pas la seule manière de parler cette langue. Il nous expliqua qu'il y a dorénavant plus de locuteurs parlant l'anglais comme deuxième langue que de locuteur parlant anglais comme langue maternelle, fait que l'on peut appuyer avec une source plus légitime²⁵.

Cela étant dit, sans entrer trop en détail sur le processus du développement de la langue, il se peut fort bien que certaines tournures de phrases et aussi certains mots soient modifiés du vocabulaire et possiblement même du dictionnaire anglais. Cette possibilité a toujours existé, mais maintenant avec des locuteurs aux quatre coins du monde, il y existe de plus en plus de mots pour dire la même chose²⁶. Nous n'avons qu'à regarder les changements qui se sont opérés entre la langue anglaise aux États-Unis et en Angleterre ou même entre la langue française en France et celui en Amérique du Nord pendant les trois derniers siècles.

Mais pourquoi ce changement ? C'est tout simplement parce que la langue se développe par rapport au milieu dans lequel vivent les locuteurs et en raison des différents milieux, il y a eu différents changements. La question du prestige social (la distinction de Bourdieu) y est aussi fort probablement pour quelque chose.

²⁵ <https://www.economist.com/blogs/prospero/2014/07/future-english> (consulté le 23 janvier 2018)

²⁶ <https://www.economist.com/blogs/prospero/2014/07/future-english> (consulté le 23 janvier 2018)

10. À qui appartient donc la langue ?

Étant donné qu'il y a maintenant des locuteurs anglophones dans tous les coins du monde, il ne serait pas étonnant de voir la langue anglaise se métamorphoser en fonction de sa diffusion planétaire. Ce processus se fera de façon graduelle. La langue anglaise utilisée par la prochaine génération, comme n'importe quelle autre langue d'ailleurs, ne sera pas la même langue que celle d'aujourd'hui. À la différence des autres langues, par contre, les anglophones de langue maternelle n'auront plus nécessairement tout le contrôle sur l'orientation de « leur » langue. Comme nous l'avons souligné plus haut, il y aura alors dépossession de sa propre langue.

Sur la scène mondiale, la langue anglaise devient de plus en plus un outil de communication; un pont entre différentes cultures qui facilite les échanges et le commerce. Mais en faisant cela, la langue perd de plus en plus de son bagage identitaire. Lamarre et Lamarre (2009, p.131) confirment cette position en expliquant : « Sans pour autant devenir neutre, l'anglais devient, en certaines situations, une langue coupée de son association avec l'identité linguistique des interlocuteurs ». Essentiellement, la langue anglaise devient dépossédée de son statut identitaire. Elle devient la langue de communication, mais sans repères sociaux. On pourrait nous critiquer en disant que la langue anglaise est la langue des industries culturelles comme Hollywood et la scène musicale anglophone, offrant alors une source de repères pour les consommateurs. Qui consomme ces événements culturels ? Qui s'identifie avec les films de Tom Cruise ou même la musique d'Elvis ? Ces agents culturels dépassent les frontières nationales. Ils peuvent se retrouver dans les foyers de n'importe qui dans le monde. Ces gens peuvent alors s'y identifier aussi bien qu'un anglophone de langue maternelle. Est-ce que ces gens partagent des valeurs communes, une culture commune ou bien une identité commune ? Nous répondons par la négative. Les références identitaires, culturelles, en s'universalisant s'éloignent aussi des anglophones de langue maternelle. Ces sources deviennent des références globales, des références de

l'américanisation du monde. Elles deviennent l'image de la globalisation, souvent perçue d'un mauvais œil par certains sur la scène internationale (Rammstein, 2004 et Fabri Fibra, 2009). Elles sont des sources dans lesquelles chacun peut puiser pour fabriquer en quelque sorte son identité de façon partielle. Les anglophones ne peuvent donc plus faire la distinction du « nous » et du « vous » par rapport à leur langue, leur culture ou même les produits culturels qu'ils consomment.

11. Le français : un passé glorieux

La réalité de la langue française est celle d'un passé glorieux (Ostler, 2010 et Boudreau, 2016). Cette langue fut la langue la plus prestigieuse pendant l'ère des Lumières. C'était la langue de l'aristocratie et une majorité de royaumes européens, jusqu'en Russie, l'adoptèrent. C'était la langue de prestige du marché linguistique dans les cours royales de l'époque. Toutefois, à partir de la Révolution française au 18^e siècle, cette position disparaîtra avec le temps (Ostler, 2010). Le premier signe fut la signature du traité de Versailles, suite à la Première Guerre mondiale. Le traité ne fut pas seulement écrit en français, comme c'était commun en Europe à l'époque, mais aussi en anglais (Ostler, 2010). Suite à la Deuxième Guerre mondiale, il était clair que le français avait perdu son caractère prestigieux d'antan, remplacé maintenant par l'anglais (Ostler, 2010).

12. La situation linguistique chez nos deux groupes

12.1. Les Acadiens

12.1.1. Source de stigmatisme historique en Acadie

Si le français reste encore une langue de prestige à l'échelle internationale (une grande langue de civilisation, parlée sur les cinq continents et particulièrement présente en Afrique), malgré sa chute suite à la Deuxième Guerre mondiale, il n'en est pas de même en Acadie. Cette langue fut associée à la pauvreté des Acadiens. Une langue française qui n'évolua pas en fonction de celui de la mère patrie, en l'absence de liens étroits suite à la défaite de la France en 1713 : un français archaïque. Les Acadiens ont donc, pour longtemps, eu honte de leur français. Certains affirmant même qu'ils ne parlent pas réellement français, mais une langue inférieure, sinon différente du français (Boudreau, 2016). Effectivement, certains Acadiens du Nouveau-Brunswick, principalement dans le Sud-Est de la province, parlent un hybride entre le français standard, le français archaïque et l'anglais. Cette manière de parler est appelée le *chiac*.

12.1.2. « La right way de parler »

Nous trouvons important de préciser que le *chiac* n'est pas nécessairement une langue en soi, mais plutôt un vernaculaire du français. Cependant, certains Acadiens affirmeront parler le *chiac* et non la langue française ou anglaise. Selon Boudreau (2016), c'est une stratégie identitaire afin de ne pas perdre la face envers un francophone avec le « bon » français ou celui se rapprochant plus du français standard. Effectivement, le *chiac* est vu, à la fois comme source d'identité (Boudreau, 1995), mais aussi comme source de sentiments négatifs (Boudreau, 2016). D'ailleurs, on peut lire que la présence du *chiac* en Acadie est utilisée comme un argument pour les

anglophones pour ne pas apprendre le français, car ils ne veulent pas apprendre un « lousy french » (Boudreau 2016, p.60).

Cela étant dit, malgré les efforts constants à enlever le chiac, venant historiquement de sa propre élite et des propos discriminatoires par les anglophones et par d'autres communautés francophones au Canada, le chiac demeurera toujours une caractéristique fondamentale pour définir les Acadiens (Boudreau, 2016, Remysen, 2004). Il est carrément source d'identité, mais aussi d'angoisse. C'est la manière dont les gens parlent, le vernaculaire de la région qui, d'après Boudreau (2001), serait le résultat des contacts de plus en plus fréquents entre francophones et anglophones depuis les années 1960. Ces interactions étant majoritairement de nature économique.

12.1.3. La langue : une importance au-delà de la communication pour les Acadiens

Selon Bourdieu (1982), appuyé par McLaughlin et Le Blanc, on s'identifie à sa langue, ou plutôt à ses pratiques linguistiques, en raison de la lutte de pouvoir afin d'avoir « accès aux marchés symboliques et économiques dans lesquels leur valeur est définie » (McLaughlin et Le Blanc 2009, p.25). Citant cette fois-ci Heller (2002), ces mêmes auteurs affirment que la langue est « non seulement une ressource interactionnelle, mais aussi un ensemble de pratiques institutionnalisées et institutionnalisables, qui assurent à la fois la valorisation des normes linguistiques et leur maintien ou leur transformation (McLaughlin et Le Blanc 2009, p.25).

Constatant que le chiac a longtemps été vu d'un mauvais œil pour plusieurs générations, Boudreau (2016) explique que les Acadiens utilisent une stratégie identitaire afin de la rendre positive : ils valorisent le chiac en admettant leur différence dans leur manière de parler et ils en sont *fiers*. Il suffit de regarder par exemple le slogan des jeux de la francophonie tenue à Moncton en 2017. Ce slogan -- *Right fier*-- d'après la Fédération de la jeunesse canadienne-française, citée par Radio-Canada, illustre le

« dynamisme linguistique et le caractère unique des villes hôtes »²⁷. Pour Boudreau (2016), l'utilisation et la valorisation du chiac sont plutôt pour adopter une identité positive selon leur langue, mais surtout d'essayer d'en tirer profit (matériel et symbolique). Boudreau donne comme exemple les produits culturels qui puisent dans le chiac : Radio Radio, Lisa Leblanc ou même les Hay Babies. Dans le milieu plus local, elle utilise les exemples du tourisme culturel : le Pays de la sagouine (à Bouctouche) ou de petites boutiques acadiennes qui s'expriment sans gêne avec le chiac. Boudreau explique qu'en utilisant le vernaculaire de la région, même avec des touristes québécois, ces derniers y perçoivent une certaine authenticité. Ce concept est de plus en plus recherché par les touristes dans le nouveau millénaire. Toutefois, Boudreau souligne qu'il y a un danger, car il y a la possibilité de généralisation emmenant à l'ethnisation obligeant ainsi le locuteur à s'exprimer avec le chiac ou l'accent acadien qu'il le veuille ou non. De ce fait, le marché linguistique dans l'industrie du tourisme voit la langue locale, la langue « authentique », monter dans la hiérarchie du marché linguistique. Cependant, une fois sorti du contexte touristique, ce dialecte, ce vernaculaire a moins son importance. À tel point qu'il peut affecter, de façon négative, le locuteur de cette langue ayant un faible profit de distinction.

12.1.4. Le chiac n'est pas pour tout le monde

Effectivement, ce ne sont pas tous les Acadiens qui voient le chiac d'un bon œil. Une étude de cas, décrite par Tina Desabrais (2010), fait mention de la situation d'une jeune femme acadienne qui évite d'utiliser le chiac. Elle explique qu'une fois arrivée à Ottawa, elle ne pouvait pas se faire comprendre lorsqu'elle parlait, bien que le locuteur et l'interlocuteur fussent tous deux francophones. Elle se sentait un peu ridicule de ne pas pouvoir communiquer avec d'autres francophones en utilisant le français qu'elle

²⁷ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/763382/slogan-jeux-francophonie-canadienne-moncton-right-fiers-acadie> (consulté le 28 juin 2018)

avait appris en Acadie. Elle rapporte que si elle a des enfants, elle va déménager en France pour apprendre le « bon » français et ne pas faire subir à ses jeunes cette honte linguistique (Desabrais 2010). Cette femme ressent un sentiment retrouvé chez plusieurs en Acadie, soit une insécurité linguistique (Boudreau, 1995).

12.1.5. L'insécurité linguistique, l'insécurité interlinguistique et l'insécurité intralinguistique

L'insécurité linguistique, selon Boudreau (2016), est essentiellement une limitation de sa langue. Roger Lozon, citant Labov (1976), y apporte une définition plus précise en affirmant que ce concept « se traduit par une très large variation stylistique ; par de profondes fluctuations au sein d'un contexte donné ; par un effort conscient de corrections ; enfin, par des réactions fortement négatives envers la façon de parler dont ils [les locuteurs] ont hérité » (Lozon, 2001, p. 84). Cette insécurité peut se refléter autant dans la façon dont le locuteur s'exprime à l'oral qu'à l'écrit (Lozon, 2001).

Michel Francard, cité par Tina Desabrais, définit l'insécurité linguistique comme étant « la manifestation d'une quête de légitimité linguistique, vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguë tout à la fois des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale » (Desabrais 2010, p. 59). Puis, l'insécurité linguistique est le résultat des critiques venant de l'extérieur, « à la surveillance et à la correction de la langue par ceux et celles qui possèdent la langue dominante » (Desabrais 2010, p.59).

Évidemment, la sécurité linguistique serait l'absence de ces attitudes négatives. Mais, afin d'assurer une meilleure compréhension de la sécurité linguistique, Lozon mentionne qu'elle est « l'habileté à utiliser une variété de langue dans des buts variés, sans qu'il y ait de gêne ou d'inconfort par rapport à son utilisation » (Lozon, 2001, p. 84).

Selon les enquêtes de Boudreau (1995), cette insécurité linguistique est présente en Acadie, surtout dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, dont la ville de Moncton. Par « hasard », c'est aussi dans cette région où se trouve le vernaculaire controversé ; le chiac.

Le concept de l'insécurité linguistique peut prendre deux formes, soit l'insécurité interlinguistique et l'insécurité intralinguistique.

Concernant l'insécurité interlinguistique, ce concept est la peur de s'exprimer dans sa langue parmi d'autres langues (Remysen, 2004, Leblanc, 2006)). Prenons l'exemple de la langue française à Moncton. Mathieu Leblanc explique que les Acadiens détiennent de plus en plus de place à Moncton. Toutefois, en raison de la portée limitée de la langue française dans cette ville, liée au fait que peu d'anglophones parlent cette langue, les francophones dont plusieurs parlent la langue anglaise deviennent hésitants à propos de la langue à utiliser sur la place publique (Leblanc, 2006). Louis-Jean Calvet ajoute que cette hésitation devient une forme d'insécurité interlinguistique, c'est-à-dire que la langue à utiliser n'est plus certaine, du moins si l'on parle de la langue française (Leblanc, 2006). La langue anglaise en Acadie, surtout au Sud-Est, peut être utilisée en tout temps et avec n'importe qui, car la majorité du monde va la comprendre en raison de son prestige dans le milieu social en question. Il n'est pas rare de voir deux francophones se parler en anglais sur la place publique à cause de cette incertitude de la compréhension de la langue française. À ce sujet, Annette Boudreau cite une personne interviewée dans le sud-est de la province du Nouveau-Brunswick : « Si tu veux t'adresser à quelqu'un tu penses automatiquement "ah je vas parler anglais" [...] pis ils vont te comprendre either way » (Boudreau 2001, p. 98). Le même raisonnement peut se faire lorsqu'on parle d'affichage commercial. Afin que le message soit compris par tous, la langue anglaise sera favorisée. À tel point qu'il y a eu un débat très controversé à savoir si l'on allait imposer l'affichage bilingue dans la banlieue de Moncton majoritairement francophone : Dieppe (Wade, 2015).

Bref, nous comprenons que la langue anglaise amène une compréhension garantie chez les gens vivant dans la région du Sud-Est, d'où l'émanation d'un certain prestige et d'une certaine légitimation de l'absence de la langue française dans les milieux publics. La langue anglaise devient ainsi primordiale, voire une nécessité « pour les francophones dans le reste du Canada [hors Québec], où il s'avère impossible de vivre en français au quotidien. » (Gérin-Lajoie 2014, p.480) Si un individu s'adresse à quelqu'un en français, il y a des chances que l'interlocuteur ne comprenne pas la langue, l'obligeant à se répéter dans l'autre langue. Pour éviter cette démarche, certains, plusieurs mêmes, optent pour ce qui est plus simple : utiliser la langue anglaise sur la place publique. Dans les autres régions acadiennes, cette réalité n'est pas tout à fait présente. Cela est dû au fait que les Acadiens dans le Nord-Ouest et surtout le Nord-Est y sont démographiquement majoritaires, allant même vers une démographie homogène.

Dans le cas de la ville de Moncton, la langue ayant le plus de valeur au sein du marché linguistique est la langue anglaise. En se tournant vers le concept du marché linguistique de Bourdieu (2001), en s'adressant aux autres avec une langue à moins haute valeur dans le marché (français), celui qui en a plus (anglais) a déjà gagné son profit de distinction. Par peur de perdre la bataille, les francophones vont alors avoir tendance à s'adresser à n'importe qui en anglais, à moins d'avoir des convictions personnelles, voire politiques, à favoriser le français (Boudreau, 2016). De plus, ils essaient de cacher leur accent français. S'ils sortent une tournure de phrase française ou ne prononcent pas bien un mot en anglais, il y a parfois correction de la part de l'anglophone et même des excuses qui lui sont présentées, comme si une norme sociale serait enfreinte. Nous avons déjà entendu des propos du genre « sorry for frenching it up ».

Certains francophones vont même se parler entre eux en anglais, conscients que tous les interlocuteurs sont francophones, car ils ne voient pas de valeur dans leur langue maternelle. Il est mieux vu de s'exprimer dans la langue ayant le plus de valeur, la langue anglaise. Les locuteurs en tirent un maximum de profit, du moins ils n'en

perdent pas comme ce serait le cas en s'adressant en français. Cette nuance est à retenir. L'insécurité interlinguistique est donc la peur d'utiliser sa langue en raison de la présence d'une autre langue, langue plus haute dans la hiérarchie du marché linguistique.

Pour sa part, l'insécurité intralinguistique consiste en une gêne à parler sa langue parmi des locuteurs de la même langue en raison de son accent (Remysen, 2004, Leblanc, 2006). Dans cette circonstance, le marché linguistique de Bourdieu (2001) définit la langue maternelle comme étant la langue ayant le plus de valeur dans un tel contexte, le français en France, par exemple. Il n'y a donc pas la possibilité de changer la langue parlée pour celle ayant le plus de valeur.

Concrètement, nous pouvons illustrer le cas d'un Québécois qui se sent gêné de son accent en conversation avec un Français ou même le Marseillais qui se sent gêné de son accent en conversation avec un Parisien. Dans notre cas, utilisons l'exemple d'un Acadien du Sud-Est qui correspond avec un Québécois. Afin de démontrer cette situation, Boudreau (2016) utilise l'exemple d'une travailleuse dans un centre d'appel à Moncton. Cette jeune femme, francophone de langue maternelle, originaire de Shédiac, dans le sud-est de la province du Nouveau-Brunswick, a reçu un appel d'un Québécois lors de l'une de ses premières journées au travail. La conversation s'est déroulée en français, naturellement. Toutefois, une fois la conversation entamée, le Québécois s'est fâché. Il a reproché à la jeune femme de lui parler un français de pauvre qualité et il a raccroché. Évidemment, ceci a atteint l'identité même de cette jeune femme. Pour ne pas que ça arrive à nouveau, lorsqu'elle répond à des appels venant des francophones, elle leur fait savoir qu'elle est une anglophone qui essaie d'apprendre à parler la langue française, ce qui est bien sûr faux. Toutefois, en procédant ainsi, au lieu de se faire dégrader en raison de sa langue française, elle se fait louer de l'apprendre. Elle se fait dire aussi que son français est excellent pour une *anglophone*.

Cependant, ce n'est qu'un cas parmi plusieurs. Les stratégies pour contrer ces situations ne sont pas rares. Nous avons démontré qu'une stratégie identitaire pour cette jeune femme était de se faire passer pour une anglophone face à des francophones, jugeant que son français n'était pas de calibre pour un francophone de langue maternelle. Cela évitait les reproches et lui apportait plutôt des compliments.

12.1.6. Stratégies identitaires

Pour éviter une insécurité *interlinguistique*, une stratégie similaire, mais pour différentes raisons telles que celles déjà mentionnées, n'est pas de se faire passer pour un anglophone, mais plutôt adopter la langue anglaise partout. Ceci n'est pas à cause de la honte de son accent français, mais plutôt pour adopter la langue ayant le plus de valeur sur le marché linguistique. C'est aussi pour être comme tout le monde, pour mieux entrer dans le moule. Pour continuer sur cette stratégie, Boudreau (1995) relève que les francophones en milieu minoritaire ne ressentent aucune gêne avec la langue anglaise, car c'est leur langue seconde. Ils se donnent donc le droit de faire des erreurs linguistiques, syntaxiques, grammaticales, etc. sans en être gênés, car ils jugent qu'étant donné que ce n'est pas leur langue maternelle, ils ont droit à ces erreurs, ce qui n'est pas le cas avec leur langue française (Boudreau, 1995).

Une stratégie pour éviter une insécurité *intra-linguistique* lorsque le francophone minoritaire se rend dans un milieu où la langue française est majoritaire est l'hypercorrection de son français, c'est-à-dire d'essayer de rapprocher sa langue à la norme désirée (Leblanc, 2010). Cette norme est d'ailleurs bien conscientisée par les locuteurs francophones, du moins bien plus que les anglophones et les hispanophones (Boudreau, 2016). Toutefois, ils vont bien au-delà du registre « normal ». Cette hypercorrection entraîne parfois des tournures de phrases et même des mots qui n'ont pas de sens ou qui n'existent pas. De plus, le fait de continuellement essayer de penser au meilleur mot à utiliser fait en sorte que le locuteur ne peut pas nécessairement avoir

une conversation fluide. Il est continuellement à la recherche de ses mots, presque comme s'il apprenait une nouvelle langue. Ceci peut faire penser à l'interlocuteur que le locuteur n'est simplement pas intelligent, risquant aussi de porter atteinte à l'estime de soi du locuteur.

Pour éviter de ressentir n'importe quelle insécurité linguistique, certaines personnes iront même jusqu'à éviter de fréquenter les milieux dans lesquels ils ressentent une certaine insécurité linguistique, mais cela n'est pas toujours possible (Lozon, 2002). Si chacun reste dans le même milieu et qu'il est entouré de ses pairs, il ne va aucunement y avoir d'insécurité linguistique, à moins qu'il y ait un gros écart de classe sociale entre les pairs.

En plus de ces dernières, une autre stratégie identitaire existe pour contrer l'image négative ou la stigmatisation associée à sa propre langue. Selon Denys Cuche, ce serait le fait de détourner cette stigmatisation (Cuche, 2010). Comme nous l'avons déjà mentionné, les Acadiens tentent justement de contrer ce stigmate par la valorisation du chiac depuis les années 1970 (Boudreau, 2016).

Pourquoi ces différences ? Pourquoi le français en Acadie n'est-il pas semblable à celui des Québécois ? Pourquoi existe-t-il des caractéristiques différentes dans le « parler acadien » à celui des Québécois, caractéristiques qui sont souvent relevées non sans jugements ? En fait, pour trouver réponse à ces questions, Claude Poirier (1994) retourne au début de l'épopée française en Amérique du Nord.

12.1.7. Les différences dans le français au Canada : un regard sociohistorique

Plus spécifiquement dans son étude, Poirier (1994) vise à rationaliser les différences linguistiques du français en Amérique du Nord au sein des différentes régions. Il divise ces régions en trois domaines : le Québec de l'Est, le Québec de l'Ouest et le domaine acadien. Dans le domaine acadien, il englobe le français retrouvé dans les provinces

maritimes, mais aussi « les zones de peuplement acadien sur le territoire québécois (Baie-des-Chaleurs, Basse-Côte-Nord, et, bien sûr, Îles-de-la-Madeleine) » (Poirier 1994, p.71 [dans ses notes en bas de page]). Puis, le domaine Québec de l'Est comprend la ville de Québec et ses environs tandis que le Québec de l'Ouest comprend la ville de Montréal et ses environs. Trois-Rivières serait le point de transition entre les deux domaines (Poirier, 1994). Bref, dans ces trois domaines, il y aurait naturellement des différences dans la langue parlée par les gens. Ces différences peuvent sembler minimales, mais elles influenceraient l'insécurité interlinguistique chez certains Acadiens. Pourtant, d'après ces analyses, il serait normal qu'il y ait des variations dans le français oral de ces trois différentes régions.

Poirier explique que les colons qui sont venus et surtout ceux qui sont restés coloniser dans le Nouveau Monde ont eu un impact immédiat sur le français implanté ce qui dictera en quelque sorte son évolution. Cette évolution sera affectée par plusieurs autres facteurs, dont l'influence de la présence de la langue anglaise, mais aussi le rôle que jouera la colonie pour la France.

Bien qu'il y ait toujours une différence dans l'accent entre la ville de Québec et la ville de Montréal, cette différence aurait été beaucoup plus remarquable avant toutes les avancées technologiques favorisant la communication entre les régions. Poirier explique que la ville de Québec joua le rôle de ville fonctionnaire dans le Nouveau Monde pour la France. De ce fait, à l'époque, les habitants de Québec sont généralement plus éduqués et forcément ceux ayant adopté le français plus prestigieux parmi les colons dans le Nouveau-Monde, le français parisien de l'époque. De ce constat, à l'époque, le français de la ville de Québec était plus prestigieux que celui de Montréal, qui était « tributaire d'usages régionaux et populaires » (Poirier 1994, p.75).

Toutefois, il explique que le « parler québécois », malgré ses différences régionales, commence de plus en plus à avoir des caractéristiques communes. La plus flagrante est l'assibilation, « le trait linguistique le plus évident permettant de distinguer un Québécois et un Acadien » (Poirier 1994, p.79). L'assibilation consiste à prononcer les

« t » par « ts » et « d » par « dz ». Par exemple, *gentille* serait prononcé *gentsille* et *dure* serait prononcé comme *dzure*. Cette assibilation serait une trace d'un français plus avancé ou plus moderne comparativement à celui des Acadiens (Poirier, 1994). Comment expliquer que la majorité du Québec ait adopté l'assibilation et que seulement de rares Acadiens l'adoptent ?

Claude Poirier explique trois raisons pour démontrer ces différences. Premièrement, les Acadiens ont vu leurs contacts avec la France officiellement rompre en 1713, soit une cinquantaine d'années avant Québec; contacts avec la France qui étaient déjà moindre, soulignons-le. Deuxièmement, leurs origines sont moins prestigieuses venant de la seigneurie du Loudunais et non de régions parisiennes. Et troisièmement, il existait un rapport beaucoup plus étroit que vivaient les Acadiens avec les Anglais (Poirier, 1994).

En somme, il y a bien des différences dans les « parlars » de la francophonie au Canada, mais aussi sur la scène internationale. Ces différences sont expliquées par des raisons sociales et historiques. Malgré cela, il y a toujours des rapports de force qui s'opèrent puisque le marché linguistique est toujours aussi présent.

12.1.8. Le bilinguisme

Les Acadiens parlent français, parfois sous la forme de chiac. Ils peuvent y retrouver une forme d'embarras, mais ils peuvent aussi y retrouver une source d'identité. À cette identité commence à germer une nouvelle; soit celle sur le bilinguisme français-anglais (Remysen 2004). Considérant l'importance de la langue française (et le chiac) pour les Acadiens, que se passera-t-il si les Acadiens commencent à revendiquer de plus en plus une identité bilingue ? De plus, est-il problématique (ou un hasard) de constater que le bilinguisme se répand de plus en plus et connaîtra un essor dans les régions où la langue maternelle est minoritaire, soit le sud-est du Nouveau-Brunswick (Remysen, 2004) ?

Le bilinguisme peut effectivement être une valeur importante pour un individu. Ceci peut compléter ses savoirs et lui donner accès à plusieurs cultures. C'est une deuxième langue apprise; une *addition* à la langue maternelle. Toutefois, il y a des cas où la langue seconde peut être privilégiée au détriment de la langue maternelle. La deuxième langue *soustrait* l'importance de la langue maternelle pour le locuteur. Pour le premier cas, il s'agit du bilinguisme additif, tandis que le deuxième s'agit du bilinguisme soustractif selon Landry et Allard (1994).

Autrefois, nous aurions caractérisé le bilinguisme comme étant le début de la fin d'une langue, d'une culture (Aquin, 1964). On ne voyait que la dimension soustractive de celui-ci. De nos jours, le bilinguisme devient l'ambition de plus en plus de locuteurs, la dimension additive est mise en évidence. Pour Forest et Gilbert (2010), c'est une nouvelle manière de penser à la construction identitaire. Une identité qui n'est pas arrêtée à une culture sur un territoire défini. Ce serait donc plus inclusif.

Il y a une raison pour ce changement identitaire. Ce sont plutôt les locuteurs de la langue minoritaire comme langue maternelle qui deviennent bilingues. De ce fait, l'identité bilingue, en Acadie, est en quelque sorte appropriée par les francophones, ne créant pas ainsi un nouveau groupe linguistique, mais, en le métamorphosant plutôt. Si nous nous concentrons au concept du marché linguistique, la langue anglaise est au sommet de cette hiérarchie. Adopter le bilinguisme comme identité, comme outil de communication, permet aux francophones d'utiliser la langue la plus prestigieuse tout en gardant au sein de son identité la langue maternelle. En d'autres mots, ceci leur donne une place plus haute dans la hiérarchie tout en maintenant leur identité, leur communauté d'origine. Par ailleurs, pour des raisons plus économiques, il y aurait un certain profit matériel à tirer du bilinguisme. Au Nouveau-Brunswick, pour travailler plus haut dans l'échelle sociale, soit aussi pour les emplois gouvernementaux au palier fédéral, le bilinguisme est un prérequis. Puis, qui sont les personnes bilingues au Nouveau-Brunswick ?

12.1.9. Un bilinguisme imposé ?

Malgré tous ces bienfaits pour les Acadiens qui connaissent les deux langues, la réalité au Nouveau-Brunswick, spécialement au Sud-Est de la province, est que la langue anglaise est simplement exigée afin de fonctionner dans la société. Les Acadiens n'adoptent pas le bilinguisme, car ils veulent enrichir leurs connaissances linguistiques. Ils l'apprennent par nécessité. Cette langue controversée en Acadie est à la fois une nécessité pour apprendre, mais c'est également une source de méfiance pour les Acadiens en sachant que la possibilité d'assimilation est une réalité quotidienne. Pour alors tirer les bienfaits que peut leur apporter la langue anglaise et aussi pour affirmer leur non-assimilation, l'identité bilingue survient.

12.2. Les Anglo-Québécois

12.2.1. Le bilinguisme au Québec

Il est vrai, comme démontré, que la langue anglaise est la lingua franca, la langue ayant la position la plus haute dans la hiérarchie au sein du marché linguistique. Toutefois, le marché linguistique et la valeur des langues changent en fonction de la concentration du territoire étudié. Regardons de plus près le cas du Québec.

Nous avons vu dans le premier chapitre les lois linguistiques du Québec qui avaient pour but officiel de promouvoir l'utilisation de la langue française. Mais, du point de vue sociologique, ils voulaient changer la place qu'occupait la langue anglaise dans le marché linguistique provincial; c'est-à-dire qu'au Québec, au sommet de la hiérarchie du marché linguistique avant les lois linguistiques, la langue anglaise prônait. En référence aux lois linguistiques, c'est la langue française qui a tranquillement pris de l'ampleur. Sa position au sommet de la hiérarchie est toutefois très fragile. Ce n'est pas

la position actuellement incontestable de la langue anglaise sur la scène internationale. Malgré cela, en raison de la position plus importante qu'occupe la langue française sur le territoire québécois, plusieurs Anglo-Québécois se voient dans l'obligation de l'apprendre en complément à leur langue maternelle. En raison des lois linguistiques, mais aussi en raison de la fragilité de la langue française comme langue dominante et des ambitions personnelles ou professionnelles hors Québec des francophones, il y a eu un besoin pour les deux groupes linguistiques à apprendre la langue de l'autre, donc, à devenir bilingue. Cette dynamique expliquera sans doute pourquoi l'évolution du bilinguisme anglais-français au Québec est en hausse, faisant ainsi du Québec la province la plus bilingue au Canada. Effectivement, selon Statistiques Canada, les données de 2016 démontrent que le Québec est la province la plus bilingue au Canada à près la moitié (44.5%) de la population connaissant la langue française et anglaise²⁸. Ce constat démontre clairement l'importance de la langue anglaise, même dans une province ayant des lois linguistiques essayant de limiter l'emprise de cette langue sur son territoire.

Gary Caldwell (1994) voit le bilinguisme au Québec d'un bon œil. Il juge que le bilinguisme des Anglo-Québécois, qui a commencé à prendre de l'importance à partir des années 1990, permet plus de contacts entre francophones et anglophones et par la même occasion, permet à ces derniers de mieux intégrer et apprécier la culture majoritaire.

12.2.2. Le paradoxe de la langue anglaise au Québec

Pour les Acadiens et les Franco-Québécois, l'apprentissage de la langue anglaise est un dilemme, voire même un paradoxe. « The threat of English to Québec's collective

²⁸ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016009/98-200-x2016009-fra.cfm> (consulté le 14 août 2018)

identity stands in contrast to the individual opportunities offered through learning English [...] The attitude is like English is the enemy. At the same time, they have to learn English for their own good » (Groff, Pilote et Vieux-Fort 2016, p.94). Par ce fait, quand les Franco-Québécois sont réticents à apprendre et à utiliser librement la langue anglaise, les anglophones les trouvent ingrats de ne pas accepter leur « cadeau » : « Certains jeunes de Montréal ont même ajouté que les francophones au Québec comprennent difficilement l'importance de l'anglais. » (Gérin-Lajoie 2014, p.479).

Malgré ces reproches les francophones apprennent effectivement l'anglais de façon prononcée comme démontré par les statistiques. Donc, si la majorité des Québécois sont considérés bilingues, comment ne comprennent-ils pas l'importance de l'anglais ? Nous n'avons pas de doutes que ce jeune sous-entendait qu'il ne comprenait pas pourquoi les Québécois essayaient de limiter la portée de l'anglais sur le territoire. Il ne comprenait pas pourquoi ils « résistent » à une langue si importante.

12.2.3. Une identité linguistique chez les Anglo-Québécois ?

On constate qu'à partir du bilinguisme, on peut se créer une identité (Gérin-Lajoie 2016). Une identité à connaître plus d'une langue. Le « bilinguisme s'accompagne d'un sentiment d'appartenance aux deux communautés linguistiques » (Magnan, 2010 p.292).

Malgré la réalité de plus en plus bilingues chez les Anglo-Québécois, il y a toujours « dans le discours de ces jeunes [anglo-québécois] la présence d'un sentiment d'appartenance à « une » communauté de langue anglaise. [Malgré le fait qu'ils] ne croi[en]t pas, en effet, à l'existence d'une communauté de langue anglaise homogène » (Gérin-Lajoie 2016, p.60). Au Québec, malgré le caractère de plus en plus bilingue de sa population, il y a toujours une séparation entre le « vous » et le « nous ». Toutefois,

cette division n'est pas nécessairement en rapport à la langue maternelle du locuteur, mais plutôt par rapport à la langue du système scolaire qu'il a fréquenté.

12.2.4. Le système scolaire comme source de différenciation

En fait, le système scolaire francophone serait LE système scolaire pour être Québécois, tandis que le système scolaire anglophone serait simplement, de façon caricaturale, la porte de sortie du Québec. En effet, Côté, Lamarre et Razakamanana (2016) expliquent qu'il y a une très grande isolation entre les deux systèmes scolaires. Ils rapportent que cette isolation existe, même si les écoles des deux différents systèmes sont dans le même quartier, la même rue. Puis, Groff, Pilote et Vieux-Fort (2016) affirment que l'école anglaise est source d'identité chez les jeunes, mais que ça (re)produit le fossé social entre les anglophones et les francophones. Justement, comme nous l'avons déjà mentionné, les étudiants dans le système scolaire francophone auraient tendance à rester au Québec et à y travailler toute leur vie. Toutefois, dans le système anglophone, les jeunes ont tendance à vouloir sortir de la province. Ils ont des ambitions sur la scène mondiale (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016).

Malgré cela, il est impossible de nier l'importance de l'école dans la langue de la minorité pour la vitalité des Anglo-Québécois (Gérin-Lajoie, 2010, Gérin-Lajoie, 2016, Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Marie-Odile Magnan confirme ceci en soulignant que « les élèves fréquentant l'école anglaise en viennent à se percevoir (du moins subjectivement) comme un groupe distinct et donc à se reconnaître comme de l'autre côté de la frontière : « it's always special... it's like there is a bond between you. Because you are a minority » » (2010, p.307).

12.2.5. Anglo-Québécois versus Franco-Québécois

Une mentalité qui se fait ressentir par le discours des Anglo-Québécois dans la littérature est une mentalité de supériorité face aux Franco-Québécois (Groff, Pilote et Vieux-Fort 2016). Selon ces auteurs, les Anglo-Québécois se sentent plus inclusifs face au monde, dont les immigrants. Ils se disent d'ailleurs plus accueillants comparativement aux Franco-Québécois qu'ils croient bornés et fermés face aux autres. Leur sentiment de supériorité est surtout attribué à leur langue maternelle. Ils jugent que la langue anglaise a beaucoup plus de valeur que la langue française qui leur est imposée. Ils ne comprennent pas les francophones du Québec qui ne veulent pas ou qui n'ont pas appris leur langue. Ils les voient comme étant fermés d'esprit (Groff, Pilote et Vieux-Fort, 2016). Cette mentalité est représentée explicitement dans l'article de Patricia Lamarre et al. (2004). En fait, ceux-ci font une analyse entre deux cégeps de Montréal : un cégep francophone et un cégep anglophone. Dès la description des deux établissements, ils révèlent qu'il y a deux mentalités complètement différentes. Le cégep fonctionnant en anglais a comme mission de maintenir et célébrer la diversité de ses étudiants et de son personnel. Il n'y a pas la promotion de la langue anglaise en son sein. (Lamarre et al. 2004). Tandis que le cégep francophone a tendance à miser sur le patrimoine, sur son enracinement dans le territoire en question et sur la promotion de l'utilisation de la langue française (sauf dans des situations informelles) (Lamarre et al. 2004).

Cependant, en faisant question à un passage dans le premier chapitre, ce constat est ironique. Lamarre et al. (2004), dans cette même étude, ajoutent que malgré leur caractère sur l'ouverture sur la diversité, dans les relations informelles dans le cégep anglophone, il y a division des gens par rapport à leur race, à leur ethnie. Il y a ségrégation informelle. La situation n'est pas pareille au cégep francophone, par contre. Dans cet établissement, c'est une division par rapport aux intérêts et au style des individus (Lamarre et al. 2004).

12.2.6. L'utilisation de la langue minoritaire en situation minoritaire

Les anglophones au Québec, du moins c'est le cas à Montréal, 80% de la population anglo-québécoise (Donovan, 2015 et Gérin-Lajoie, 2016) semblent pouvoir se débrouiller au quotidien exclusivement en anglais (Gérin-Lajoie, 2014). Gérin-Lajoie (2016) explique ceci en raison du fait que les anglophones se concentrent dans leurs banlieues, leurs quartiers. Par conséquent, des organismes communautaires anglophones s'établissent dans ces endroits et les anglophones peuvent vivre leur langue sans problèmes, malgré le fait qu'il est plus difficile de vivre en anglais aujourd'hui que 50 ans passés. Toutefois, pour le 20% de la population qui ne vit pas à Montréal, c'est moins évident.

Pour Gérin-Lajoie, « l'usage de l'anglais serait plus fréquent chez les anglophones du Québec, quel que soit l'endroit où ils vivent dans la province, comparativement à l'usage du français par les francophones qui vivent hors Québec » (2014, p.476). Elle ajoute en expliquant que les anglophones en région, hors Montréal, sont beaucoup plus dispersés. Ils n'ont donc pas toujours accès à des services dans leur langue à proximité d'eux (Gérin-Lajoie 2016).

Comment ces anglophones vivent-ils avec l'autre langue ? Est-ce que l'influence du français au Québec a le même effet que l'anglais a sur le français en Acadie ? En autres mots, est-ce qu'il y a différence entre l'anglais en milieu majoritaire versus en milieu minoritaire ? Si oui, est-ce que ces différences sont source d'une insécurité linguistique chez les Anglo-Québécois ?

12.2.7. Une différence dans la langue anglaise au Québec et ailleurs ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons contacté un professionnel linguistique anglophone au Canada afin de savoir s'il y avait disparité entre la langue anglaise minoritaire au Québec et la langue anglaise majoritaire dans le reste du Canada. Cet expert n'était pas assez certain pour nous donner une réponse positive. De plus, dans la littérature, un seul article fut retrouvé à ce sujet.

Effectivement, Laura Kastronic (2011) voulait savoir s'il y avait une différence dans la langue anglaise entre les gens de Toronto, Montréal et Québec par l'intermédiaire du mot « Like ». Elle soutenait que le courant « mainstream » de la langue anglaise l'adoptait de façon méthodique. Elle voulait savoir si ce courant incluait aussi la langue anglaise au Québec ou s'il y avait un peu de « retard » compte tenu de son « isolation ». Les résultats ont démontré que les anglophones de la ville de Québec et de Montréal ont effectivement tendance à moins utiliser le mot « Like » qu'à Toronto. Mais, à sa grande surprise, Kastronic relève que les anglophones subissant la plus grande influence francophone dans leur milieu avaient tendance à utiliser davantage le mot « Like » que les locuteurs en subissant moins. Bref, les résultats contradictoires poussent Kastronic à affirmer que les Anglo-Québécois semblent utiliser un anglais en évolution comparable avec celui utilisé à Toronto (Kastronic, 2011). Il n'y a pas nécessairement de lacunes dans l'évolution de la langue anglaise, même dans les milieux ayant une forte concentration majoritaire d'une autre langue. En autres mots, le bilinguisme chez les Anglo-Québécois n'engendrerait pas de *dimension soustractive*. Les Anglo-Québécois auraient alors un bilinguisme *additif* tel que soutenu par Landry et Allard (1994).

En ce qui concerne les accents de la langue parmi les différentes régions, certains auteurs notent qu'il y a différentes manières de communiquer chez les communautés anglophones au Québec. Il y aurait une sorte d'auto hiérarchisation au sein du groupe. Par exemple, plusieurs répondants anglophones à Montréal indiquent qu'ils sont

différents des gens parlant la même langue au Québec hors Montréal. Ce constat est aussi vrai par rapport au reste des anglophones du Canada (Gérin-Lajoie, 2014). Puis, les anglophones de la région de Québec se distingueraient des anglophones de la région de Montréal par l'utilisation accrue du français dans leur anglais et " par un niveau d'identification plus élevé au groupe francophone " (Magnan 2010, p.297).

12.2.8. Une insécurité linguistique absente

Toutefois, malgré notre recherche et de l'existence des différents accents parmi les locuteurs Anglo-Québécois, nous n'avons pas pu trouver de l'information relative au concept de l'insécurité linguistique retrouvé chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick, spécialement ceux du Sud-Est. À un tel point que nous pouvons affirmer avec conviction qu'il n'existe pas chez les Anglo-Québécois.

Constatant cela, une hypothèse nous est venue à l'esprit. Il se peut fort bien que les Anglo-Québécois ne ressentent pas d'insécurité linguistique en raison du profit de distinction que leur rapporte la langue anglaise. Toutefois, il se peut aussi que la langue française contienne des caractéristiques intrinsèques qui faciliteraient le développement d'une insécurité linguistique chez les locuteurs.

13. La langue française comme source d'insécurité

En Acadie, les personnes qui justifient souvent leur utilisation de l'anglais et l'omission du français en disant que le « français est trop difficile ». Ces personnes ne sont pas prises au sérieux, car n'importe quelle langue humaine peut-être apprise et maîtrisée, forcément. Cependant, en lisant l'ouvrage d'Annette Boudreau (2016), ces gens auraient peut-être une petite touche de vérité dans leur discours.

Selon Boudreau, la langue française est unique. À l'époque des Lumières, au 18^e siècle, elle était la représentation de la période, c'est-à-dire que c'était la langue de la raison, de la précision. De plus, il y avait un vouloir d'uniformiser le français (Boudreau, 2016). On ne voulait pas *des* Français. On misait à avoir *un* Français. Le français standardisé s'est alors vite imprégné dans l'imaginaire collectif.

Cette standardisation, imprégnée dans la langue française, n'est pas retrouvée dans la langue anglaise; c'est-à-dire qu'en français, il y a toujours un idéal souvent inatteignable au niveau de langue. Un idéal souvent maîtrisé par une élite francophone, parisienne et même là, cet idéal serait en quelque sorte « imaginaire » ou plutôt théorique. Il aurait cet usage qui provient du quotidien, de la réalité qui n'atteint jamais le standard souhaité. L'idéal normatif d'un français est confirmé par Bourdieu, cité par Gérin-Lajoie, qui affirme : « La langue dite « standard » est en fait un construit de l'idéologie dominante. Les pratiques langagières se situent en effet dans un ensemble de rapports sociaux spécifiques de domination et de subordination » (2016, p.62). Ce trait, propre à toutes les langues dominantes, serait plus présent dans l'histoire de la langue française. Boudreau (2016) cite un passage d'Antoine Culioli qui prétend que « les locuteurs francophones se demandent constamment : « Est-ce que ça se dit ? Est-ce que c'est bien français ? Est-ce qu'il parle bien français ? » » (Boudreau 2016, p. 17).

Constatant cela, il se peut fort bien qu'il y ait des caractéristiques intrinsèques qui font en sorte que la langue française est « plus difficile ». Ces caractéristiques poussent les francophones en milieu minoritaire à se tourner vers la langue des masses, vers la langue « plus facile » qui est la langue anglaise. Annette Boudreau l'écrit explicitement d'ailleurs: «...une conception essentialisée du français fait en sorte que de nombreux locuteurs se sentent d'emblée exclus de la « francophonie », convaincus de ne pas parler un français leur permettant d'en faire partie » (2016, p.22).

Malgré le fait que nous n'avons pas la réponse à cette hypothèse, c'est toutefois une question qui pourrait alimenter plusieurs recherches afin d'aboutir à une réponse conclusive.

Enfin, comment se positionnent nos deux différents groupes à l'étude face à leur langue ?

14. Comparaison entre Anglo-Québécois et Acadiens

Lorsqu'il y a cohabitation de plus d'une langue sur un même territoire, la règle générale est que la langue minoritaire vaut moins que celle qui est parlée par la majorité. En théorie, cette langue serait moins haute dans le marché linguistique. C'est effectivement ce qui se passe pour les francophones en situation minoritaire au Canada. Cependant, ce n'est pas le cas pour les anglophones au Québec. Comme nous l'avons déjà expliqué, la langue anglaise, sur le territoire Québécois, est limitée par les lois linguistiques, mais la puissance et l'importance grandissante de cette langue dans le monde lui assure un certain poids, une certaine légitimité.

En parlant des jeunes anglophones de la région de Montréal, Gérin-Lajoie soutient qu'ils « peuvent facilement utiliser la langue anglaise dans leurs échanges quotidiens dans le domaine public. De plus, ils sont aussi conscients qu'à l'extérieur du Québec, le français n'est pas une langue dominante. Pour ces jeunes, la langue anglaise ne disparaîtra jamais de la province. » (2014, p.480). Cette auteure soutient que ce n'est aucunement le cas pour les francophones en situation minoritaire au Canada. Selon ces recherches, en situation minoritaire, les locuteurs francophones n'accordent pas ou peu de pouvoir ou de prestige à leur langue. Compte tenu de cela, il se peut fort bien qu'ils ne l'utilisent pas pour ces raisons; sentiment et comportement liés à l'insécurité linguistique.

15. Le rapport à la langue majoritaire sur le territoire : deux cas différents

Nous avons vu que chacun des deux groupes à l'étude a tendance à se familiariser avec la langue majoritaire sur leur territoire respectif. La manière dont ils s'y prennent pour le bilinguisme diffère, par contre. Elle diffère parce que la nature du bilinguisme n'est pas la même chez les deux groupes. Chez les Acadiens, spécialement du sud-est du Nouveau-Brunswick, le bilinguisme a une potentialité d'être de nature *soustractive* tel que soutenu par Landry et Allard (1994). La possibilité de l'assimilation est toujours présente. Chez les Anglo-Québécois, cette situation n'est même pas envisagée. Pour eux, le bilinguisme est de nature *additive* (Landry et Allard, 1994).

Toutefois, nos deux groupes ont des raisons pour apprendre la langue de la majorité. En Acadie, ils ont le devoir d'instruire les jeunes acadiens dans la langue de la majorité. Afin de maintenir chez ceux-ci leur langue maternelle tout en ajoutant la connaissance de l'anglais, l'institution scolaire en Acadie mise sur l'importance identitaire du français et leur inculque une certaine méfiance de la langue dominante (Gérin-Lajoie, 2016).

Au Québec, les écoles anglophones enseignent le français comme langue utile à connaître, spécialement dans le contexte québécois. En aucun instant ils ne misent sur la langue anglaise comme source d'identité ou une méfiance de la langue démographiquement majoritaire, soit le français (Gérin-Lajoie 2016). Ils savent déjà que la langue anglaise n'est pas dans une situation de danger et qu'elle ne le sera sûrement jamais. Ce qui est particulier aux Anglo-Québécois par contre est le fait que ce sont les parents de ces jeunes anglophones qui veulent fortement que les écoles anglophones insistent sur le français. Ils y insistent, car ils veulent assurer que leurs jeunes puissent avoir la possibilité de se trouver un emploi au Québec, qui est majoritairement francophone, car ils veulent que leurs enfants restent dans la province près d'eux (Gérin-Lajoie, 2016).

16. Le développement de l'identité linguistique

En raison de ce différent positionnement face au bilinguisme, le groupe acadien mise non seulement sur la valeur communicationnelle de sa langue, mais surtout sur sa valeur identitaire. Les Acadiens francophones réalisent qu'ils ne pourront sûrement jamais voir le français au sommet de la hiérarchie du marché linguistique. La seule manière qu'ils peuvent, aujourd'hui, avoir une chance de viser vers le sommet de cette hiérarchie est de miser sur le bilinguisme. Mais, afin de faire en sorte que ce bilinguisme ne devienne pas de nature *soustractive*, le groupe doit miser sur la valeur identitaire et communautaire de la langue maternelle. Ce qui en soi forme une identité linguistique, une communauté qui se base sur la langue et ses particularités.

Pour leur part, les anglophones ne craignent pas pour leur langue. Ils n'ont donc pas besoin d'institutionnellement miser sur les valeurs identitaires de la langue. De plus, comme démontré, les anglophones vivent, consciemment ou non, une dépossession de leur langue. La langue et la culture anglophones sont maintenant disponibles pour tous. Il n'existe plus de balises identitaires. Malgré quelques particularités, dont une plus grande influence française dans leur langue anglaise dans certaines régions du Québec (Magnan, 2010), elle reste sensiblement sur le même parcours de développement au Canada (Kastronic, 2011). De plus, en raison d'une adoption massive de la langue anglaise sur la scène internationale, cette langue semble être coupée de référents identitaires (Lamarre et Lamarre, 2009).

Pour les Anglo-Québécois, la seule caractéristique qui pourrait servir de balise identitaire liée à la langue serait la langue du système scolaire fréquenté, pas nécessairement la langue d'usage quotidien ou la langue maternelle. Effectivement, les systèmes scolaires au Québec semblent être une source de différenciation entre les membres de la société, avec le système francophone ayant plus de prestige et de valeur au Québec que le système anglophone.

Bien que le système scolaire anglophone puisse être une source de différentions, nous sommes plus hésitants à mentionner qu'il forme une communauté en tant que telle. De plus, comme nous l'avons illustré plus haut, les caractéristiques et les ambitions des jeunes fréquentant ce système scolaire ont comme objectif ultime de sortir du Québec, d'aller vers d'autres pays. L'exode des anglophones du Québec est la preuve concrète.

17. Résumé

En résumé, la langue anglaise détient une plus grande place dans la hiérarchie du marché linguistique canadien, nord-américain et mondial. Par ce fait, la langue anglaise est beaucoup plus prestigieuse que la langue française. Cette dernière, pour sa part, détient une place beaucoup moins importante dans la hiérarchie du marché linguistique provincial, canadien et mondial; constat plus ou moins faux au Québec. Cela est sans compter le français qui est parlé en Acadie, c'est-à-dire le chiac qui est encore plus bas dans la hiérarchie du marché linguistique. Étant tous les deux en situation minoritaire, les deux groupes sont néanmoins enclins à apprendre la langue de la majorité afin de mieux fonctionner dans leur milieu respectif. Pour les Acadiens, ils tentent d'acquérir un avantage par le bilinguisme. Ils se hissent ainsi dans le marché linguistique avec la combinaison de deux langues, et encore. Cependant, en raison de la faiblesse de leur langue maternelle comparativement à la langue à apprendre, il existe une peur que la langue maternelle soit laissée de côté, qu'il s'agisse d'un bilinguisme *soustractif*. C'est donc pour cette raison que le groupe mise à insérer des fonctions identitaires dans la langue maternelle, langue liée à une patrie, à une histoire commune, à une population minoritaire, à une communauté linguistique. Les anglophones du Québec, pour leur part, apprennent la langue majoritaire, le français, mais en aucun temps ils ne ressentent un danger pour leur langue maternelle. Il n'y a donc pas d'effort institutionnel qui se produit afin d'inciter les gens à maintenir leur langue, d'en être fier, à s'y identifier comme partie intégrante de soi-même. La langue anglaise est plutôt vue comme un

outil, tout comme le français qu'ils apprennent et qu'ils utiliseront pour s'avancer dans leur parcours personnel. Ils savent que le bilinguisme qu'ils acquièrent est *additif* et qu'il ne menace pas leur langue maternelle. En raison de ce manque d'appartenance à leur langue et de l'absence de fonctions identitaires reliées à leur langue maternelle, on ne peut pas parler de communautés linguistiques. La puissance de leur langue ne sème simplement pas la cohésion entre eux.

CONCLUSION

En guise de conclusion, on peut dire que les Acadiens et les Anglo-Québécois, bien que tous deux « minoritaires » vivent bel et bien des réalités différentes avec leurs propres enjeux.

Nous avons vu que les Acadiens ont une avance lorsqu'on parle de la composition d'un groupe comme tel. Effectivement, les Acadiens sont bel et bien une communauté historique ou une communauté de destin tel que soutenu par Thériault (1995) dans le premier chapitre. Les Acadiens sont donc conscients qu'ils forment un groupe. Ils en sont conscients, car ils ont un imaginaire collectif. Ils ont l'impression qu'ils vivent la même épopée. Ils savent aussi que leur groupe peut se mobiliser pour acquérir ou défendre certains droits qui les touchent comme groupe, mais aussi comme individu. Finalement, les Acadiens ont un certain sentiment d'appartenance au groupe auquel ils s'identifient. Pour les Anglo-Québécois, tout ce que nous venons de mentionner pour les Acadiens n'est pas présent. Ils ne sont pas une communauté historique dans le sens où ils n'ont pas d'imaginaire collectif (sauf peut-être vivre sous « l'oppression » de la loi 101). Puis, lorsque cette idée de vivre une oppression est suffisamment grande, au lieu de se mobiliser pour la contester, les statistiques nous démontrent qu'ils sortent simplement de la province. De ce fait, ils n'ont pas l'impression qu'ils font partie d'un groupe qui va se mobiliser pour une cause commune.

Les Acadiens font partie du groupe minoritaire. Nous pouvons le confirmer par les statistiques relevant de leurs faibles capitaux. C'est un groupe caractérisé par la pauvreté et l'analphabétisme. Pour les Anglo-Québécois, ils sont seulement minoritaires démographiquement. Bien que leur situation se soit progressivement équilibrée depuis les années 1960 où ils étaient avantagés dans la province, leur situation semble être toujours bien plus avantageuse qu'un groupe minoritaire peut habituellement espérer. Toutefois, pour reprendre le concept de la reproduction de Bourdieu, cette situation va sûrement prendre longtemps à changer. Également, selon

son concept de capital social, le positionnement des Anglo-Québécois dans l'espace social canadien, nord-américain et même mondialement joue fortement en leur faveur, comparativement aux Acadiens.

Finalement, sur la question linguistique, les Anglo-Québécois ont décidément un avantage sur les Acadiens par rapport au pouvoir de leur langue maternelle. Sur ce point, les Acadiens ont plus de difficulté à faire valoir leur langue. Premièrement, ils parlent le français. Langue importante oui, mais pas aussi importante que la langue anglaise sur la scène mondiale, surtout en Amérique du Nord. Deuxièmement, en raison de leur français accentué, celui-ci devient une source de ridiculisation par les gens de l'extérieur du groupe²⁹, mais aussi de l'intérieur (Desabrais, 2010)³⁰. Les Acadiens développent une mauvaise vision de leur langue. Ils développent une insécurité linguistique parfois même en compagnie de francophones d'ailleurs, attitude qui, avouons-le, ne favorise pas l'utilisation de la langue stigmatisée. Les Anglo-Québécois parlent un anglais qui, semble-t-il, n'est pas loin de l'anglais standard entendu en milieu majoritaire comme à Toronto par exemple (Kastronic, 2011). Ils peuvent facilement faire valoir leur langue à Montréal, ville où demeure la grande majorité de locuteurs anglophones dans la province. Toutefois, pour les anglophones hors Montréal, la situation est plus délicate. Elle ressemble à la situation des francophones hors Québec (Gérin-Lajoie, 2016).

Cela étant dit, le lecteur peut sûrement comprendre la raison du titre de cette recherche : « Parles-tu français ? ». Cette phrase par excellence est dite sur la place publique dans la ville de Moncton. Le locuteur se voit obligé de se poser cette question afin de

²⁹ <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/362441/radio-radio> (consulté le 17 août 2018)
 - <https://www.journaldemontreal.com/2017/07/14/tiguidou-right-trou> (consulté le 17 août 2018)
 - <https://www.journaldemontreal.com/2017/07/19/speakez-vous-le-franglais> (consulté le 17 août 2017)
 - <https://www.journaldemontreal.com/2013/04/30/ne-me-souhaitez-pas-bon-matin> (consulté le 17 août 2018)

-...

³⁰ <https://www.acadienouvelle.com/actualites/2018/02/12/jai-honte-de-langue-roxann-guerrette/> (consulté le 17 août 2018)

s'exprimer dans la langue de la minorité. C'est un peu comme s'il demandait la permission à s'exprimer dans sa langue. Le fait de savoir que l'on doit valoriser explicitement sa langue, que l'on ne va pas nécessairement toujours se faire comprendre, sera toujours un lourd fardeau pour le locuteur de la langue minoritaire. Nous l'avons seulement écrit en français, car les Anglo-Québécois n'ont pas à se soucier de ça. Ils ont l'impression qu'en parlant anglais, ils vont se faire comprendre, peu importe où ils sont (Ostler, 2010), même si c'est dans une province qui a longtemps lutté à faire valoir une langue autre que la leur. Citant Cicero qui le disait à propos du Latin, Nicholas Ostler relève un fait important à propos de la langue anglaise: « It's nothing fancy to know English; indeed it is not so much creditable to know it as it is a disgrace not to » (2010, p.7). En autres mots, connaître la langue anglaise n'a rien de spécial, c'est plutôt ne pas la connaître qui est source d'embarras. Cette mentalité est aussi présente chez la masse anglophone, incluant les Anglo-Québécois. C'est pour cette raison que la phrase « Do you speak english ? » n'est pas souvent entendue dans les rues de Montréal. Il va de soi que l'interlocuteur connaît l'anglais, sinon ce dernier a de quoi à avoir honte.

Et voilà, nous venons de voir la réalité des minorités linguistiques officielles du Canada en 2018. Si on lisait cet ouvrage en 2050 et peut-être même dans un futur plus rapproché, ce ne serait plus la même réalité. Ostler (2010) envisage que les avancements technologiques vont faire en sorte qu'on n'aura plus besoin de lingua franca dans le futur. Tout se fera traduire de façon instantanée par des outils technologiques. Nous avons fait une courte recherche en ligne et nous avons constaté qu'il commence déjà à avoir de ces produits qui sont sur le marché³¹. Avec l'utilisation de ces outils, Ostler avance que la pertinence, voire la raison d'être de la langue anglaise comme lingua franca, disparaîtra. Ceci étant dit, son importance globale va aussi diminuer. En fait, il avance qu'avec la chute de l'importance de la langue

³¹ <https://iamili.com/us/> (consulté le 23 août 2018)

anglaise, les langues locales, celles en danger, vont retrouver leurs importances pour le peuple et la culture locale (2010).

1. Après la tombée de l'importance de la langue anglaise ?

Cependant, même si les barrières linguistiques seront franchies, nous croyons que cela n'est que le sommet de l'iceberg en milieu minoritaire. Il faudra faire en sorte, en tant que société, essayer d'éliminer les disparités sociales entre les communautés linguistiques, car même si les barrières linguistiques seront franchies grâce à la technologie, les autres réalités (ou disparités) seront encore présentes. Prenons l'exemple de nos communautés à l'étude. Il faudra que le Québec essaie de faire un effort d'accueil plus chaleureux envers ses locuteurs de langue minoritaire afin qu'ils se sentent aussi chez eux pour éviter qu'ils sortent de la province (nous savons comment ce constat est paradoxal et donc d'une difficulté particulière). De plus, du côté des Anglo-Québécois, afin que leurs enfants ne s'établissent pas hors de la province, il serait important que quelqu'un ou un organisme prennent l'initiative d'essayer de développer une identité qui leur est propre par l'intermédiaire d'une sensibilisation plus accrue de leur histoire, de leurs particularités et aussi de leurs différences. Une identité qui distinguerait les Anglo-Québécois des Franco-Québécois de façon positive, mais aussi du reste de la masse anglo-canadienne. En faisant cela, ceci permettrait d'avoir un certain attachement au territoire et aux gens, ralentissant alors l'exode et permettant aux parents de vivre près de leurs enfants et petits-enfants. Toutefois, faire cela, c'est aussi admettre son statut minoritaire. Il revient donc à leur discrétion à savoir ce qui leur importe le plus. Pour sa part, le Nouveau-Brunswick se doit d'essayer de stimuler économiquement les régions proprement acadiennes au nord de la province. De nos jours, ces régions sont de plus en plus oubliées ce qui donne comme résultat les régions les plus pauvres de la province, même aussi du pays. Cette réalité fait en sorte que ces régions acadiennes sont aussi en exode (on ne l'entendra

pas aussi souvent dans les médias comparativement aux Anglo-Québécois). Les services de santé et d'éducation se font plus rares dans ces régions ce qui favorise encore cet exode. C'est un cercle vicieux qu'il faut absolument réussir à défaire. De plus, le Nouveau-Brunswick doit se donner comme responsabilité de ne plus vanter son caractère bilingue à l'extérieur s'il n'est pas prêt à accorder une place au bilinguisme à l'intérieur de ses frontières. Par exemple, en septembre 2018, il y aura des élections provinciales au Nouveau-Brunswick. Ces élections détermineront qui sera le chef de la seule province bilingue au Canada. Pour démontrer à la population qui sera le meilleur candidat, les chefs des partis s'affronteront dans un « débat des chefs ». Toutefois, cette année, il n'y aura pas de débats en langue française³². Cette situation est un peu ironique (et très symbolique) puisque le Nouveau-Brunswick est la seule province bilingue, dans laquelle le français et l'anglais sont « égaux » dans tous les sens, garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

Mais bref, ayant la possibilité de pouvoir franchir les barrières linguistiques avec les avancées technologiques, il y aura toujours le problème de la « symbolique » de la langue d'usage principale. Prenons l'exemple du Nouveau-Brunswick, ces appareils de traduction instantanée ne vont qu'alimenter le discours de l'insignifiance de la langue minoritaire, étant donné que la population linguistiquement minoritaire peut comprendre ce qui est dit en anglais avec leur appareil de traduction, et nous savons combien les traductions sont précises! Effectivement, en lisant le texte de Karine McLaren, nous pouvons voir qu'au sein du système juridique canadien, il existe des difficultés liées à l'interprétation des deux sens que peuvent apporter les deux langues utilisées. C'est une difficulté, car « les [deux] versions linguistiques d'un même texte de loi sont rarement absolument identiques » (2015, p.30). Cela étant dit, afin de comprendre la vraie nature ou signification d'une loi canadienne, il y a un besoin de l'analyser sous ses deux versions linguistiques (McLaren, 2015). S'il y a divergence dans l'interprétation de ces deux versions, il faut essayer de déterminer l'intention du

³² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1119593/debat-chefs-francais-impossible-acadie-nouveau-brunswick> (consulté le 27 août 2018)

législateur (McLaren, 2015). En d'autres mots, lorsqu'il s'agit de propos officiels qui peuvent avoir un impact majeur sur la société, dont les lois canadiennes, il y a beaucoup de temps, d'énergie et même une interprétation humaine nécessaire. Cela étant dit, il y a un doute chez nous sur les capacités de l'intelligence artificielle à fidèlement traduire des propos, spécialement s'il s'agit de propos importants. Malgré les avancées technologiques, nous aurons encore beaucoup de travail à faire pour arriver à un vrai équilibre, à une vraie égalité linguistique.

Depuis la deuxième moitié du siècle précédent, nous avons vu au Canada la naissance d'un nouveau concept, soit celui des minorités linguistiques de langues officielles. Non sans controverse, ces groupes ont perduré dans le temps. Avec la globalisation et les avancées technologiques, la situation de ces communautés linguistiques minoritaires va subir un changement. Au cours des années qui suivront, nous pourrons constater si les communautés linguistiquement minoritaires pourront perdurer dans le temps ou si elles seront vouées à l'exode ou à l'assimilation.

Nicolas Washburn

Candidat à la maîtrise en Sociologie

BIBLIOGRAPHIE

- Allain, Greg. 2004. « Fragmentation ou vitalité ? Regard sociologique sur l'Acadie actuelle et ses réseaux associatifs. » Pp. 231-254 dans *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, dirigé par Simon Langlois et Jocelyn Létourneau. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Allain, Greg. 2005. « La "nouvelle capitale acadienne"? Les entrepreneurs acadiens et la croissance récente du Grand Moncton. » *Francophonies d'Amérique* 19: 19-43.
- Angus, Ian. 2003. « Le paradoxe de l'identité culturelle au Canada anglais. » *La sociologie canadienne anglophone* 29 : 141-163.
- Aquin, Hubert. 1964. « Le basic bilingue. » *Liberté*, 6(2): 114-118.
- Arrighi, Laurence. 2013. « Un bagage linguistique diversifié comme capital humain : esquisse d'un (nouveau) rapport aux langues en Acadie. » *Revue de l'Université de Moncton* 44(2): 7-34.
- Boudreau, Annette. 1995. « La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance, mais pas seulement... » *Identité et culture nationales* 135-150.
- Boudreau, Annette. 2001. « Langue(s), discours et identité. » *Francophonies d'Amérique* 12: 93-104.
- Boudreau, Annette. 2016. *À l'ombre de la langue légitime*. Paris, France: Classiques Garnier.
- Bourdieu, Pierre. 1979. « Les trois états du capital culturel. » *Actes de la recherche en sciences sociales* 30: 3-6.
- Bourdieu, Pierre. 1980. « Le capital social. » *Actes de la recherche en sciences sociales* 31: 2-3.
- Bourdieu, Pierre. 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Lonrai, France: Éditions Fayard.
- Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron. 1985. *Les héritiers, les étudiants et la culture*. Lonrai, France: Les Éditions de Minuit
- Caldwell, Gary. 1978. « L'histoire des "possédants" anglophones au Québec. » *Anthropologie et sociétés* 2(1): 167-182.
- Caldwell, Gary. 1994. *La question du Québec anglais*. Montmagny, Québec: Diagnostic.

- Carrier, Roch. 1984. *Le chandail d'hockey*. Canada: Livres Tundra.
- Champ, Niamh. 2014. « Gairaigo in Japanese Foreign Language Learning: A Tool for Native English Speakers? » *New Voices in Japanese Studies* 6: 117-143.
- Clift, Dominique et Sheila McLeod Arnopoulos. 1979. *Le fait anglais au Québec*. Montréal, Québec: Libre expression.
- Côté, Benoît, Patricia Lamarre et Andry Nirina Razakamanana. 2016. « Option-études Châteauguay : Bilan de l'impact à moyen terme d'un programme de scolarisation commune d'élèves du secteur francophone et du secteur anglophone, sur les rapports intercommunautaires et l'identité. » *Minorités linguistiques et société* 7: 170-194.
- Couturier, Jacques Paul. 2000. « "L'Acadie, c'est un détail" : Les représentations de l'Acadie dans le récit national canadien. » *Acadiensis : Journal of the History of the Atlantic Region* 29(2): 102-119.
- Cuche, Denys. 2010. *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris, France: La Découverte.
- Desabrais, Tina. 2010. « L'influence de l'insécurité linguistique sur le parcours doctoral d'une jeune femme acadienne : une expérience teintée de la double minorisation. » *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire* 16(2): 57-89.
- Donovan, Patrick. 2015. « *Anglo-Québécois*. » *Encyclopédie Canadienne*, 17 juillet. Version modifiée en août 2015. Consulté le 18 janvier 2018 (<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/quebecois-dexpression-anglaise/>).
- Forest, Mariève et Gilbert Anne. 2010. « Le sort de la culture dans la francophonie canadienne : le discours du milieu associatif en contexte. » *Recherches sociographiques* 51(3): 365-387.
- Fortin, Pierre. 2001. « La dimension linguistique du statut économique. » Maitrise, mémoire, Université du Québec à Montréal.
- Gallant, Nicole. 2010-2011. « Communautés francophones en milieu minoritaire et immigrants : entre ouverture et inclusion. » *Revue du Nouvel-Ontario* 35-36: 69-105.
- Gérin-Lajoie, Diane. 2001. « Identité bilingue et jeunes en milieu francophone minoritaire : un phénomène complexe. » *Francophonies d'Amérique* 12: 61-69.
- Gérin-Lajoie, Diane. 2010. « Analyse comparative du rapport à l'identité chez les jeunes des communautés de langue officielle au Canada. » *Francophonies d'Amérique* 30: 109-129.

- Gérin-Lajoie, Diane. 2014. « Identité et sentiment d'appartenance chez les jeunes Anglophones de Montréal. » *Recherches sociographiques* 15(3): 467-484.
- Gérin-Lajoie, Diane. 2016. « Les jeunes dans les écoles de langue anglaise de la région de Montréal et leur rapport à l'identité. » *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society* 7: 48-69.
- Groff, Cynthia, Annie Pilote et Karine Vieux-Fort. 2016. « "I Am Not a Francophone" : Identity Choices and Discourses of Youth Associating With a Powerful Minority. » *Journal of Language, Identity and Education* 15(2): 83-99.
- Heller, Monica. 2007. « "Langue", "communauté" et "identité" : le discours expert et la question du français au Canada. » *Anthropologie et Sociétés* 31(1): 39-54.
- Heller, Monica. 2009. « Les mots du marché : l'inscription de la francophonie canadienne dans la nouvelle économie. » *Francophonies d'Amérique* 27: 11-20.
- Heller, Monica. 2014. « La mobilité au cœur de la francophonie canadienne. » *Recherches sociographiques* 55(1): 79-104.
- Johnson, William. 1991. *Anglophobie – Made in Québec*. Louiseville, Canada: Les éditions internationales Alain Stanké.
- Kastronic, Laura. 2011. « Discourse Like in Quebec English. » *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics* 17(2): 105-114.
- Laing, Gertrude. 2013. « *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. » Encyclopédie canadienne. Version modifiée en avril 2015. Consulté le 31 juillet 2018 (<https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/commission-royale-denquete-sur-le-bilinguisme-et-le-biculturalisme>).
- Lamarre, Patricia, Julie Paquette, Sophie Ambrosi et Emmanuel Kahn. 2004. « Dynamiques intergroupes et pratiques linguistiques dans deux cégeps montréalais. » *Diversité urbaine* 4(1): 23-37.
- Lamarre, Patricia et Stéphanie Lamarre. 2009. « Pratiques langagières et discours sur les langues et l'identité dans une entreprise montréalaise : contradictions et ajustements. » *Francophonies d'Amérique* 27: 131-155.
- Landry Michelle. 2015. *L'Acadie politique, Histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Québec, Canada: Presses de l'Université Laval.
- Landry, Nicolas et Nicole Lang. 2001. *Histoire de l'Acadie*. Sillery, Québec: Septentrion,
- Landry, Rodrigue. 2014. *La vie dans une langue officielle minoritaire au Canada*. Québec: Presses de l'Université de Laval.

- Landry, Rodrigue et Réal Allard. 1994. « The Acadians of New-Brunswick: demolinguistic realities and the vitality of the French language. » *International Journal of the Sociology of Language* 105-106(1): 181-215.
- Landry, Rodrigue et Réal Allard. 2016. « Bilinguisme et construction identitaire d'élèves d'écoles de langue anglaise au Québec. » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society* 7: 18-47.
- Landry, Rodrigue, Réal Allard et Kenneth Deveau. 2007. « Bilingual schooling of the Canadian Francophone minority: a cultural autonomy model. » *International Journal of the Sociology of Language* 185: 133-162.
- Leblanc, Matthieu. 2010. « Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique. » *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systématique complexe et d'études relationnelles* 6(1) : 17-63.
- Leblanc, Matthieu. 2006. « Pratiques langagières dans un milieu de travail bilingue de Moncton. » *Francophonies d'Amérique* 22: 121-139.
- Legault, Josée. 1992. *L'invention d'une minorité: Les Anglo-Québécois*. Louiseville, Québec: Boréal.
- Lenoir, Rémi. 2016. « Capital social et habitus mondain. Formes et états du capital social dans l'œuvre de Pierre Bourdieu. » *Presses Universitaires de France* 7: 281-300.
- Lozon, Roger. 2001. « Les jeunes du Sud-Ouest ontarien : représentations et sentiments linguistiques. » *Francophonies d'Amérique* 12: 83-92.
- Lozon, Roger. 2002. « Représentations et sentiments linguistiques des francophones du Sud-Ouest de l'Ontario et la reproduction des variétés de français. » *Francophonies d'Amérique* 14 : 55-70.
- Magnan, Marie-Odile. 2010. « Franchir les frontières scolaires, franchir les frontières identitaires? : De l'école anglaise vers l'université francophone au Québec. » *Figures noires* 31(2): 289-312.
- McLaren, Karine. 2015. « Bilinguisme législatif : regard sur l'interprétation et la rédaction des lois bilingues au Canada. » *Revue de droit d'Ottawa, Ottawa Law Review* 45(1) : 21-57.
- McLaughlin, Mireille et Mélanie Le Blanc. 2009. « Identité et marché dans la balance: le tourisme mondial et les enjeux de l'acadianité. » *Francophonies d'Amérique* 27: 21-51.
- Normand, Martin. 2010. « Le développement des communautés francophones vivant en situation minoritaire : les effets du contexte sur ses représentations en Ontario et au Nouveau-Brunswick. » *Francophonies d'Amérique* 30: 37-60.

- Ostler, Nicholas. 2010. *The Last Lingua Franca English Until the Return of Babel*. Fairfield, États-Unis : Walker & Company.
- Poirier, Claude. 1994. « Les causes de la variation géolinguistique du français en Amérique du Nord. » Pp. 69-95 dans *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord* dirigé par Claude Poirier. Québec: Les presses de l'Université de Laval.
- Remysen, Wim. 2004. « L'insécurité linguistique des francophones ontariens et néo-brunswickois. Contribution à l'étude de la francophonie canadienne. » Pp.95-116 dans *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne* dirigé par Simon Langlois et Jocelyn Létourneau. Québec: Les presses de l'Université de Laval.
- Sabourin, Diane. 2012-2015. « Griffintown ». *Encyclopédie canadienne*, 6 mars. Version modifiée en avril 2016. Consulté le 20 juin 2018 (<https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/griffintown/>).
- Saillant, Richard. 2014. *Au bord du gouffre? Agir dès maintenant pour éviter la faillite du Nouveau-Brunswick*. Canada : Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques.
- Smith, Micheal R. 2014. « Présentation : Les anglophones au Québec. » *Recherches sociographiques* 55(3): 455-465.
- Thériault, Joseph-Yvon. 1995. *L'identité à l'épreuve de la modernité*. Moncton: Éditions d'Acadie.
- Thériault, Joseph-Yvon. 2007. *Faire Société, Société civile et espaces francophones*. Sudbury, Canada: Prise de parole.
- Thériault, Joseph-Yvon. 2013. *Évangéline – contes d'Amérique*. Montréal, Canada: Québec Amérique.
- Vieux-Fort, Karine. 2009. « Penser la communauté anglophone au Québec : perspective sociohistorique. » Pp. 339-356 dans *Actes du 9e Colloque international étudiant du Département d'histoire de l'Université Laval*, dirigé par Jérôme Boivin. Québec : Artefact.
- Wade, Mason. 1955. *The French Canadians 1760-1945*. New York, États-Unis: The Macmillan Company.
- Wade, Mason. 1991. *Acadia and Quebec: The Perception of an Outsider*. Ottawa, Canada: Carleton University Press.
- Wade, Mathieu. 2015. « Territoire, langues et sphères publiques : enjeux identitaires et défis structurels de la cohabitation linguistique. » *Minorités linguistiques et société/ Linguistic Minorities and Society* 5: 143-171.

MÉDIAGRAPHIE/RESSOURCES EN LIGNE

- Academic Ranking of World Universities. 2018. « Academic Ranking of World Universities 2018. » Consulté le 4 septembre 2018 (<http://www.shanghairanking.com/ARWU2018.html>).
- Allaire, Yvan et François Dauphin. 2016. « Les sièges sociaux des grandes entreprises du Québec sont-ils en péril ? » *Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques*. Consulté le 8 août 2018 (https://igopp.org/wp-content/uploads/2016/09/IGOPP_Rapport_SiegesSociaux_FR_v6_WEB-A.pdf).
- Borowitz, Andy et Borowitz, Susan. 1990-1996. *The Fresh Prince of Bel-Air*. DVD. États-Unis : Warner Bros. Television Distribution.
- Brault, Michel. 1969. *Éloge du chiac*. Canada : Office national du film
- Brault, Michel et Pierre Perrault. 1971. *L'Acadie l'Acadie?!?* Canada: Office national du film.
- Charte de la langue française*, LRQ 1977, c C-11. Consulté le 20 mars 2018 (<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/C-11?code=se%3A113&pointInTime=20180313#20180313>).
- Commissariat aux langues officielles. N.d. *Infographie : La présence française au Nouveau-Brunswick*. Consulté le 22 mai, 2018 (<http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-au-nouveau-brunswick>).
- Delattre, Simon. 2018. « 'J'ai honte de ma langue' - Roxann Guerrette. » *Acadie Nouvelle*, 13 février. Consulté le 17 août, 2018 (<https://www.acadienouvelle.com/actualites/2018/02/12/jai-honte-de-langue-roxann-guerrette/>).
- Durocher, Sophie. 2017. « Tiguidou Right Trou. » *Le Journal de Montréal*, 14 juillet. Version modifiée le 14 juillet 2017. Consulté le 17 août, 2018 (<https://www.journaldemontreal.com/2017/07/14/tiguidou-right-trou>).
- Esrock, Robin. 2011. "Exploring the pass-through province." *The Globe and Mail*, 10 août. Version modifiée le 3 mai 2018. Consulté le 8 septembre, 2018 (<https://www.theglobeandmail.com/life/travel/activities-and-interests/exploring-the-pass-through-province/article590081/>)
- Fabri Fibra. 2009. « Do you speak English? » *Chi vuole essere Fabri Fibra?* CD. Italie : Universal Music Italia srl.

- Fouché, Gwladys. 2008. « *First languages fear second place.* » *The Guardian*, 23 mai. Consulté le 23 mars, 2018 (<https://www.theguardian.com/education/2008/may/23/tefl.gwladysfouche>).
- ICI Nouveau-Brunswick. 2018. « Il n’y aura pas de débats des chefs à ICI Acadie. » *Radio-Canada*, 23 août. Version modifiée le 23 août 2018. Consulté le 27 août 2018 (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1119593/debat-chefs-francais-impossible-acadie-nouveau-brunswick>).
- ili. n.d. « Explore the world with ili. » Consulté le 23 août 2018 (<https://iamili.com/us/>).
- Landis, John. 1983. *Trading Places*. DVD. États-Unis : Cinema Group Ventures, Eddie Murphy Productions.
- Laurendeau, Paul. 2006. « *Loi sur les langues officielles (1988).* » Encyclopédie canadienne. Version modifiée en mars 2016. Consulté le 22 mai, 2018 (<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/loi-sur-les-langues-officielles-1988/>).
- Legault, Josée. 2017. « Speakez-vous le franglais? » *Le Journal de Montréal*, 19 juillet. Version modifiée le 19 juillet. Consulté le 17 août, 2018 (<https://www.journaldemontreal.com/2017/07/19/speakez-vous-le-franglais>).
- Legault, Josée. 2018. « Le triste sort des Anglo-Québécois. » *Le Journal de Montréal*, 20 février. Consulté le 29 mai, 2018 (<http://www.journaldemontreal.com/2018/02/20/le-triste-sort-des-anglo-quebecois>).
- Neal, Christopher. 2017 « Le sort des Anglo-Québécois. » *Le Devoir*, 29 juin. Consulté le 29 mai, 2018 (<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/502295/le-sort-des-anglo-quebecois>).
- Radio-Canada, n.d. « « Right fiers », le nouveau slogan des Jeux de la francophonie canadienne Moncton-Dieppe. » *Radio-Canada*, 4 février. Consulté le 28 juin 2018 (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/763382/slogan-jeux-francophonie-canadienne-moncton-right-fiers-acadie>).
- Radio-Canada. 2017. « Apprendre le français à Montréal : un obstacle inattendu. » *Radio-Canada*, 27 février. Consulté le 23 mars, 2018 (http://ici.radio-canada.ca/emissions/gravel_le_matin/2016-2017/chronique.asp?idChronique=429991).
- Radio-Canada. 2017. « Le français poursuit son recul à Montréal. » *Radio-Canada*, 2 août. Version modifiée en août 2017. Consulté le 22 mai, 2018 (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1048404/francais-recul-montreal-portrait-langue-anglais-recensement>).

- Rammstein. 2004. « Amerika. » *Reise, Reise*. CD. Allemagne : Vertigo Berlin
- Ravary, Lise. 2013. « Ne me souhaitez pas ‘bon matin’ » *Le Journal de Montréal*, 30 avril. Version modifiée le 21 octobre. Consulté le 17 août, 2018 (<https://www.journaldemontreal.com/2013/04/30/ne-me-souhaitez-pas-bon-matin>).
- Rioux, Christian. 2012 « Radio Radio. » *Le Devoir*, 26 octobre. Consulté le 17 août, 2018 (<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/362441/radio-radio>).
- R. L. G. 2014. « Johnson: Simpler and more foreign. » *The Economist*, 3 juillet. Consulté le 23 janvier, 2018 (<https://www.economist.com/blogs/prospero/2014/07/future-english>).
- SANB. 2017. « *Bref historique de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB)*. » Consulté le 1^{er} février, 2019 (<http://sanb.ca/historique/>).
- Statistiques Canada. 2016. « Étude : Les compétences en littératie chez les francophones du Nouveau-Brunswick. » *Le Quotidien*. Consulté le 30 juillet, 2018 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/160919/dq160919a-fra>).
- Statistiques Canada. 2017. « Le français, l'anglais et les minorités de langue officielle au Canada. » *Produits analytiques, Recensement de 2016, 2 août 2017*. Version modifiée en août 2017. Consulté le 22 mai, 2018 (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016011/98-200-x2016011-fra.cfm>).
- Statistiques Canada. 2017. « Un nouveau sommet pour le bilinguisme français. » *Recensement en bref*. Version modifiée en août 2017. Consulté le 14 août, 2018 (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016009/98-200-x2016009-fra.cfm>).
- Transports, Mobilité durable et Électrification des transports. 2018. « New Highway safety code measures. » Consulté le 8 août 2018 (<https://www.transports.gouv.qc.ca/en/Pages/Home.aspx>).
- Transports, Mobilité durable et Électrification des transports. 2018. « Nouvelles mesures du code de la sécurité routière. » Consulté le 8 août 2018 (<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/Pages/default.aspx>).
- Ville de Moncton. 2016. *Renseignement sur Moncton*. Consulté le 18 janvier 2018 et le 8 août 2018 (https://www.moncton.ca/Visiteurs/Renseignements_sur_Moncton.htm).
- Waters, Shaun. 2015. « Saint John man starts anti-bilingualism Facebook page. » *CBC News*, 19 février. Consulté le 8 août 2018

(<https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/saint-john-man-starts-anti-bilingualism-facebook-page-1.2962977>).